



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 19 septembre 2025

Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

Mme Brigitte ROSSI

M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET

M. Stéphane LARTIGUE

M. Nicolas MALEIG

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

M. Chantal LECOMTE

M. Philippe GARROTÉ

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

Mme Emmanuelle GRACIA

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

M. Saïd SOUITA

M. Patrick NAVARRO

Mme Sabine SALLE

Mme Marie SAYERSE

M. Iñaki ECHANIZ

Mme Monique ASSO

M. André LABARTHE

Mme Laurence DUPRIEZ

Mme Carine NAVARRO

M. Jean-Paul PORTESENY

M. Jacques MAISONNEUVE

Mme Yona TORCAL

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

M. Pierre BAHOU

Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie – Lyse BISTUÉ

Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE

Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 4 JUIN ET LE 5 SEPTEMBRE 2025 | 10 |
| 2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION | 22 |
| 3 - MISE A DISPOSITION DE LA FRICHE - 5 BIS RUE DE ROCGRAND A OLORON SAINTE-MARIE – PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMI.ES DE LA FRICHE ». | 24 |
| 4 - OPÉRATION FACADES - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDES – 12 PLACE AMEDÉE GABE À OLORON STE-MARIE | 42 |
| 5 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 | 43 |
| 6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 | 44 |
| 7 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2 | 48 |
| 8 - ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTE EN 2025 | 49 |
| 9 - CONVENTION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA CCHB A LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE AU TITRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FAVORISANT LA MOBILITÉ : DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT | 50 |
| 10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE | 51 |
| 11 - NOMINATION SUR EMPLOI VACANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE BÂTIMENT ET RESSOURCES | 52 |
| 12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE BATIMENT ET RESSOURCES | 53 |
| 13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION INTERNE | 54 |
| 14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES | 55 |
| 15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'OLORON SAINTE-MARIE- ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 | 61 |
| 16 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES SOUS CONTRAT | 67 |
| 17 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE AU PROJET ESTUDIAR | 68 |
| 18 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE AR 400 – LIGNE SOUTERRAINE HTA 20 000 VOLTS | 70 |
| 19 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA SOCIETE TEREKA S.A - PARCELLE AE 115 – CARRERA DERUE ESCOR | 71 |
| 20 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE, LE LYCEE AGRICOLE DE SOEIX ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) POUR LA MISE A DISPOSITION D'ARBRES A DES FINS PEDAGOGIQUES | 72 |
| 21 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LARUNS POUR LA VENTE DE BOIS D'AFFOUAGE | 73 |

- 22 - CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNÉS DIFFUS 76
- 23 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'OLORON STE-MARIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SIAEP) D'OGEU-LES-BAINS 78
- 24 – MOTION POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES D'OLORON SAINTE-MARIE ET CONTRE LES PRELEVEMENTS DE BIOMASSE SUR SON TERRITOIRE, INDUITS PAR LE PROJET E-CHO 79

(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Bonjour et bienvenue à toutes et à tous pour ce conseil de rentrée. Y a-t-il besoin que je rappelle que les prises de parole doivent se faire en appuyant sur le micro ? Sans ça, vous ne serez pas entendu au-delà de cette enceinte puisque la séance est retransmise en direct.

Le quorum est largement atteint. L'enregistrement du conseil municipal du 20 juin 2025 a été envoyé le 25 juin 2025. Les procès-verbaux des conseils municipaux du 21 mars, 11 avril et 20 juin sont soumis à votre approbation. Alors, est-ce que par rapport à ces comptes rendus, vous avez des observations à faire sur d'éventuelles erreurs, coquilles ou autres ? S'il n'y en a pas, je dois mettre aux voix l'approbation de ces rapports de ces trois conseils municipaux. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Les rapports sont adoptés tels qu'ils sont rédigés.

Je vous demande d'approuver si elle en est d'accord la nomination de madame Monique ASSO comme secrétaire de séance. Pas d'objection, pas d'opposition. Donc Monique, tu seras notre secrétaire pour la soirée. Je demande à Madame BISTUÉ, première adjointe de faire l'appel des conseillers et de vérifier les mandats établis pour cette séance.

Mme BISTUÉ : Bonsoir tout le monde.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

M. le Maire : Merci Marie-Lyse. Donc avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, j'ai le plaisir d'accueillir, nous en avons parlé je crois pour vous le présenter, Monsieur ISSOUFI qui est notre nouveau chef de la police municipale. Certains d'entre vous d'ailleurs le connaissent. Monsieur Saoudi ISSOUFI qui a pris ses fonctions il y a quelques jours, patrouille dans les rues et souvent avec Nicolas MALEIG qui est le responsable élu de la police municipale. Donc Monsieur ISSOUFI, Capitaine ISSOUFI, le micro est à vous pour une présentation.

M. ISSOUFI : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous, bonjour à toutes et merci de m'accueillir dans votre ville. Merci de cet accueil qui m'a été accordé le premier jour où je suis arrivé dans cette ville qui a été très chaleureuse.

Donc moi, c'est ISSOUFI Saoudi. Je suis né à Mayotte, j'ai 44 ans et je suis chef de service. Je suis également pacsé, j'ai trois merveilleuses filles. Donc mon parcours professionnel, j'ai commencé en gendarmerie en 2003 en tant que Gendarme adjoint volontaire. Là, je n'ai fait que 9 mois parce que j'avais réussi le concours d'officiers en attendant de passer à l'école sous-officiers. Après ces 9 mois, j'ai été à l'école de Châteaulin où j'ai fait 10 mois de formation de gendarme. Par la suite, j'ai eu la chance de partir directement à Mayotte où j'ai exercé pendant 5 ans à la brigade de Sada. Je pense que cela ne vous dit pas grand-chose mais en tout cas c'est de l'autre côté de l'île, sur la grande terre, et pendant cette expérience à Sada j'ai été OPJ, j'ai également été négociateur de crise et aussi agent de prévention, des

formations et des qualités qui sont à mon avis un trop requis pour la fonction de policier municipal. Après la brigade de Sada, j'ai été à la brigade nautique où là, la mission que j'avais c'est l'arrestation, l'interpellation de « Kwassa-Kwassa ». On appelle ça « Kwassa », ce sont des barques fortuites qui rentrent clandestinement sur le territoire. Après 4 ans dans ce service, j'ai intégré la section de recherche. La section de recherche, dont la mission est d'enquêter sur les faits sensibles et très dangereuses en bande organisée du territoire de Mayotte qui me faisait de temps en temps venir sur la métropole, sur la Réunion parce qu'il fallait suivre les malfaiteurs.

En 2021, je fais un détachement à la police municipale de Dzaoudzi-Labattoir donc sur la petite terre où j'avais en charge 18 policiers, 6 ASVP et 25 agents de sécurité communaux. Donc il fallait gérer tout ça et j'avais en responsabilité la gestion également de la sécurité et de la tranquillité de la commune de Dzaoudzi-Labattoir.

Depuis le 1er septembre de cette année, là ça ne fait que 3 semaines aujourd'hui que je suis à Oloron, et la mission va être d'installer, d'instaurer la tranquillité et la sécurité dans la ville d'Oloron. Je compte énormément sur vous parce que la question de tranquillité, de sécurité n'appartient pas seulement à un seul service ou à une seule personne ou à une entité, c'est la participation de tout le monde. Donc je compte également sur vous pour qu'on puisse réaliser cette mission. En tout cas, moi de mon côté, je m'engage à m'investir à 100 % pour y arriver.

[Applaudissements]

M. le Maire : Applaudissements spontanés, chaleureux. Merci. En guise de bienvenue, je ne sais pas si Nicolas MALEIG veut rajouter un mot sur la manière de vous intégrer dans le paysage, d'avoir pris la tâche à bras le corps dès le premier jour et même un petit peu avant d'ailleurs.

M. MALEIG : Oui, donc bienvenue à Oloron. L'intégration s'est parfaitement faite. L'équipe n'est pas encore au complet, elle sera au complet le 1er octobre avec l'arrivée du 4^{ème} brigadier. La prise de fonction a été immédiate et très efficace notamment auprès des administrés, des commerçants. L'entrée en matière a été quand même, on va dire « costaud » parce qu'on a eu les challenges, des manifestations d'envergure sur Oloron qui ont mis en exergue toutes les qualités qui étaient requises et qui ont été parfaitement réalisées par Monsieur ISSOUFI. Je lui souhaite grande réussite et longue vie à la police municipale d'Oloron.

M. le Maire : Merci Nicolas. Je vous renouvelle mes vœux de bienvenue. Vous commencez à être connu, reconnu par la population. Oui Clément SERVAT, on ne va pas faire beaucoup plus long mais j'imagine que tu vas souhaiter la bienvenue.

M. SERVAT : Voilà c'est ça. Merci Monsieur le Maire. Monsieur ISSOUFI, nous vous souhaitons à nouveau nous aussi la bienvenue dans notre collectivité. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger ensemble parce que comme vous l'avait dit, vous êtes un homme de terrain et on a pu le constater ces premières semaines. Donc vous avez un sacré défi devant vous et nous ne doutons pas qu'avec votre équipe vous allez le relever.

Oloron a besoin de retrouver sa sérénité. Nous comptons sur votre expérience et votre engagement pour y parvenir. Nous pouvons enfin nous féliciter aujourd'hui que l'unanimité se

réalise au sein de ce Conseil municipal sur la nécessité de la mise en place d'une police municipale. Les événements graves auxquels nous avons été confrontés ces dernières années ont motivé nos demandes répétées d'une police municipale renforcée.

Au bout de 5 ans et à 6 mois des prochaines élections municipales, nos vœux commencent à se concrétiser et espérons que ce n'est qu'un début car nous le savons tous, les moyens humains et de terrain devront être renforcés. Monsieur ISSOUFI, soyez le bienvenu. Nous vous souhaitons une totale réussite dans notre ville d'Oloron Sainte-Marie.

M. le Maire : Merci Clément pour ces souhaits de bienvenue empreints un petit peu de malice mais c'est le moment. En tous les cas ce que je retiens c'est que Monsieur ISSOUFI est le bienvenu pour tout le monde. Ce qui ne vous donne pas beaucoup de droits mais ce qui vous donne encore plus de devoirs, parce que vous mes mesurez l'attente de la population que les uns et les autres nous représentons ici. Alors on va passer à l'ordre du jour du Conseil municipal. Oui, André Labarthe.

M. LABARTHE : Je voulais dire un petit mot parce que j'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Chef de la police lors de la fête des associations. Je lui ai expliqué un petit peu que venir au Conseil municipal c'était parfois un peu risqué parce que de temps en temps on se tapait dessus, en plaisantant bien entendu, vous avez compris que c'était une plaisanterie. D'ailleurs, il m'a répondu qu'il était prêt à faire face à tout, et qu'il aimait bien ça. Il aimait bien le contact !

Ce que je voulais lui dire, c'est ce que je dis d'ailleurs à la Gendarmerie, ce que je dis à la Police, c'est mon soutien indéfectible donc aux forces de l'ordre, que ce soit à la Police Nationale, que ce soit à la Gendarmerie, que ce soit aussi à la Police Municipale, qu'on oublie de temps en temps et qui a elle aussi une grande mission. Elle ne peut pas que suppléer la Police Nationale, et dans certains secteurs de la Ville, on voit bien que le travail doit être effectué à ce niveau-là.

Nous avons des problèmes aujourd'hui importants de délinquance mais pas que, narcotrafic, je le répète parce que ça existe. Nous avons tous ces soucis, les problèmes d'insécurité bien entendu et d'incivilité puisqu'on voit un petit peu ce qui se passe. J'ai vu qu'il y avait des ordures ménagères qui se baladaient un petit peu partout. Donc un travail de fond mais aussi un travail un petit peu, je ne dirais pas de répression tellement mais plutôt d'insertion, d'aller au contact des gens, au contact des jeunes. Il y a souvent des gens qui sont un petit peu désœuvrés en ville, que l'on pourrait aussi de temps en temps rencontrer et ne pas les écarter, parce que souvent ce sont des gens qui sont isolés.

Cette ville comme l'a dit Clément a besoin de retrouver sa sérénité. Bon, elle ne l'a pas perdu totalement, mais enfin c'est une ville quand même à taille humaine. Tout le monde se connaît plus ou moins, et je pense qu'on pourra vous venir en aide bien entendu. Moi c'est mon plus grand souhait de toute manière, et qu'on arrive à retrouver une petite tranquillité Oloronaise qu'on aime bien. Merci.

M. le Maire : Merci André pour tes vœux chaleureux de bienvenue. Je voudrais juste prendre quelques minutes non pas pour faire un propos liminaire comme je l'ai fait parfois mais pour nous rappeler de trois personnes.

Pour nous rappeler de René LASSALLE qui fut un valeureux serviteur de la ville d'Oloron. Pendant très longtemps. Certains s'en souviennent peut-être mais pas nombreux ici. René LASSALLE nous a quitté le 2 août dernier. C'était un ancien de nos services techniques. C'était le papa de Jean-Marc qui nous a quitté lui-même à la retraite. René LASSALLE avait 90 ans, 92 même je crois, mais pour autant il ne s'était pas fait oublier puisqu'il a tenu avec son épouse pendant longtemps le Basco Béarnais qui était le fief du handball, le fief des fêtes la Saint-Grat, le fief des lycéens qui s'y rendaient aussi. C'est un personnage extrêmement attachant, qui était rempli de sérénité, qui était rassurant, qui était avenant. Il nous a quitté au terme d'une maladie. Il était aussi un spectateur assidu du handball jusqu'à il n'y a pas très longtemps encore. On voudrait se souvenir, on doit se souvenir de nos anciens et de ceux qui ont servi.

Une semaine après exactement, c'est « Dédé » LARRIEU qui nous quittait. Au-delà des services techniques de la mairie d'Oloron, tous les services de la mairie d'Oloron, tous les élus qui ont pu le connaître, et je pense qu'ici nous l'avons tous connu, toutes les associations auprès desquelles il se dévouait sans compter ses heures et sans regarder la montre, fus en pleine nuit quand il y avait des pannes de courant lors d'un match de basket ou de handball ou lors des fêtes de Saint-Grat. Il était véritablement un pilier des services techniques. Même s'il était à la retraite depuis quelques temps, il fera toujours partie de cette équipe des services techniques, des services municipaux qui l'ont pleuré lors de ces obsèques à l'église de Saint-Pé qui était bien sûr plus que remplie. Je crois qu'il y avait autant de monde, même deux fois plus de monde dehors que dedans. J'ai du plaisir à louer ses qualités professionnelles, sa disponibilité permanente, son caractère affable et bienveillant. Il était bénévole jusqu'à il y a quelques mois, encore en activité au FCO rugby. Il faisait partie également d'un groupe de chanteurs qui a finalement donné du tonus à la cérémonie. Il avait 65 ans à peine.

Et puis le 2 août, c'est Jean-Marc LARROUCAU qui s'en est allé. Nous sommes toujours tristes en pensant à lui, en rencontrant sa famille, Martine, son épouse et puis ses deux enfants. Vous le savez, il a combattu la maladie avec un courage incroyable en protégeant à la fois sa famille, ses amis, debout jusqu'au dernier jour. Songez qu'il est décédé le jour même où il devait partir à la retraite. Pas tout à fait à la retraite mais en congé de pré-retraite. Il avait eu la surprise que ses collègues lui organisent une fête quelques jours avant, 2 jours avant, qu'il ne tombe dans le coma, au stade municipal. Et il est arrivé là, c'était le seul à Oloron je crois qui n'était pas au courant que cette fête lui était réservée par ses collègues. Il a fini la fête fort tard le soir, sur le coup de 23h, en se promettant de nous revoir à la rentrée. Mais voilà, il n'est pas là. Vous le connaissiez tous, vous l'appréciez. Il était directeur des services techniques et à ce titre, il a entamé et clôturé de nombreux chantiers d'envergure jusqu'à ces dernières semaines. Le réseau de chaleur fut le dernier chantier dont il s'est occupé au côté de Charlotte LEFÈVRE. Il restera dans la mémoire comme le prince des élégances. Il avait la classe, il avait aussi beaucoup d'humour et de professionnalisme. Il mélangeait les deux pour décanter des situations que tout le monde considérait comme inextricables. Il les décantait avec le sourire. C'était aussi un rugbyman de talent, longtemps joueur à Oloron ici au FCO, entraîneur également qui a marqué les esprits dans tous les clubs qu'il a entraînés. D'ailleurs, d'Oloron à Saint-Jean-de-Luz en passant par Bizanos avec lequel il avait eu un titre de champion de France. Aramits également. Il y avait une cohorte de gens de Bizanos, d'Aramits, de Lembeye, de Saint-Jean-De-Luz, et d'Oloron à ses obsèques, avec des photos de l'époque, quand il avait les cheveux encore...

Voilà, un entraîneur charismatique, un chic type et même bien plus que ça. Nous sommes tous tristes ici de son départ. Les agents se sentent un peu orphelins depuis son absence, et nous

soutenons autant que nous pouvons sa famille. Beaucoup de chaleur aussi lors de ces obsèques dans une cathédrale Sainte-Marie archicomble et où il y avait, je vous assure, enfin, vous y étiez pour la plupart, autant de monde dedans que dehors et la jauge à l'intérieur avait été largement dépassée. Je vous suggère de nous lever et puis de leur réserver un moment d'applaudissement.

[Applaudissements]

Bien, je vous remercie. De là où il est, il doit nous dire comme j'ai peut-être dit pour Jean-Etienne GAILLAT « *n'en faites pas trop quand même* », c'est quelqu'un de discret.

Je vous propose de commencer donc ce Conseil municipal.

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 4 JUIN ET LE 5 SEPTEMBRE 2025

M. le Maire : Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

| DATE | TYPE D'ACTE | DÉCISION |
|--------------|-------------------|---|
| 4 juin 2025 | Commande publique | <p>MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS / ABORDS DE LA FRICHE (AV SADI CARNOT / RUE ROCGRAND)</p> <p>VU la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les périmètres de projet de la Communauté de Communes du Haut-Béarn signée en date du 10 novembre 2022,</p> <p>CONSIDERANT le plan de référence d'aménagement des espaces publics produit en 2019,</p> <p>CONSIDERANT la fiche action de l'ORT concernant la requalification de la friche Sésame-Remazeilles et la co-construction du contenu avec la population,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification des espaces publics / abords de la Friche au groupement Mariette Marty (Reliefs - paysage, Keima ingénierie - VRD) dont le siège social est à SAINT-PEE-SUR-NIVELLE – 64310 – 181 lotissement Etcheverry, pour un montant de 21.050 € HT.</p> |
| 18 juin 2025 | Commande Publique | <p>RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNALE DU FAGET D'OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la rénovation de la toiture de la salle communale du Faget d'Oloron Sainte-Marie.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 05/05/2025 avec remise des offres le 30/05/2025.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de la rénovation de la toiture de la salle communale du Faget d'Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT UNIQUE : CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE SARL LESPORT Clément – Quartier Béziat – 64570 ISSOR |

| | | |
|---------------------------------|----------|---|
| | | Le montant total de l'opération s'élève à 10 000 € TTC. |
| 23 juin 2025 | Louage | <p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Maïa STORCH représentant la société « LE PLUMET », et Madame Swani STORCH représentant la société « SORGIN STRANGE BIRD DOLK ».</p> <p>La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du mardi 1^{er} juillet au mercredi 31 juillet 2025 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 1 ^{er} juillet 2025 | Finances | <p>CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement,</p> <p>CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2025.</p> <p>Mise à disposition des fonds : par virement</p> <p>Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,39 %.</p> <p>Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> |
| | | <p>CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 € pour son budget principal,</p> <p>CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget principal de la Ville, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un</p> |

| | | |
|--|-----------------|---|
| | | <p>montant de 400.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 400.000,00 (quatre cent mille) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2025.</p> <p>Mise à disposition des fonds : par virement</p> <p>Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,39 %.</p> <p>Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> <p>Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> |
| <p>1^{er} juillet 2025</p> | <p>Finances</p> | <p>CONVENTION DE RESERVATION DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable,</p> <p>CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 800.000,00 (huit cent mille) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2025.</p> <p>Mise à disposition des fonds : par virement</p> <p>Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,39 %.</p> <p>Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> |

| | | |
|---------------------------|------------------------------|--|
| <p>7 juillet 2025</p> | <p>Commande publique</p> | <p>PLAN DE SANITATION DES ECOLES</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,</p> <p>VU la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,</p> <p>VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique,</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires au plan de sanitation des écoles d'Oloron Sainte-Marie.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 23/06/2025 avec remise des offres le 04/07/2025.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de sanitation des écoles d'Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT UNIQUE : SANITATION ECOLES Société ABIOXIR – Plaisance du Touch <p>Il est précisé le montant total de l'opération s'élève à 2 376 € TTC.</p> |
| <p>7 juillet 2025</p> | <p>Commande publique</p> | <p>TRAVAUX ECOLES ETE 2025 - PEINTURE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux de peinture des écoles d'Oloron Sainte-Marie - été 2025.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 23/06/2025 avec remise des offres le 30/06/2025.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux de peinture des écoles d'Oloron Sainte-Marie (été 2025), à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT UNIQUE : PEINTURE Société NAYA – Escout <p>Le montant total de l'opération s'élève à 35 578.39 € TTC</p> |
| <p>9 juillet 2025</p> | <p>Finances</p> | <p>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie a engagé une politique de sécurisation de son territoire en installant un dispositif de vidéoprotection visant à prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens,</p> <p>CONSIDERANT que la ville d'Oloron Sainte-Marie a souhaité compléter le dispositif existant en installant de nouvelles caméras dans des lieux exposés à des risques de dégradations volontaires, d'agressions, de vols et de trafic de stupéfiants,</p> <p>CONSIDERANT que cette extension du dispositif de vidéoprotection s'inscrit dans le programme S – Sécurisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,</p> |

| | | |
|-----------------|-------------------|---|
| | | <p>CONSIDERANT que le montant global de cette extension est estimé à 20.324 € HT.</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière au titre du programme S – Sécurisation – du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, au taux le plus large possible.</p> |
| 10 juillet 2025 | Locations | <p>BAIL PRECAIRE ET REVOCABLE – 11 PLACE SAINT-PIERRE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville possède un logement au 11 Place Saint-Pierre – 64400 OLORON SAINTE-MARIE.</p> <p>Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Madame Anne BISCARRAT,</p> <p>Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable,</p> <p>Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal,</p> <p>Le loyer s'élève à 322,51 euros mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois.</p> |
| 23 juin 2025 | Louage | <p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Marie-Rose BONDI représentant la société SECRET'AIR 64.</p> <p>La durée du bail est de 1 jour : jeudi 31 juillet 2025.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 18 juillet 2025 | Commande publique | <p>MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX</p> <p>CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 27/03/2025 et la remise des offres le 12/05/2025 à 12h,</p> <p>CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en date du 28/05/2025.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux ; est attribué à l'entreprise DALKIA sis 20 Avenue Pierre Masse 64000 PAU, pour un montant de 159 978.71 € HT/an.</p> |
| 23 juillet 2025 | Locations | <p>BAIL PRECAIRE ET REVOCABLE – 17 RUE AUGUSTE PEYRE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville possède un logement de type T4 au 17 Rue Auguste Peyré – 64400 OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur et Madame DAMINOV,</p> <p>Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et</p> |

| | | |
|-----------------|---------------------------|--|
| | | <p>révocable,</p> <p>Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal,</p> <p>Le loyer s'élève à 546.14 euros mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois,</p> <p>Le démarrage du bail prend effet le 1^{er} août 2025.</p> |
| 23 juin 2025 | Louage | <p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC représentant la société « CHAPUS HELENE DENISE EMILIENCE ».</p> <p>La durée du bail est de 24 jours et a commencé à courir du vendredi 1^{er} août au dimanche 24 août inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p> |
| 24 juillet 2025 | Occupation Domaine public | <p>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LOCAL JARDIN PUBLIC</p> <p>CONSIDERANT que la Commune d'Oloron Sainte-Marie met à disposition d'un professionnel sur ce lieu, un local non aménagé et une petite terrasse permettant d'y développer une activité de vente de petite restauration rapide chaude, de fabrication artisanale à base de produits locaux et limitée à des produits de type sandwichs, paninis, croque-monsieur..., et de vente à emporter de glaces, pâtisseries, boissons fraîches, boissons chaudes, friandises.</p> <p>CONSIDERANT la consultation des candidats en date du 28 avril 2025 et la Commission de sélection en date du 21 mai 2025,</p> <p>Il a été décidé de retenir la proposition de projet de Madame Odile UCEDA qui présente une offre complète et attractive et de signer une convention d'occupation du domaine public pour ce local avec Madame Odile UCEDA,</p> <p>La durée de la convention est de 3 ans et commencera à courir du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2028,</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 227,25 euros par mois et que les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de l'Occupant.</p> |
| 24 juillet 2025 | Occupation Domaine public | <p>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- EMPLACEMENT JARDIN PUBLIC</p> <p>CONSIDERANT que la Commune d'Oloron Sainte-Marie met à disposition d'un professionnel au Jardin Public un emplacement de terrain comprenant un chalet en bois et un jeu d'échec géant permettant l'installation d'un prestataire pour y exercer une activité de loisirs</p> <p>CONSIDERANT la consultation des candidats en date du 28 avril 2025 et la Commission de sélection en date du 21 mai 2025,</p> <p>Il a été de retenir la proposition de projet de la société KART & GO qui présente une offre complète et attractive et de signer une convention d'occupation du</p> |

| | | |
|--------------|-------------------|--|
| | | <p>domaine public pour ce local avec cette société,</p> <p>La durée de la convention est de 3 ans et commencera à courir du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2028,</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 80 euros par mois et que les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de l'Occupant.</p> |
| 25 août 2025 | Commande Publique | <p>ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN MENÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>VU la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain signée le 27 août 2019,</p> <p>VU la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les périmètres de projet de la Communauté de Communes du Haut-Béarn signée en date du 10 novembre 2022,</p> <p>VU l'avenant n°1 de la convention OPAH-RU 2024-2025 signé le 22 janvier 2025,</p> <p>CONSIDERANT la fiche action de l'ORT engageant la commune à lancer l'évaluation de l'OPAH-RU pour évaluer ses effets et anticiper les suites à donner,</p> <p>CONSIDERANT l'avenant n°1 de la convention OPAH-RU qui précise pour l'année 2025 le calendrier prévisionnel de l'évaluation de l'OPAH-RU et le lancement d'une nouvelle opération.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer la mission d'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain menée sur le territoire de la commune d'Oloron Sainte-Marie sur la période 2019-2025 à VILLES VIVANTES dont le siège social est à BORDEAUX – 117, RUE FRANÇOIS DE SOURDIS pour un montant de 38.902,50 € HT + Réunions supplémentaires sur prix unitaires (DQE estimatif : 5 000€ HT).</p> |
| 25 août 2025 | Commande Publique | <p>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE 2025-2028 ENCADREMENT DE LA FILIERE DE VALORISATION DU COMPOST DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION D'OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 604-06), la prestation d'encadrement de la filière de valorisation du compost de boues de la station d'épuration de Légugnon.</p> <p>CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17/03/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 08/04/2025 et, l'analyse des offres réalisée le 16/05/2025, après renégociation,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : MPE, 395 Impasse Bizens, 64300 Baigts - de – Béarn.</p> <p>Le montant du marché est fixé à : 90 000,00 € HT (maximum pour 3 ans soit 30 000,00 € HT/an maximum).</p> |
| 25 août | Commande | <p>RENOUVELLEMENT DU COLLECTEUR DES EAUX USEES DE L'AVENUE GEORGES MESSIER</p> |

| | | |
|--------------|-------------------|--|
| 2025 | Publique | <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-160001), « renouvellement du collecteur des eaux usées de l'avenue Georges Messier »,</p> <p>CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27/05/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 18/06/2025 et l'analyse des offres réalisée le 30/06/2025, après renégociations,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : EUROVIA AQUITAINE – Zone artisanale d'Orin - 64 400 OLRON Ste-MARIE</p> <p>Le montant du marché est fixé à : 261 941,93 € HT.</p> |
| 25 août 2025 | Commande Publique | <p>MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DES RESEAUX DE COLLECTES DES AVENUES DE LASSEUBE ET DE PRECILHON</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-160008), « maîtrise d'œuvre pour la restructuration des réseaux de collectes des avenues de Lasseube et de Précilhon »,</p> <p>CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 19/11/2024, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 09/12/2024 et l'analyse des offres réalisée le 25/02/2025,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : ECR Environnement Sud-Ouest – 11 rue Benjamin Franklin - 64 230 LESCAR.</p> <p>Le montant du marché est fixé à : 42 262,50 € HT, soit 14 892,50 € HT pour la tranche ferme, 22 120,00 € HT pour tranche optionnelle, et 15 250,00 € HT pour tranche optionnelle 2.</p> |
| 25 août 2025 | Commande Publique | <p>AMENAGEMENT D'UN DEGRILLEUR SUR LE BY-PASS DE LA STATION D'EPURATION DE LEGUGNON</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-160009), « aménagement d'un dégrilleur sur le by-pass de la station d'épuration de Légugnon »,</p> <p>CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17/06/2025, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 09/07/2025 et l'analyse des offres réalisée le 06/08/2025,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises : SEIHE/SOGEA – ZA « Les Deux Pins » - 06 rue des Galips – CS 70017 – 40 130 CAPBRETON,</p> <p>Le montant du marché est fixé à : 114 312,00 € HT.</p> |
| 27 août 2025 | Louage | <p>CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – 8 PLACE GEORGES CLEMENCEAU</p> <p>CONSIDERANT le recrutement d'un chef de service de la Police Municipale et d'un brigadier,</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>CONSIDERANT que les locaux de l'Hôtel de Ville ne sont pas adaptés pour accueillir ces nouveaux agents,</p> <p>CONSIDERANT que Messieurs Jean et Pierre LAVIE possèdent un local sis 8 Place Georges Clémenceau de 108 m²,</p> <p>Il a été décidé de signer une convention d'occupation précaire pour ce local avec Messieurs Jean et Pierre LAVIE.</p> <p>La convention est consentie pour une durée de 12 mois et commencera à courir du lundi 1er septembre 2025 jusqu'au lundi 31 août 2026 inclus.</p> |
|--|--|---|

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de ces décisions.

M. le Maire : Je vous demande de prendre acte de ces décisions. Il n'y a pas de.... Oui, Clément ?

M. SERVAT : Juste quelques observations et quelques questions, Monsieur le Maire, mais je pense que vous avez dû le voir. Il y a une petite erreur sur le rapport 1. Il y a marqué Conseil municipal du 20 juin...

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

M. SERVAT : Bon, ce n'est pas grand-chose mais si vous pouvez le modifier. Ensuite, concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification des espaces publics à bord de la friche, si on regarde bien les différents Conseils municipaux, et qu'on calcule le montant, nous sommes pour cette mission d'assistance, sur un montant de 42 100 €. Le montant a doublé ou c'est exactement la même chose ? En fait, il y a deux fois 21 000 €, c'était juste une interrogation.

M. le Maire : Oui, c'est la réalité. C'est pour une mission d'assistance d'ouvrage pour l'aménagement qui sera important mais pas réalisé tout de suite de la partie avant de la friche, celle qui était traditionnellement l'entrée du garage Sassus. Donc avec la prise en compte du garage, la prise en compte de travaux difficiles parce qu'il y a des dénivelés importants, les inclinaisons de rue à revoir et puis pour l'autre partie, c'est la partie qui est en cours de chantier actuellement et réalisée par nos employés municipaux en partie, c'est la rue Rogrand qui va être complètement métamorphosée. On commence à en voir un petit peu les contours comme on voyait se dessiner la rue Louis Barthou plus large et plus moderne que par le passé.

M. SERVAT : Pardon, c'est exactement... enfin mot pour mot que la délibération du conseil du 11 avril. C'est pour ça que je ne comprends pas. C'est la même chose. Est-ce que c'est la même chose ? Vous notez ce soir 21 000 € sauf que vous nous avez fait part de vos décisions le 11 avril en tout cas pour le conseil du 11 avril pour la même chose. C'est une décision que vous auriez prise aussi à cette époque ?

M. le Maire : Oui mais c'est une décision qu'on a pris à cette époque et ... on va vérifier. C'est une décision qu'on a pris certainement à cette époque et on l'a concrétisé récemment, mais on va regarder.

M. SERVAT : Ma question c'était soit est-ce que c'est 21000 ou 42000 ? Voilà.

M. le Maire : Elle est peut-être passée deux fois. On va regarder. C'est possible.

M. SERVAT : Et après toujours sur ce même rapport, à la page 9, il y a la convention d'occupation précaire 8 places George Clémenceau. On a bien compris que c'était suite au recrutement des nouveaux brigadiers de la police municipale. Est-ce que vous pouvez nous donner le montant du loyer ? Ce n'est pas précisé dans cette décision.

M. le Maire : 550 €, et c'est le même montant que celui qu'on avait lorsque le CCAS occupait ces locaux-là, et à l'évidence le local occupé par la police municipale actuellement, suffit à peine pour les deux et encore, pas dans de très bonnes conditions. Et donc on a

M. SERVAT : Est-ce que, pardon, est-ce que des travaux sont prévus dans ce local puisque je suppose qu'il faut l'aménager ?

M. le Maire : C'est en cours d'aménagement, les travaux sont faits en régie.

M. SERVAT : D'accord. Faits en régie, on n'a pas une estimation des coûts ?

M. le Maire : 3 500 €.

M. SERVAT : D'accord. Est-ce que vous avez envisagé puisque bon, on sait tous que les anciens locaux de la gendarmerie appartiennent à la commune, ils sont vides, est-ce que vous avez fait une étude pour éventuellement mettre la police municipale dans ces locaux ? C'est juste une proposition, ça coûterait zéro à la commune et je pense que les locaux sont adaptés. En tout cas, ils ont pendant des années accueilli les services de gendarmerie. Là vous partez sur une convention d'une durée de 12 mois. Vous faites des travaux. Est-ce que c'est un accord avec le propriétaire ? C'est uniquement pour 12 mois ou est-ce que c'est prévu aussi pour plusieurs années ?

M. le Maire : C'est un accord avec le propriétaire. C'était pour avoir des locaux qui soient disponibles immédiatement. Ceux que tu évoques ne sont pas disponibles immédiatement. Il y a un certain nombre de travaux à faire et puis ils appartiennent à un ensemble où d'autres services intercommunaux iront prochainement. Mais la réflexion est en cours. C'est en tous les cas une solution d'attente qui était devant la mairie pour ne pas déconnecter complètement la Police Municipale du bâtiment de la Mairie et il nous appartiendra ensuite, expertise faite de l'utilisation de ces locaux ici, de voir s'il convient d'aller ailleurs ou pas.

M. SERVAT : Très bien. Merci.

M. le Maire : Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Oui, bonsoir. Vous avez marqué « marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux ». Vous n'avez pas précisé de quel type d'installation

thermique vous parlez ? Est-ce que c'est des changements dus à la connexion au réseau chaleur ou est-ce que c'est le contrat classique ?

M. le Maire : Non, c'est dans ce bâtiment, enfin c'est le renouvellement d'une prestation qui se fait depuis longtemps. Ce n'est pas lié au réseau de chaleur même si effectivement ça peut donner lieu à confusion puisque c'est Dalkia mais c'est une autre filiale de Dalkia que celle qui s'occupe des réseaux de chaleur qui a été retenue et qui était déjà prestataire.

Mme NAVARRO : Oui. Après, juste souligner, c'est bien de faire la demande d'aide financière au fond interministériel de la prévention de la délinquance. Je persiste et je signe, c'est bien aussi d'avoir prolongé ou remis plus de caméras de surveillance. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Vous avez lu dans le détail effectivement. Merci. Daniel LACRAMPE ?

M. LACRAMPE : *[Inaudible]*que j'avais pardon que j'avais formulé, que nous avons formulé dès le début de l'année et où il nous avait été dit lors d'un précédent Conseil municipal que ça se ferait dans le courant de l'été.

M. le Maire : C'est vrai, j'ai relu ce calendrier. On est dans des perspectives un peu glissantes à chaque fois parce que bon, ce n'est pas l'envie qui nous manque, c'est parfois le temps qui nous fait défaut et puis merci de nous le rappeler mais il faudra qu'on le fasse effectivement.

M. LACRAMPE : Oui. Qu'on n'ait pas à le rappeler surtout.

M. le Maire : Oui, je te fais confiance pour nous le rappeler, il n'y a rien à cacher. Ce sont des bâtiments communaux que certains d'ailleurs connaissent pour les avoir visité récemment, y compris parmi vous. Je pense au Bialé notamment. Donc voilà, on le visitera.

M. LACRAMPE : Et puisqu'on a la chance d'avoir la présence du chef de la Police Municipale en lien avec ce qui vient d'être dit également dans les nouveaux locaux, j'ai compris qu'ici c'était limite en termes de place, c'est beaucoup plus spacieux là-bas en face. Maintenant, ça peut permettre d'accueillir un policier nouveau peut-être ? Davantage si besoins étaient exaucés à l'avenir ? Et deuxième question, Carine vient de parler de la vidéosurveillance, il va y avoir un déplacement certainement de cet espace de vidéo qui était surveillé ici ?

M. le Maire : Alors, pas pour l'instant. Ce n'est pas prévu dans les jours qui suivent. On peut fonctionner de toute façon quand les images sont requises par le procureur de la République et que les policiers municipaux permettent à la Gendarmerie d'accéder à ces images-là ; parce que c'est comme ça que ça se passe. Ce n'est pas nous qui décidons de regarder les images. Ils sont rarement dans leur bureau parce qu'ils sont très souvent dehors et ils viennent ici. Alors qu'ils viennent dans la salle de la mairie ou qu'ils aillent dans leur nouveau local, c'est à peu près pareil parce qu'il faudrait en plus aménager une salle verrouillée avec des fermetures un petit peu particulières pour ça. Et donc ici, on est dans une situation expérimentale. Je pense que ça doit convenir à quatre policiers municipaux. Ça permet de créer différents espaces. Là, c'était une seule pièce et après on verra puisqu'effectivement on ne l'a loué que pour 12 mois pour l'instant. Merci. Oui, Pierre BAHOU ?

M. BAHOU : Simplement, c'est à la page 6 pour le loyer rue Peyré. Est-ce qu'on sait pourquoi c'est nécessairement précaire et révoquant ? Est-ce qu'il s'agit d'un logement d'habitation ou pour une autre destination ? Pourquoi ce n'est pas pérenne ?

Mme BISTUÉ : Ce sont des logements qui sont au-dessus des écoles. On en a à Navarrot, on en a à Prévert ... C'est une obligation légale qu'il y ait ce statut-là.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, donc je vous demande de prendre acte de ces décisions et je vous remercie.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Depuis la dernière séance du 20 juin 2025, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après :

| VENDEUR | ACQUEREUR | ADRESSE DU BIEN |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| GIRAUD Pascale | RABATE Pascale | 24 rue de bitête |
| SAS BOY AUTOMOBILE | BOY Alain | 23 Avenue Tristan Derème |
| MASSEIN Laurence | ION Adrian-Gabriel & Ana-Simona | 11 rue des Basques |
| SCI ROPA | SARL PARO | 23 avenue du corps Franc Pomiès |
| NAVARRO Julien | SCI Immeubles Delloule | 36 rue Louis Barthou |
| MICHAUD Jean Gabriel | COUNILH Julien | 7 rue de la Filature |
| DUPRAT Mathieu | MICLE Luliana | 12 rue Maytie |
| HEIDEIGER Jérémy | MANOURY Ludivine | 75 rue Labarraque |
| CORRALENO INARRA Maria | LALANNE Laure | 48 rue Gassion |
| SCI Aveyron Béarn | CS Pyrénées | 18bis avenue Sadi Carnot |
| GIL Danielle Antoinette | CHABERT Pascale Marie-Paule Edith | 21 rue Révol |
| LOPEZ Thierry | LACOSTE Pascal | 22 Avenue Charles et Henri Moureu |
| DARROZE Dona Lou | MENDIONDO Eliane | 3bis avenue de la Gare |
| SCI MALCAJO | BOUCHILLOUX Alexandre & PLONC Marylou | 26 avenue de Lasseube |
| BOUVIER Hugo | LEBRUN Angélique | 54 avenue de Lasseube |
| CASSOU Hélène | DESCAT Camille | 31 rue d'Aspe |
| CALVO Marie-Thérèse | BERNASQUE-LAHER Yohan | 8 avenue du Général Loustaunau Laca |
| CALHAU Bélarmino | GASTON Marie-José | 5 rue Martial Singher |
| BORDENAVE Albert | Sci ESQUIROU | 29 place Gambetta |
| BORDENAVE Albert | Sci ATYO | 31bis Place Gambetta |
| SCI DURA IMMO | SCI HILSON | 4 bis allée du comte de Tréville |
| SOUCHON Jean et Josiane | SCI LECLERC FAMILY | 2bis avenue du 14 juillet |
| ESCALERA Miguel | HOSPITAL Nicolas & TASSAING Caroline | 30 rue Adoue |
| SAS IAC | MINVIELLE Robert et Marie-Louise | Rue Gérard Roussel |
| SCI DES HALLES | SCI LECLERC FAMILY | 18 place Clemenceau |
| SCI DES HALLES | POUYANNE Patrick & TISSERAND Mélanie | 18 place Clemenceau |
| SAS IAC | PALUS Jean | 74 rue des oustalots |
| LAGARDE Maxime | DANTAN Stéphane | 1bis rue Camou |
| IGUASSEL Clara | SCI BIAGUR | 38 rue Carrerot |
| DUTHEIL Daniel | ARBIDE-VIGNARTE Manon | 9 place de la Résistance |
| DRIANCOURT Didier | LECLERC David et PROST Cassandre | 15 rue Jean Moulin |
| SANCHEZ Aline | REVARIN Dorothée | 15 rue Jean Moulin |
| CAPDEVIELLE Chloé | CASSE Béatrice | 6 rue de l'Union |
| MURO Jean | GHAFIRI Lahcen | 1bis avenue Sadi Carnot |
| OHLIGER Sylvie | BOUISSOU Emilie | 23 boulevard François Mitterrand |
| SCI DES HALLES | RABILLER Roseline | 18 place Clemenceau |
| SCI LE CLOS LORRY - PONSOLLE Jean Marc | PABLO HEREDIA German Santiago | 1 Place Don Armando Abadia |
| LASSALLE Claude et Anne Marie | SAN MARTIN Vincent | 25 place Clemenceau |
| DESENFANS Cécile | CROIZER Laurence | 36 rue Louis Barthou |
| TRAVET Andrée | HOURLILLE Thérèse | 4 rue Jéliotte |
| PARAGE Frédéric et Sophie | BERGASSAT William - SCI TEARL | Rue du Pic d'arlet |
| MOSCA Elisabeth, Henry et Michel | LAULHE Louis | 30 rue Camou |

| | | |
|---|--|-------------------------------|
| MOLINA Franck | MARGOT Thomas & CUNNAC Séverine | 6 avenue Tristan Dereme |
| NOTAIRES PYRENEES OCEAN | PECASSOU-BACQUE Jade | 291 chemin Boila |
| ABADIE Jean-Paul, Michel et Ludivine | NAYA Régis | 12 avenue Sadi Carnot |
| FISCHER Franzska et Barbara | DUPEY Benoit | 47 place Gambetta |
| OSCHE Rosa | DESPAGNET et ARBES-LACROUTS Jean Dominique et Adrienne | Lieu dit les Angles |
| LEMOINE Joachim | SEGRET Emilien | 2 rue de la Filature |
| SCI LE CLOS LORRY - PONSOLLE Jean Marc | MOUTEL Germain | 1 Place Don Armando Abadia |
| SCI LE CLOS LORRY - PONSOLLE Jean Marc | ARTERO Lucille | 1 Place Don Armando Abadia |
| DRIEU Yves et Annie | GUIRAUTON Thierry | 5 rue Félibrige |
| GARCIA Antoine | LE COQ Morgan & DEBASLY Marion | 55 rue Palassou |
| DUJARDIN Colette | CHABERT Pascale | 28 rue Louis Barthou |
| NIETO Valérie | SCI Dominguez | 2 bis place Général de Gaulle |
| PEBAQUE Nicole | LABACI Victor | Impasse des Barats |
| SCI MAHEL | BOHOMOLEC David | 14 rue Carrerot |
| BOROTRA Vincent et Geneviève | LAPAIRE Alice | 8 place de Jaca |
| CASAJUS Alain | BARRERE Philippe | 30 rue Simin Palay |
| VIGNAU LOUSTAU Georges | Foyer Accueil Amitié | 4 rue Jeliotte |
| BEDECARRATS Alain | SANSOULET-ROUS Marie-Hélène | 5 rue Mozart |
| SCI LES CLOS LORRY - PONSOLLE Jean Marc | MATA François | 1 Place Don Armando Abadia |
| PIOVESAN Sophie | CAMPODARBRE - BLANZY | 15 Avenue Jean Jaurès |
| MARTOS Manon | LANDELLE Hugo | 1 Rue de Révol |
| TALOU Armand | BOUCHOO Annette | 4 Rue Jeliotte |
| GINIEIS Jean Marie | DESCOINS Anais | 7 Rue de Lespy |
| PEBAQUE Nicole | NIN BERNARD | Impasse des Barats |
| LEROY Pierre-Marie | BISCAY Patrick | 45 Rue Navarrot |
| OULIEU Jean-Jacques et Marie - Thérèse | SIMOUNET Frédéric | 38bis Rue Carrerot |
| WEYMERINGER Chantal | PONTACQ Mélanie | 4 Rue du Pasteur Cadier |
| LABEDAN Anne | LAPLACE Thibault | 1 Place des Oustalots |
| GARCIA Julien | DECHESNE Sébastien et LUCES Imalai | 26 Place de la Resistance |
| ILLINGER Denis | LONNE Frédéric | 20 Rue Dalmais |
| CRINNION Paul | SILVA Jean François | 3 Rue de Fontaines |
| FREITAG Ute Lieselotte | JARRY Jean-Baptiste / LINDT & SPRUNGLI | 19 Avenue du 14 Juillet |

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de ces décisions.

M. le Maire : Donc il n'y a pas de questions particulières ? Je vous remercie

L'assemblée prend acte du présent rapport.

3 - MISE A DISPOSITION DE LA FRICHE - 5 BIS RUE DE ROCGRAND A OLORON SAINTE-MARIE – PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMI.ES DE LA FRICHE ».

Mme BISTUÉ : La Commune d'OLORON SAINTE-MARIE a, par délibération n°17 en date du 21 décembre 2015, décidé de solliciter l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées aux fins d'acquérir pour son compte un immeuble bâti à usage commercial dit « la Friche » sis à OLORON-SAINTE-MARIE (64400), 14 avenue Sadi Carnot, cadastré section BD n°254 pour une contenance de 1 778 m², et d'en assurer le portage pour une durée de 4 ans.

Par délibération du 12 décembre 2022, la commune d'OLORON SAINTE-MARIE a décidé d'acquérir par anticipation l'immeuble objet du portage et demandé par conséquent au Conseil d'administration de l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées de bien vouloir lui céder au prix 408 935,19 € TTC.

La revente au bénéfice de la commune a fait l'objet d'un acte en la forme administrative dressé par l'EPFL Béarn Pyrénées et reçu par Monsieur le Maire le 29 novembre 2023.

L'immeuble a depuis été l'objet d'un programme de réhabilitation et de transformation, au terme duquel La Friche, d'une superficie de 1700 m², sera composée :

- d'une offre de restauration,
- d'espaces communs pouvant accueillir les terrasses des restaurants ainsi que tous types d'usages et d'événements, dans une optique de mutualisation et de réversibilité des espaces,
- d'un espace média avec des studios et des bureaux (Radio Oloron),
- d'un jardin intérieur en pleine terre,
- d'une halle dédiée à une offre événementielle (concerts, spectacles, salons, tables rondes, conférences, séminaires, etc.),
- d'espaces dédiés à la formation, au travail partagé et à la transmission des savoirs,
- de salles de réunions, de réceptions et d'activités,
- de trois échoppes/ateliers dédiés aux créatrices et créateurs, artistes, artisanes et artisans, pour production, animation, diffusion et vente.

L'immeuble dépend donc du domaine privé de la Commune comme n'étant pas affecté à l'usage direct du public ou à un service public et comme ne constituant pas un accessoire indissociable à un bien dépendant du domaine public, au sens des articles L.2111-1 et L.2111-2 du Code général des propriétés des personnes publiques.

Le Conseil municipal du 7 octobre 2024 dans sa délibération numéro 6 a approuvé le schéma de gouvernance partagée tel que proposé par la commission d'étude, à savoir la création d'une association loi 1901, pour assurer :

- Le respect de l'esprit de La Friche,
- Les gestions administrative et juridique,
- La gestion humaine,
- La gestion technique, l'intendance et la sécurité,

- La programmation, la création, l'animation, la coordination et la communication,
- La gestion financière.

La délibération permettait également d'approuver les modalités contractuelles futures entre la commune et l'association, à savoir la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) dont les termes et la durée devaient être précisés par délibération.

La Commune d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite désormais confier à l'association « Les Ami.es de la Friche », regroupant l'ensemble des acteurs concernés par le projet de la Friche, un bail emphytéotique administratif en application des dispositions combinées des articles L 451-1 à L 451-13 du Code rural et de la pêche maritime et de l'article L. 1311-2 du code général des collectivités territoriales, lui permettant d'assurer la conservation et la valorisation patrimoniales de ce bien communal, et d'assurer la gestion, l'animation, et la coordination des activités en son sein.

Aussi, le projet de bail emphytéotique est soumis par cette délibération à la validation du Conseil municipal.

Les principales caractéristiques du bail annexé sont ci-après exposées.

➤ **Le projet**

Le BEA est consenti à l'association « Les Ami.es de la Friche » en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la commune, conformément à l'article L. 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, la commune d'Oloron Sainte-Marie mène une politique active de redynamisation de son centre historique sur les thématiques du logement, du traitement des espaces publics, et de la redynamisation du commerce de centre-ville. Ces actions concourent à favoriser une réappropriation du centre par les habitants d'Oloron Sainte-Marie et des environs.

La commune est attentive au développement d'un véritable sentiment de bien vivre à Oloron qui passe par la création de liens, de rencontres entre les habitants, d'occasions de se retrouver hors de chez soi.

Cet esprit qui offre espace - temps et relations sociales se cristallise, s'incarne dans la Friche, véritable lieu de vie culturel, associatif et citoyen, outil au service des dynamiques et des habitants du territoire d'Oloron-Sainte-Marie, qui contribue à la redynamisation du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie et au renouvellement urbain et architectural.

Il est par conséquent considéré que constituent une opération d'intérêt général l'entretien et la valorisation patrimoniale de cet équipement, ainsi que la gestion, l'animation et la coordination des activités en son sein.

➤ **Consistance**

La surface totale de la parcelle est de 1778 m².

Elle accueille un équipement au service d'un territoire et de ses citoyens se développant autour d'un jardin aménagé au centre de la grande halle.

Le projet se développe dans un bâtiment à l'initial d'environ 1630 m² (surface sol) composé de trois constructions indépendantes dans leur volumétrie et leur gabarit :

- La halle nord avec une connexion sur la grande halle et une entrée indépendante sur la rue de Rocgrand,
- la grande halle avec une entrée indépendante sur la rue de Rocgrand et un R+1,
- la petite halle avec une entrée indépendante sur l'avenue Sadi Carnot.

Rez-de-chaussée – 1502 mètres carrés

- Halle Nord – 356 mètres carrés
- Bricolab – 99 mètres carrés,
- Formation pratique – 66 mètres carrés,
- Formation théorique – 39 mètres carrés,
- Espace pour le personnel du restaurant – 3 mètres carrés,
- Réserve pour le restaurant – 12 mètres carrés,
- Sanitaires – 14 mètres carrés,
- Salle polyvalente – 102 mètres carrés,
- Local technique / chaufferie – 11 mètres carrés,
- SAS – 10 mètres carrés
- Grande halle – 774 mètres carrés
- Restaurant – 115 mètres carrés (cuisine 30 mètres carrés + restaurant 85 mètres carrés),
- Échoppe 1 – 17 mètres carrés,
- Kiosque de restauration 1 – 24 mètres carrés,
- Kiosque de restauration 2 – 23 mètres carrés,
- Stockage – 49 mètres carrés,
- Loge – sanitaire – 9 mètres carrés,
- Accueil – 17 mètres carrés,
- Échoppe 2 – 17 mètres carrés,
- Sanitaires – 22 mètres carrés,
- Local technique – 7 mètres carrés,
- Échoppe 3 – 46 mètres carrés,
- Jardin – 240 mètres carrés,
- Coursive de circulation – 188 mètres carrés,
- Petite halle – 372 mètres carrés,
- Petite halle – 360 mètres carrés,
- SAS acoustique – 12 mètres carrés.

R+1 dans la grande halle – 426 mètres carrés

- Coworking – 24 mètres carrés,
- Studio Radio – 62 mètres carrés,
- Salle de réunion – 21 mètres carrés,
- Sanitaires – 15 mètres carrés,
- Stockage – 8 mètres carrés,
- Salle de réunion – 55 mètres carrés,

- balcon – 24 mètres carrés,
- Mezzanine – 55 mètres carrés,
- Coursive / circulation – 162 mètres carrés.

➤ **Réglementation**

La convention obéit aux règles des articles L. 1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le terrain objet du présent bail est classé en zone U du plan local d'urbanisme en vigueur à la date de la signature du présent et son utilisation doit répondre aux dispositions des articles du règlement du plan local d'urbanisme applicable à ladite zone.

➤ **Durée**

Le bail emphytéotique administratif est consenti pour une durée de CINQUANTE (50) années entières et consécutives prenant effet le jour de la signature du présent bail.

Il ne peut se prolonger par tacite reconduction.

À l'expiration de la durée du bail, l'association « Les Ami.es de la Friche » ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement.

➤ **Conditions et charges**

L'association s'engage à ce que l'usage du bien reste tout au long du bail conforme dans sa destination et sa nature aux règles et valeurs telles qu'elles figurent dans les statuts du BAILLEUR et la Charte éthique et environnementale adoptés par l'assemblée générale constitutive de l'association le 2 juin 2025 – et ce indépendamment des modifications ultérieures desdits statuts et charte.

➤ **Cession du bail**

Conformément aux dispositions du § 1 de l'article L. 1311-3 du code général des collectivités territoriales, l'association « Les Ami.es de la Friche » ne pourra effectuer de cession en tout ou partie de ses droits, sans l'accord préalable et écrit de la commune.

➤ **Hypothèque**

Conformément aux dispositions du § 2 de l'article L. 1311-3 du code général des collectivités territoriales, le droit réel conféré à l'association « Les Ami.es de la Friche » n'est susceptible d'hypothèque uniquement pour la garantie des emprunts contractés en vue de financer la réalisation ou l'amélioration des ouvrages situés sur le bien loué.

Le contrat constituant l'hypothèque doit, à peine de nullité, être approuvé par la commune.

➤ **Redevance**

Le bail est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle ou mensuelle de 3 200 € (Trois mille deux cents euros),

➤ **Impôts et taxes**

L'association acquittera pendant toute la durée du bail les impôts, contributions, taxes et redevances de toute nature auxquels le bien sera et pourra être assujéti.

➤ Travaux

L'association devra, pendant tout le cours du bail :

- conserver en bon état d'entretien les constructions édifiées et tous travaux et aménagements qu'il aura effectués,
- effectuer à ses frais et sous sa responsabilité les réparations de toute nature, y compris les grosses réparations, telles qu'elles sont définies par l'article 606 du Code civil et par l'usage, ainsi que le remplacement de tous éléments de la construction et de son aménagement au fur et à mesure que le tout se révélera nécessaire.

Tous travaux et aménagements effectués l'association resteront sa propriété pendant toute la durée du présent bail emphytéotique et deviendront de plein droit et sans indemnité la propriété de la commune à son expiration.

➤ Sous-occupation

L'association pourra proposer à des tiers des contrats de sous-occupation non constitutifs de droit réel leur permettant d'occuper au sein de l'immeuble des installations ou des locaux pour l'exercice d'activités conformes dans leur destination et leur nature à l'objet du bail.

Ces projets de contrats et leurs éventuels avenants devront, dès lors qu'il dépasse une durée d'une année, expressément viser la présente Clause et être transmis, avant leur signature, pour autorisation à la commune.

➤ Résiliation

La commune pourra résilier le bail moyennant un préavis de TROIS (3) MOIS pour des motifs d'intérêt général ou pour défaut d'exécution de l'une ou l'autre des charges et conditions prévues au bail, notamment en cas de manquements aux règles et valeurs telles qu'elles figurent dans les statuts de l'association et la Charte éthique et environnementale adoptés par l'assemblée générale constitutive de l'association le 2 juin.

Vu le projet de Bail Emphytéotique Administratif ci-annexé,

Ouï cet exposé,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VALIDER** le projet de Bail Emphytéotique Administratif ci-annexé au profit de l'association « Les Ami.es de la Friche », pour le terrain sis 14 avenue Sadi Carnot, cadastré section BD n°254,

Et là, je vais vous demander de modifier la dernière phrase si vous en êtes d'accord, mais du coup c'est celle que je vais vous lire, qu'il faudra rédiger en fin de cette délibération et écrire au lieu d'« autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique si annexé » écrire :

- **AUTORISER** Madame la première adjointe au Maire à signer le Bail Emphytéotique Administratif sur la base du projet ci-annexé reçu en la forme administrative par Monsieur le Maire de la commune d'Oloron Sainte-Marie ainsi que l'ensemble des documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Donc d'abord, je dois vous demander si vous êtes d'accord pour apporter cette modification maintenant.

M. le Maire : Alors est-ce que quelqu'un est contre cette modification qui est dictée par le fait qu'en l'occurrence le Maire ne peut pas être juge et parti ? Je m'adresse à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette modification ? Personne ? Donc la modification est admise, on l'apportera. Alors, André LABARHE et Carine NAVARRO ?

M. LABARHE : Alors moi je vais intervenir, je n'ai pas l'habitude d'intervenir à ce sujet puisque je me suis expliqué à plusieurs reprises et j'ai expliqué pourquoi d'ailleurs je n'étais pas favorable à ce projet dès le départ pour des raisons qu'on a évoquées. Par contre, j'ai quand même une inquiétude par rapport à ce qui a été dit auparavant concernant l'élargissement de la rue de Rocgrand. Tu dis qu'il va y avoir des aménagements qui vont être réalisés. Ce que tu as dit tout à l'heure, ça veut dire quoi ?

M. le Maire : André, avant de te laisser finir, parce que je crois que je me suis mal exprimé peut-être, ce n'est pas un élargissement, c'est un aménagement de la rue, on ne peut pas l'élargir.

M. LABARHE : Mais si c'est un aménagement c'est pareil ! Je reviens sur ce problème. Je l'évoqué à plusieurs reprises et je le redis. Nous sommes dans un secteur qui est fragilisé. Je vais vous expliquer pourquoi. Ce sont des anciennes décharges de bois à ciel ouvert qui pendant décennies ont été utilisées par deux scieries, la scierie Rioux et la scierie Tarascon. On sait qu'il y a des mouvements de terrain. On a eu d'ailleurs un effondrement, rappelez-vous, il a fallu renforcer au niveau de la passerelle, rappelle-toi, tu étais maire à cette époque-là. Donc, il y a des mouvements de terrain.

Moi, j'ai une vive inquiétude par rapport à ça lorsque je vois qu'on prévoit de faire des animations y compris dans ce secteur-là, voilà, des repas en plein air alors qu'on est sur un site qui est très sensible, qui risque un effondrement. C'est déjà arrivé. On se dit : les berges sont superbes ! Sauf qu'on oublie que dessous c'est simplement de la sciure, des copeaux, et qu'il y a eu des remblais qui ont été apportés, on a souvent, je l'ai expliqué, des mouvements de terrain à ce niveau-là. Alors il ne faut pas jouer avec le feu non plus ! J'espère que vous avez pris toutes les précautions pour ne pas qu'un drame puisse arriver à ce niveau-là.

Je dis ça comme je dis exactement la même chose avec 100 m d'ouverture de la toiture de l'espace. Aujourd'hui, c'est 200 m. Lorsqu'on voit les intempéries qu'il y a en ce moment, les précipitations qui peut y avoir et ensuite lors des orages, les vents lors des tempêtes, je me demande comment cette structure va pouvoir être utilisée ?

Je l'ai déjà dit, c'est pour ça que je m'y suis opposé parce que j'étais favorable au projet. Rappelez-vous, je faisais partie d'ailleurs du comité qui avait à l'époque reçu tous les bureaux

d'études. Je me suis opposé par rapport à ça. J'étais favorable au projet. Pour moi la sécurité n'était pas remplie.

Aujourd'hui, c'est l'aboutissement. Voilà. Aujourd'hui, ça va être géré par une association. Est-ce que la garantie est là ? Est-ce qu'on est certain que tous les problèmes que je viens d'évoquer, que ce soit des problèmes climatiques ou que ce soit des mouvements de terrain sont sérieusement étudiés ? Voilà, je pose la question aujourd'hui, ça peut rentrer dans le cadre des risques majeurs, c'est pour ça que j'en parle. Il ne faut pas oublier qu'on va recevoir à l'intérieur. Il y aura une population qui va circuler régulièrement y compris dans la rue. Et alors là, je voudrais avoir quand même des informations par rapport à ça. C'est quand même très sérieux.

M. le Maire : Juste, je fais référence à quelque chose que tu as évoqué, c'est l'affaissement d'il y a entre 10 et 15 ans à peu près, où des travaux conséquents avaient été réalisés suivi de sondages importants. La maîtrise d'œuvre a réalisé aussi des sondages qui nous permettent d'avancer avec leurs conclusions et qui nous permettent aussi de réduire du moins entre la rue en face de la poste et la Friche considérablement la circulation, puisque cette voie va devenir pratiquement semi-piétonne et n'être autorisée qu'au stationnement des riverains. Donc déjà, il n'y aura pas de camion, il y en a pas mal en ce moment pour les travaux, il n'y a pas de menace mais bien sûr, on n'est pas fou, on connaît l'histoire de cette rue, ne serait-ce que ce que tu nous la répètes souvent, et des sondages, des précautions ont été prises. Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe d'opposition souhaiterait affirmer avec clarté que jamais nous n'avons adhéré à ce projet de schéma de gouvernance de la Friche par une association. Ce bail emphytéotique est une décision de la majorité municipale qui devra en assumer seul la responsabilité politique. Et nous souhaitons ce soir vous en donner les raisons.

Pour commencer, nous souhaitons aborder le coût déjà excessif pour les oloronais. Le projet de la Friche représente un investissement colossal de 3 540 000 € hors taxe. C'est l'argent des oloronais. Or, chacun le sait, les besoins ne manquent pas dans notre commune pour les écoles, la voirie, la transition écologique et pour la sécurité publique. Alors que notre budget est contraint, ce choix de priorisation, pardon, nous paraît incompréhensible et déraisonnable.

Deuxièmement, vous nous présentez un bail de 50 ans, ce qui pour nous opposition semble un engagement démesuré. Vous proposez un bail emphytéotique de 50 ans. Cela signifie deux générations entières, l'équivalent de 8 mandats municipaux. Dans 6 mois, les habitants éliront une nouvelle équipe municipale. Pourtant, vous engagez déjà leur avenir pour un demi-siècle. Posons-nous une question simple. Quel droit avons-nous de décider à la place de nos enfants et petits-enfants ? Soyons lucides, dans 50 ans, peu d'entre nous autour de cette table ce soir seront encore en vie. C'est un constat...*[rires]*

Nous devons avoir l'humilité de reconnaître que nous n'avons pas à enfermer nos successeurs dans une telle rigidité, d'autant que juridiquement la loi est claire. Un bail emphytéotique peut durer de 18 à 99 ans. Rien n'impose de choisir une durée aussi longue. Pourquoi 50 ans ? Pourquoi pas 18, 25 ou 30 ans. De plus, avec ce bail, la commune perd la gestion quotidienne de ce bâtiment de 1700 m², pourtant financé par les Oloronais. Vous transférez cette responsabilité à une association récemment créée dont la pérennité n'est pas

garantie. Une association même de bonne volonté n'a ni la stabilité, ni la transparence, ni la légitimité démocratique d'une gestion municipale. Le risque est grand. Risque de gestion défaillante, risque de conflit entre la commune et l'association, risque de contentieux juridiques long et coûteux. En cas d'échec ou de dérive, la commune devra assumer les conséquences mais sans pouvoir intervenir facilement. Enfin, nous trouvons le calendrier politique discutable. À 6 mois des élections municipales, vous engagez la commune dans une décision majeure qui conditionnera l'avenir de la Friche pour 50 ans. Cette précipitation interroge. Pourquoi ne pas laisser le choix aux Oloronais qui s'exprimeront bientôt dans les urnes ? C'est une question de respect démocratique.

Pour conclure, nous ne contestons pas la nécessité de redynamiser le centre-ville, mais la méthode et les choix retenus posent problèmes. Un coût excessif, un bail trop long, une perte de contrôle de la commune, un transfert de responsabilité à une association fragile, une décision prise à la veille d'élection. Pour toutes ces raisons, par responsabilité, par prudence et par respect pour les Oloronais, nous voterons contre ce bail emphytéotique.

Mme BISTUÉ : Alors, nous avons tous compris que vous étiez contre ce projet. Vous avez vos raisons que je respecte. Par contre, j'espère qu'on ne va pas voir sur les réseaux demain que les Oloronais vont payer 3700 € à leur charge. Vous avez juste oublié 1 million et demi de subvention. Je vous rappelle que l'État a été le premier à donner 850 000 € dès l'ouverture de ce projet.

Ensuite, vous dites qu'on confie ça à une association. Nous sommes dans l'association. La Communauté des Communes est dans l'association, nous partageons et nous partagerons les décisions avec l'association et nous resterons garant de ce lieu et de ce que les citoyens attendent de ce lieu.

Enfin, je trouve que ce n'est pas faire beaucoup de confiance à une association. Je vous assure que ce sont des gens qui travaillent très régulièrement sous forme de commission pour que tout soit prêt pour l'ouverture et que ce sont des gens engagés pour cette association. Mais je vous redis, nous sommes dans cette association. Nous serons responsables dans cette association.

Par rapport au calendrier, vous le connaissez depuis le début, c'est la précédente mandature qui avait demandé à l'EPFL de faire ce portage. Vous aviez 4 ans pour faire un projet, vous ne l'avez pas fait. Quand on est arrivé, il a bien fallu prolonger ce portage et travailler en concertation avec les citoyens. Je trouve que c'est une très bonne base, mais je reconnais que ça prend du temps. Et on savait déjà depuis le début que le calendrier était celui-là. Normalement on aurait dû être juste avant l'été à l'ouverture. Comme tous les chantiers, vous conviendrez qu'on peut prendre un peu de retard et on l'ouvrira au mois de décembre mais ce n'est pas une volonté.

Je trouve que c'est très calculateur de dire : la police municipale c'est à la veille des élections, la friche c'est à la veille des élections. Vous savez déjà que ce serait à ce moment-là.

Mme NAVARRO : Convenez que le bail c'est à la veille des élections et c'est vous qui avez choisi ce mode de fonctionnement.

Mme BISTUÉ : Mais qu'est-ce qu'on fait alors ? On arrive à la fin de la Friche, on ferme et on attend les prochaines élections ?

Mme NAVARRO : Non, en gestion municipale, on pouvait s'en occuper, au moins pour ces premiers mois où c'est nous qui finançons en partie les emplois qui ont été faits. Donc il me semble que quand même on perd du sens dans ce grand projet phare. Vous, vous avez mené le projet, c'est le projet que vous avez choisi, ça on ne conteste pas. C'est bien, vous avez fait quelque chose. Effectivement, on avait vu cette verrue et on ne voulait pas la laisser telle qu'elle. Il faut redynamiser le centre-ville. Mais un bail emphytéotique de 50 années, ça nous semble trop long et personne ne peut dire qu'une association est identique ou sereine face à l'avenir, surtout sur une période si longue.

M. le Maire : Bien, merci Carine NAVARRO. Juste un petit point de détail mais qui a son importance. Quand vous parlez de bail emphytéotique, ce n'est pas un bail emphytéotique ordinaire, c'est un bail emphytéotique administratif. Et ce qui caractérise un bail emphytéotique administratif, c'est qu'il doit rester fidèle pendant toute la durée de ce bail à l'objectif qui a été tracé, c'est vrai, au gré de démarches participatives qui ont fait participer beaucoup de monde et ensuite par l'association dans laquelle est la mairie. Mais un bail emphytéotique administratif, il donne des droits d'exploitation dans la mesure où on ne s'écarte pas des objectifs définis. Les objectifs définis, si je les résume, c'est le carrefour, c'est intergénérationnel, c'est se divertir, c'est la pratique sportive, c'est l'écoute de la musique. Et à tout moment, si la mission pendant les 50 ans s'écarte des objectifs initiaux, les deux parties peuvent se dresser l'une contre l'autre et aller jusque devant les tribunaux pour voir s'il convient d'arrêter ce bail en cas de défaillance du preneur par exemple ou pas.

Donc, croyez-moi, le bail, il a été rédigé par un avocat qui n'est pas né de la dernière pluie. Et puis justement vous dites que ça manque de sens, mais moi je crois au contraire que c'est une réalisation qui a le plus de sens dans le sens de la démocratie participative, dans le sens de l'intérêt que les habitants portent, dans le sens de les éduquer, à se prendre en charge, dans le sens de les faire se rencontrer.

Je ne sais pas si c'est vous Carine, quand tu as évoqué effectivement le coût important, mais ça me rappelle une époque où les finances publiques n'étaient pas non plus au meilleur niveau de leur forme. C'était le moment où contre des avis du même tonneau, avait été conçue la médiathèque. C'est pour lire des bouquins, c'est pour se retrouver. C'était la Communauté de Communes qui le portait mais c'est pareil. C'était les mêmes et certains d'entre vous y étaient d'ailleurs. Est-ce que quelqu'un remet en cause maintenant la médiathèque ? Non. Il y a des moments où il faut se décider. Marie-Lyse l'a répété, ce bâtiment reposait sur les épaules de la Commune via l'EPFL depuis l'année 2015. Il a fallu attendre l'année 2022 pour le sortir. Il valait à l'époque 280 000 €. Nous, il nous a coûté 400 000 €. Donc si on avait continué dans ce sens-là, on aurait multiplié son prix et c'était une charge que l'on avait sur les épaules.

Après, on peut concevoir que tout le monde n'est pas d'accord pour la démocratie participative, pour que les gens se rencontrent, pour qu'il y ait des échanges festifs, culturels, sportifs et autres. Mais ça c'est le point de vue de chacun. Je crois qu'Anne SAOUTER a demandé la parole.

Anne SAOUTER : Oui, vous disiez « *laissons venir le temps du vote et laissons les citoyens et citoyennes s'exprimer* ». Donc ça veut dire que le jour du vote, vous trouvez la parole des citoyens et citoyennes légitime, et en dehors de ce temps-là, elle ne l'est plus ?

Nous, nous avons fait le choix de justement les écouter dès le départ dans la construction du projet. C'est ce que l'on a appelé la démocratie participative mais la vraie parce que souvent elle est galvaudée. On parle très souvent de démocratie participative et il suffit simplement de faire quelques réunions d'information. Là c'est eux qui ont construit le projet avec nous mais toujours de façon aussi cadrée et ils acceptaient, ils adhéraient au cadre, on était suivi par des professionnels et puis ça a donné une programmation, qu'est-ce qui va avoir lieu dans cette Friche et puis une façon de gouverner et là on l'a choisi. Et c'est plutôt ambitieux et ça continue à avoir du sens qu'ils puissent continuer à pouvoir garder cette parole-là, on l'estime légitime et aussi donc dans l'exécution des actions et de cette gouvernance, mais encore une fois on n'a pas fait n'importe quoi.

Effectivement ce bail a été travaillé avec un avocat, il ne pourra pas s'y faire n'importe quoi. Et puis effectivement, on a réfléchi sur le temps long. Effectivement, on a été ambitieux. On pense à l'avenir, au-delà du temps de notre simple vie. Il faut savoir regarder un petit peu plus loin dans l'avenir et avoir de l'ambition pour nos générations futures.

M. le Maire : On aurait pu y faire un cabaret. Oui lñaki ?

M. ECHANIZ : La réflexion que tu poses Carine est intéressante. Tu nous dit qu'on engage l'avenir et la future équipe municipale. Mais le mandat que nous ont confié par le vote les Oloronais court jusqu'au 15 mars 2026 et donc jusqu'au 15 mars 2026, nous serons responsables et nous prendrons des décisions, celles-ci ou d'autres qui engagent l'avenir des Oloronais et Oloronaises parce que si on suit ta logique, ça veut dire qu'il faudrait que 6 mois, 8 mois, 1 an avant des élections, nous soyons qu'un Conseil municipal de gestion comme peut l'être un gouvernement démissionnaire qui prend des actes importants.

Je pense que la démocratie c'est un mandat, c'est une durée qui va du jour de l'élection jusque à son terme et effectivement nous serons amenés à ce Conseil municipal comme au suivant, à prendre des décisions qui engagent les Oloronais et Oloronaises pour la suite. Mais c'est le sens de la démocratie du mandat qui nous ont confié pour 6 ans du premier jusqu'au dernier jour. Donc on ne va pas rechigner à mener, à porter des délibérations qui amélioreront la vie des habitantes et des habitants jusqu'au 14 mars 2026.

Mme NAVARRO : Il me semble qu'entre, je n'ai jamais dit que le bail ne rentrait pas dans sa légalité et effectivement je suis allé même chercher les articles. C'est vrai qu'il est possible de le proposer mais c'est vous qui faites le choix de 50 années. Et pour répondre à Madame SAOUTER, oui, ça a été fait en démocratie participative. En tout et pour tout, on va dire qu'il y a eu 200, 300 personnes qui sont venues et qui sont venues décider pour 11 000 personnes.

Mme BISTUÉ : Mais vous étiez invitée ?

Mme NAVARRO : Je suis venue, pas à chaque fois mais je suis venue. Mais tout le monde ne se déplace pas et tout le monde n'adhère pas à la démocratie participative. Toujours est-il, c'est que vous, vous nous engagez pour 50 années. Vous auriez pu le faire pour 18 ans.

Mme BISTUÉ : Une démocratie participative qui a été même reconnue par la Présidente de l'Assemblée. On n'a pas fait beaucoup de Cocorico parce qu'on ne fait pas beaucoup de bruit autour de ce qu'on fait. Mais en tout cas, on a été reçu à l'Assemblée Nationale, parce que justement c'est un exemple de démocratie participative.

Et je ne sais pas si je vais vous rassurer, j'aimerais beaucoup mais je crois que je ne vais pas y arriver. Dans le chapitre résiliation, tout ce qu'a dit le Maire tout à l'heure, on ne part pas pour 50 ans à faire n'importe quoi. Dès l'instant où les valeurs telles qu'elles figurent dans les statuts qui ont été écrits et qu'on a déjà votés ici, ne seront pas respectés, le bail, on peut l'annuler. On n'est pas obligé d'attendre 50 ans et regarder le train passé. On est dans la Friche et on fera en sorte que les valeurs soient respectées.

M. le Maire : Alors, il y a 15 articles qui sont assez long, avec des écritures juridiques difficiles à lire, mais en les relisant deux, trois fois, on voit que c'est parfaitement bordé. Tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, Clément ?

M. SERVAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Quelques interrogations moi aussi, enfin nous aussi par rapport à ce bail emphytéotique. Je rejoins et je partage complètement les propos de Carine. Vous parlez d'un bail emphytéotique de 50 ans. Si on a bien compris, vos locataires, ce seront en grande partie des commerces ou des associations. Pourquoi n'êtes-vous pas parti sur un bail commercial ? Ça aurait pu être plus simple plutôt que de partir sur 50 ans ? Ça aurait été plus simple pour la gestion.

Pour mieux comprendre sur les garanties financières parce que, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est peut-être noté mais en tout cas là sur le bail, moi je ne les vois pas. Vous avez évoqué un budget, il y a quelques temps, un budget de fonctionnement de cette structure à hauteur de 160 000 €. Vous avez parlé d'un petit équilibre, c'est vous qui l'avez dit, 160 000 € donc de fonctionnement avec 41 000 € de subvention de la Commune, 5 000 € de subvention de la Communauté Commune. Tout ça, ça sera chaque année.

Est-ce que c'est chaque année pendant 50 ans ? Parce que ça, on n'en parle pas. On parle de l'investissement mais on ne parle pas du fonctionnement. Ça voudrait dire, je n'ai pas fait le calcul, mais 46 000 € de subvention de collectivités locales sur 50 ans, ça fait beaucoup. Je vous laisse calculer.

Ensuite qui va payer le crédit à la ville ? Vous parlez de redevance à hauteur de 3 200 €. Bon, moi je m'excuse, on l'apprend ce soir, ce n'était pas précisé dans la délibération, enfin dans le bail. C'était mensuel ou annuel. C'est peut-être une erreur, mais vous pouvez comprendre qu'on s'interroge aussi. Voilà, c'est annuel. Bon, si ça avait été mensuel, ça aurait été aussi compliqué. Donc 3200 € annuel, qui va payer le crédit à la commune ? Vous voyez ? Parce ça va être compliqué pour l'association. Je voulais aussi savoir si pendant ces 50 ans, parce que vous parlez de travaux, est-ce que l'association va être en capacité de faire assez de trésorerie pour pouvoir financer les travaux pendant ces 50 ans ? Des gros travaux, des petits travaux, des entretiens, des travaux d'entretien.

Qui va payer les locaux vacants quand on sait très bien que ça peut éventuellement bouger dans les commerces ou dans le milieu associatif ? Est-ce que c'est l'association qui prendra en charge ? Est-ce que c'est la collectivité ?

Qui va payer les parties communes par exemple ? Ce n'est pas noté aussi dans le bail. Est-ce que c'est l'association ? Est-ce que c'est la commune ? A qui vont payer les locataires ? À l'association, j'imagine pour arriver à 160 000 € ?

Avec les locations, vous avez évoqué dernièrement que vous attendez 40 000 € je crois de location de salle. Si aujourd'hui ces locations ne sont atteintes, comment l'association va arriver à financer tout ça ? Bon, vous pouvez comprendre que par rapport à ce bail qui est peut-être écrit par un avocat et je comprends bien que c'est très détaillé..., mais pas assez, c'est détaillé sur le projet, c'est détaillé sur votre projet, vos intentions, mais ce n'est pas clair. En fait, ce n'est pas clair. Il y a des coquilles, vous l'avez dit, mais toutes ces questions que je vous pose, on souhaiterait avoir quelques garanties sur tout ça.

Mme BISTUÉ : Les subventions, tu demandes est-ce que c'est pour 50 ans ? Mais les subventions, elles sont revues chaque année. Donc il n'y a personne qui peut dire aujourd'hui « j'ai une subvention pour tant d'années ». Elles sont revues chaque année. Tu sais très bien quand on a des difficultés, il y a des subventions qui s'arrêtent aussi dans d'autres collectivités. C'est pareil pour tout le monde. Pour les associations, alors les beaux commerciaux, tu as raison. Là, c'est un bail emphytéotique administratif, mais après c'est l'association qui signera les baux commerciaux avec le restaurant, les kiosques et un bail d'occupation pour Radio Oloron. C'est eux qui seront maîtres de ces actes-là. Il y aura des baux commerciaux et il y aura aussi un bail d'occupation pour Radio Oloron puisque lui n'est pas censé vendre.

Et ensuite, par rapport au budget de fonctionnement, déjà l'avis des domaines c'est 3 200 €. Nous, dans notre projection, on avait mis 5 000. Et dans le travail qui est fait aujourd'hui par l'association, on voit déjà qu'il y a un taux d'occupation qui se précise dès l'ouverture et on n'a pas non plus l'intention de faire de la concurrence aux gens qui sont autour de nous. On a déjà rencontré des structures autour de nous. On s'alignera sur ces tarifs là et je pense que le budget de fonctionnement que nous avons présenté était vraiment un budget prudent. Très prudent.

M le Maire : Bien. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres..... Oui Clément ?

M.SERVAT : Je profite cette délibération pour, tu l'as dit Marie-Lyse, au niveau du calendrier des travaux, on apprend ce soir que la fin des travaux est prévue pour décembre. Bon donc il y a eu un peu de retard mais bon, un trimestre c'est des choses qui peuvent arriver. Au niveau du coût des travaux est-ce qu'on est dans les clous ? A l'automne 2024, vous aviez évoqué, je ne vais pas le redire, enfin je vais le redire parce que c'est important de le redire, vous aviez évoqué 3,3 millions je crois de tête de travaux. On est passé à 3,8 millions il y a quelques mois, il me semble c'est ce qui avait été évoqué ou 3,7 millions. Est-ce qu'aujourd'hui on est toujours dans le même budget ?

Mme BISTUÉ : Oui, on est dans le budget.

M. SERVAT : Il n'y a pas de dépassement ? On a constaté qu'il y avait des agents communaux qui travaillaient dans la friche pendant plusieurs jours, plusieurs semaines... Est-ce que vous avez valorisé ce travail ? Ça serait bien de le quantifier, on sait très bien en tout cas les qualités qu'ont nos agents communaux, et ça serait bien quand même de quantifier le temps.

Mme BISTUÉ : Là, tu parles des travaux de la rue ?

M. SERVAT : Ils sont à Rocgrand mais aussi ils n'ont pas été dans la Friche ?

Mme BISTUÉ : Non.

M. SERVAT : Bon... mais il me semble en tout cas. Moi je les ai vus.

M. le Maire : Peut-être un point sur les travaux avec Jean CONTOU-CARRÈRE ?

M. SERVAT : Non mais c'est important, moi je les ai vus, donc peut-être dans la Friche mais après c'était peut-être une visite de chantier aussi ?

M. CONTOU-CARRÈRE : C'était peut-être le moment de leur pause aussi, ils y sont allés regarder l'évolution mais nous n'avons aucun agent qui travaille à l'intérieur de la Friche ça c'est sûr. Ils sont en train de travailler. Ils font d'ailleurs un très beau travail. Je vous invite à aller le regarder sur la rue Rocgrand puisque je le répète donc ils sont en train de faire du béton désactivé. Toute la chaussée en béton désactivé. Les places, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, seront uniquement des places réservées aux Riverains qui seront du même acabit que ce que nous avons fait à la rue Révol, à savoir un empièchement engazonné. Ils travaillent également sur tout ce qui est caniveaux et tout ce qui est aussi petits parterres à venir. Voilà. Mais à l'intérieur de la friche, absolument pas.

Moi ce que je voudrais juste vous dire, je ne sais pas d'où tu as sorti les chiffres ou alors quelqu'un s'est trompé. J'ai demandé, vous le savez, nous sommes sur la Friche en maîtrise d'ouvrage déléguée à un organisme que tu connais bien Clément, qui est la SEPA, et en qui nous avons toute confiance et je pense qu'il en est tout à fait de même pour toi puisque tu les côtoies assez souvent. J'ai demandé au responsable de la SEPA de me faire un petit topo sur l'évolution des marchés financiers. Alors sur le retard, tu l'as dit, il y a eu quelques petits aléas qu'on peut citer. On les avait évoqués à un moment donné, mais ça c'est quelque chose de classique. Sur les évolutions financières par rapport aux marchés initiaux, il m'écrit : "Le montant des marchés initiaux était de 2 580 000." Je parle en hors taxes parce qu'effectivement tu devais peut-être parler toi en TTC. Le montant prévisionnel à ce jour est à 2 600 000 € soit un delta de 0,7 %. Sachant qu'on risque peut-être d'avoir une plus-value de 10 à 20 000 € supplémentaires sur la fourniture par rapport à la fourniture et au séchage du bois. A ce jour, d'après ce qu'il m'écrit on est sur 20 000 euros de dépassement.

M. SERVAT : Après quand je parle de budget de la Friche, vous comprenez bien que je parle de la globalité, pas uniquement des travaux. Il y a des choses qui ont été faites avant. Il y a eu l'achat, Monsieur le Maire l'a dit, il y a eu des études, il y a eu des investissements qui ont été faits avant. Donc moi quand je parle de 3,7 millions et c'est vous qui l'avez dit, ce n'est pas moi. Ici, on reprendra les comptes rendus des derniers conseils municipaux. Et vous verrez que c'était 3,7 millions. Après, je demande juste s'il y a eu une augmentation ou pas du coût de ces travaux.

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, mais j'avais bien compris Clément. Effectivement, toi tu ne parlais pas de l'achat, des études. Non, non, mais nous sommes d'accord. Moi, je ne te parlais

que des plus-values aujourd'hui par rapport aux travaux, entre les travaux initiaux et le point à ce jour.

M. SERVAT : Donc on est à 3,7 - 3,8 millions à peu près. C'est ça ?

Mme BISTUÉ : Oui l'enveloppe globale est bien celle qu'on avait donné l'autre jour : 3 millions 730. Il ne peut pas y avoir de plus-value ni sur l'achat puisque c'est fait, ni sur les études, elles sont finies. C'est pour ça que Jean parle uniquement des travaux. C'est la seule variable qui pourrait y avoir aujourd'hui, mais aujourd'hui pour l'instant, on est dans la somme qu'on avait annoncée.

M. Le Maire : Bien merci. Daniel LACRAMPE ? Est-ce qu'il y aura d'autres prises de parole après ?

M. LACRAMPE : C'était juste une question. On a parlé d'ouverture de la friche en décembre. L'autre soir, Marie-Lyse, je t'avais posé la question au comité de quartier de Notre-Dame, sur la date de remise en circulation de la rue Rocgrand. Tu m'avais dit très rapidement. Maintenant Jean, on peut savoir à peu près à quel moment ça devrait être opérationnel ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Nous pensons terminer au niveau de la régie d'ici un mois à peu près le fonctionnement de la rue. Par contre, il va continuer à y avoir des vas et viens de camions donc je ne peux pas te garantir que ce sera totalement ouvert quand même.

M. Le Maire : Les travaux actuels devraient arriver sur la rue en face du Bistro gourmand là très rapidement. Ils y sont. Je pense qu'après on va voir si on peut revenir un petit peu en arrière de quelques mètres et sans doute que pendant la période de Noël, d'après ce que j'ai compris, le devant de la Friche, enfin à l'arrière côté gave d'Aspe sera mis en sol, en sable compacté pendant la période de Noël où il n'y aura pas de travaux parce que les congés ... Voilà. Alors Pierre BAHOU ?

M. BAHOU : Oui, merci. Tout d'abord, pour commencer, je tiens à dire que cette prise de parole n'est pas située dans le sein de la majorité politique de ce Conseil municipal et que je vais le dire d'autant plus tranquillement que je suis libéré de toute passion électorale pour les mois à venir. Madame NAVARRO, vous avez soulevé un certain nombre de préoccupations, d'arguments qui méritent le respect surtout quand c'est possible qu'on y contre-argumente.

Tout d'abord, vous nous dites qu'un bail emphytéotique, c'est très long, 50 ans, l'équivalent de 8 mandats municipaux. Bon, il y a effectivement des inconvénients à cette durée. Bien rares seront ceux qui pourront tirer le bilan définitif de ce bail emphytéotique, mais bon, on sera peut-être quelques-uns. En tout cas, quand il s'agit de faire rentrer le glacier d'Ossoue ou les contreforts du Vignemale dans la légende avec le bail de 99 ans d'Henry Russell, il y avait quand même des avantages.

Toutefois, il y a aussi des avantages à cette durée de 50 années, c'est qu'elle sort justement de toute préoccupation électoraliste et des revirements. Alors, dans certaines communes, ça n'a aucune importance mais ici on sait que l'histoire électorale récente d'Oloron ménage le suspense régulièrement. Avec 50 ans, en dehors des revirements électoraux, mais peut-être aussi parce qu'on ne sait pas ce qui va sortir des urnes, on a cet avantage de pouvoir inscrire

une gestion dans une certaine durée en dehors des incertitudes et des vicissitudes de la vie électoraliste.

Après, et c'est tout à fait recevable, c'est pour ça que je tiens vraiment à contre-argumenter. Vous nous dites après, une gestion municipale serait préférable parce qu'elle est légitime, elle est démocratique, elle est l'expression finalement du choix des citoyens. Et ça, cet argument, il est tout à fait vrai. Je pense que d'ailleurs, Monsieur le Député ici, va dans ce même sens quand il souligne la légitimité du mandat électoral dans notre République. Bon, il y a des avantages à ça. Il y a aussi des inconvénients. C'est le fait qu'on est de plus en plus confronté à des abstentions massives qui vident en définitive la légitimité d'un mandat issu d'une élection.

Il y a aussi l'inconvénient que la multiplicité des structures de gestion fait qu'on le sait tous autour de cette table, il y a une multiplicité des commissions, des syndicats mixtes des éléments dans lesquels les élus doivent siéger. Quand on prend les agendas des élus et en particulier ceux qui peuvent parfois cumuler des mandats, on se rend compte qu'en définitive, ils ne peuvent pas par la force des choses sauf être dopés aux amphétamines, vraiment assurer le meilleur d'eux-mêmes, vu l'énormité des tâches et des réunions à réaliser. Et donc parfois tout confier à l'État au sens large, vous voyez, là je viens carrément chercher un argument libéral parce qu'il a une certaine pertinence, mais tout confier à l'État issu dans sa gestion des élections n'est pas forcément toujours plus efficace que d'autres structures.

En définitive, l'être humain n'est certainement pas parfait. Il y a aucune structure ou institution humaine qui est parfaite. On prend un état de droit, on voit les États-Unis ou Israël aujourd'hui hélas ce n'est aucune garantie du respect des droits humains ou de l'efficacité démocratique, mais pas plus qu'une association, qu'un Soviète ou un collectif. Bon, il faut être humble probablement là-dessus et aussi quand même peut-être reconnaître que 200 personnes qui dans une commune se mobilisent, alors ce n'est certainement pas 11000 mais se mobilise juste pour gérer une salle 1700 m², moi, je crois que sincèrement c'est une très bonne nouvelle et c'est plutôt encourageant.

Donc peut-être qu'on peut reconnaître qu'ici, cette expérience de démocratie participative, pas complète, elle est plutôt mixte dans la mesure où effectivement il y a ces garanties que siègent dans ces différents organes des membres des institutions politiquement élues. Elle est à considérer avec sérieux.

Il y a quand même des bienfaits qu'il est difficile de chiffrer économiquement, quoi qu'on puisse s'y essayer. Il y a donc des bienfaits qui avaient déjà été mis en avant, notamment en matière de capital humain. Lorsque les individus échangent des informations entre eux, lorsqu'ils apprennent à vivre ensemble, surtout dans une époque de plus en plus préoccupante, et bien ça c'est des avantages économiques qui sont largement à la hauteur de l'investissement qu'on peut mettre d'un point de vue immobilier.

D'un point de vue politique, je crois que Tocqueville avait partiellement raison quand il disait qu'« à force de tout déléguer à l'État, le risque c'est d'avoir aussi des citoyens réduits à l'état larvaire ». C'est-à-dire, il y a des élus, on regarde de temps en temps, 5 ans, on peut peut-être en changer d'autres, mais en attendant, on se dépossède. Et bien peut-être que l'association dédiée ici dans cette forme hybride avec le politique, c'est peut-être une manière de répondre, il n'y a aucun remède miracle, mais ça peut être un moyen de répondre aussi à cette

préoccupation et je crois qu'on peut lui faire confiance. C'est la raison pour laquelle dans la mesure où toutes les garanties sont présentes dans ce bail emphytéotique. Pour ma part, je soutiendrai, je voterai pour et je crois qu'on peut faire confiance un peu à tous ceux qui ont travaillé jusqu'à présent.

M. Le Maire : Merci Pierre BAHOU. Iñaki ?

M. ECHANIZ : Oui, juste rappeler à Clément qu'il n'oublie pas de préciser que quand il avance le montant qu'il a avancé, il parle aussi des montants de l'argent que vous avez dépensé vous quand vous étiez aux responsabilités. Et cet argent lui, il a été dépensé à vide parce que vous n'en avez rien fait de concret. Donc effectivement, nous on a dépensé de l'argent pour en faire une réalité. N'oubliez pas de préciser que vous aussi vous avez versé de l'argent dans un puit sans fond sur lequel vous n'avez pas donné suite sur ce sujet comme sur d'autres mais nous ne serons pas là pour le développer.

M. LABARTHE : Je peux répondre à Iñaki ? De toute manière voilà, il y aura une succession, il n'y aura pas lieu. On verra. Toute manière, il faudra bien l'inaugurer. Alors si je parle de ça, c'est parce qu'il y a eu des projets. Tout à fait. Donc Bernard UTHURRY a parlé tout à l'heure de de la médiathèque. Lorsqu'il était en opposition, il était totalement opposé à cette médiathèque.

M. le Maire : Oh non ! Ce n'est pas vrai !

M. LABARTHE : Absolument ! Absolument ! Et d'ailleurs dans la campagne électorale, tu avais dit qu'on avait ruiné la ville d'Oloron, qu'on avait réalisé des travaux pharaoniques, rappelle-toi. Et lorsqu'on devait l'inaugurer, malheureusement, on a été battu aux élections municipales. Et bien, c'est Monsieur UTHURRY qui était Président de l'intercommunalité qui est venu l'inaugurer, et il a même fait venir la Ministre de la culture à l'époque qui est venue l'inaugurer ! Et ce jour-là, d'ailleurs, j'ai refusé de rentrer à l'intérieur de la médiathèque parce que l'ancien Président de la Communauté de Communes qui était l'auteur, enfin qui était avec son équipe le réalisateur de ce projet, son nom n'a même pas été cité. Voilà, j'en ai terminé.

M. ECHANIZ : André, je souhaite que nous participions tous les deux à cette inauguration. Ni l'un ni l'autre ne savons ce que nous serons à ce moment-là, mais on pourra y assister en tant que simple citoyen et boire un coup de l'amitié.

M. Le Maire : Alors, je pense qu'il n'y a plus de prise de parole.

M. SERVAT : Non, juste pour répondre à Iñaki puisqu'il m'interpelle. Je pense qu'on peut se féliciter de l'achat justement en tout cas de ce bâtiment de Sésame Remazeilles. Nous, ce qu'on dit ce soir, on n'aurait pas fait ce projet. En tout cas, bon, c'est votre choix, c'est votre décision, c'est tout. C'est ce que je peux te répondre. Donc, sois fier en tout cas de la décision que l'on a pris lors du précédent mandat. Aujourd'hui, vous en avez fait ce que vous en avez fait. On regardera et je l'espère que ça fonctionnera. Je l'espère de tout cœur. En tout cas, moi je vous l'ai dit, je suis extrêmement prudent en tout cas sur ce dossier parce que voilà, les garanties qui ne sont pas réunies aujourd'hui.

Moi je voudrais aussi rappeler puisque tu me donnes l'occasion d'y revenir dessus, je vais revenir aussi à vos mandats respectifs. En tout cas pas toi parce que tu n'es là que depuis

2020, mais lors du précédent mandat, vous êtes aussi opposé à la police municipale, vous vous êtes opposés à la vidéosurveillance et aujourd'hui vous en faites la promotion. Donc on peut aussi se féliciter de toutes les actions qui ont été faites au précédent mandat.

M. Le Maire : Ça veut dire qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

M.SERVAT : Exactement.

M. Le Maire : Le monde a changé, c'est un phénomène sociétal. Les subsides de l'État fondent comme peau de chagrin et bien évidemment on ne peut pas rester inertes et les priorités parfois se déplacent. On n'est pas fou ! Ça n'a aucun rapport avec l'édification et les risques qu'on peut prendre en construisant un édifice qui a du sens, qui est participatif ... dont on pense que la plus-value, elle sera plus sociale que commerciale mais nous avons créé les conditions pour atteindre l'équilibre ; alors j'ai peut-être dit un jour petit équilibre, ce n'est pas un terme économique, tu vas me le rabâcher pendant encore les 6 mois qui restent. Mais dans tous les cas on ne peut pas concevoir sur un territoire de faire de la politique sans prendre quelques risques. Et le mandat précédent a consisté à faire de la politique de gestion à la petite semaine sans prendre un seul risque.

M. SERVAT : Je partage complètement vos propos. Il faut prendre des risques dans la vie. Mais bon il y a plusieurs dossiers où malheureusement vous n'en avez pas pris.

M. le Maire : On ne peut pas tout faire !

M. SERVAT : Vous n'en avez pas pris et moi je crois en l'avenir, je crois aux projets, mais aujourd'hui voilà, moi celui-là, il ne me convient pas.

M. le Maire : Il y a même des dossiers où on n'a pas pris de risques au départ, on a étiqueté en tant que tel, et hier soir, on est arrivé pour sauver les projets.

M.SERVAT : Vous voulez qu'on en parle ? Parce sinon on peut en parler ?

M. le Maire : Non, on en reparlera certainement.

Mme BISTUÉ : Par contre, quand tu dis ce n'aurait pas été notre projet, mais je ne sais pas comment tu peux dire ça aujourd'hui, parce que c'était dans votre programme de campagne : un tiers lieu, avec des associations en autonomie dans cet endroit-là. C'était votre programme de campagne. Alors, je ne sais pas, peut-être que vous l'auriez fait autrement ? Mais quand même le fond y était un peu !

M. SERVAT : On l'aurait fait autrement, différemment.

Mme BISTUÉ : Innovation sociale avec des associations en autonomie. Je ne sais pas comment on peut faire pour faire autrement...

M. SERVAT : Oui, on peut reparler aussi de la maison des associations dont tout le monde parle depuis 30 ans.

Mme BISTUÉ : Non, certainement pas, certainement pas ! La maison des associations, quand tu parles avec des associations, elles veulent rester où elles sont les associations.

Mme NAVARRO : Après j'aurais juste voulu rajouter ...quand je parle de 50 années et que tout le monde me dit il faut avoir de l'ambition tout ça mais l'histoire d'Oloron nous a montré qu'en 50 ans des fois les choses elles changent énormément. Je vais vous donner un exemple qui est quand même impressionnant. Il y un peu plus de 50 ans, ils avaient décidé de construire des nouvelles galeries à la rue Louis Barthou et aujourd'hui c'est un Belvédère. Est-ce qu'ils auraient construit l'immeuble ? Peut-être pas.

Et dire on se projette sur 50 ans, c'est vraiment très long. 30 ans ça aurait pu passer. Peut-être qu'on vous aurait dit oui. Après tout, vous avez choisi, on hypothèque les choses où on nous met dans un cadre d'un bail pour 30 ans, on aurait accepté pour une génération mais là c'est deux générations ! Oui, j'aurais préféré une gestion municipale. J'estime que quand même les équipes municipales se succèdent et qu'on peut au travers des différents mandats ou des différentes équipes réussir à maintenir quelque chose qui soit en adéquation avec les citoyens Oloronais.

Donc c'est une manière aussi de vous répondre Monsieur BAHOU. Voilà, c'est 50 ans qui me dérangent aussi beaucoup.

Mme BISTUÉ : Je pense que la souplesse est de mise et que si les choses changent, même l'intérieur de la Friche a été conçu de manière à ce que sans faire beaucoup de travaux, on puisse s'adapter à de nouvelles activités. Je vous rappelle le centre social. 35 ans qu'ils habitent dans la même maison. On leur donne une subvention chaque année, nous et d'autres collectivités et ils sont là depuis 35 ans et ils sont sur le même projet depuis 35 ans.

Mme NAVARRO : N'oublions pas que la toile a une durée de vie limitée quand même. La toile qui est tendue, il suffit de regarder la salle de Bosdarros, ça a été changé au bout d'une trentaine d'années. On engage l'association aussi à devoir financer et là c'est un coût important.

M. le Maire : Allez, je mets le projet au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité par 25 voix pour, 7 voix contre (Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT), et 1 abstention (M. André LABARTHE).

4 - OPÉRATION FACADES - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDES – 12 PLACE AMEDÉE GABE À OLORON STE-MARIE

Mme ROSSI : Il est rappelé que le règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'opération façades a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 9 avril 2018 et modifié par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2019.

L'article 6.3 dudit règlement stipule notamment que les aides sont attribuées par Monsieur le Maire qui a reçu délégation du Conseil municipal par délibération du 9 avril 2018 dans la limite du budget annuel affecté par la ville d'Oloron Sainte-Marie à ce programme et que celles d'un montant supérieur à 10.000 € donnent lieu à la signature d'une convention avec la ville.

Afin de se conformer à cette condition, il est proposé d'approuver la convention ci-jointe pour l'attribution d'une aide d'un montant supérieur à 10.000 € :

Propriétaire : Samuel PALUS – SCI Oloron Invest

Adresse du bien concerné : 12 Place Amédée Gabe – 64400 OLORON STE-MARIE

Montant global des travaux : 193 700.97 € TTC

Coût des travaux subventionnables : 32 066.01 € HT

Montant de l'aide : 20 374.19 € HT

Ce montant sera provisionné sur le budget 2026.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution ci-annexée qui interviendra entre la Ville et M. Samuel PALUS pour le bien sis 12 Place Amédée Gabe 64400 OLORON STE-MARIE, pour un montant de 20 374.19 €.

M. le Maire : Merci Brigitte sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des interventions ? Bien, ça va contribuer à l'amélioration de ce secteur. Qui s'abstient, qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. LARTIGUE : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

M. le Maire : Est-ce que l'exposé de Stéphane appelle des commentaires ?

M. BAHOU : Une question ici, s'il vous plaît. Les 464 000 et quelques euros « autres bâtiments publics sur les dépenses d'investissement », vous l'avez peut-être dit tout à l'heure mais je ne l'ai pas entendu.

M. LARTIGUE : Alors il s'agit d'écriture d'ordre, c'est-à-dire que les 464 000 € plus les 66 000 € en dessous, ça fait bien 530 789 € que vous retrouvez en recette. C'est le percepteur qui nous demande des changements d'écriture sur les chapitres. En fait, c'est une régularisation comptable si vous voulez.

M. Le Maire : Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, il ne semble pas y en avoir. Donc je mets le rapport au vote. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. CONTOU-CARRÈRE : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 1er septembre 2025,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget annexe de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

M. le Maire : Merci Jean, est-ce que vous avez des questions à poser ? André LABARTHE ?

M. LABARTHE : Juste une petite intervention qui concerne l'eau d'ailleurs et l'assainissement. C'est par rapport, on l'a évoqué un petit peu, avec notre dernier conseil d'exploitation, c'est le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement au niveau des intercommunalités. D'après les dernières informations, Jean, que tu nous as données, il semblerait que nous ne sommes plus obligés de céder cette compétence à l'intercommunalité.

Bon, pour moi, je salue déjà cette décision parce que ça fait déjà depuis le début de la mandature, je ne fais que dire que de toute manière pour moi, je considérais comme une catastrophe que cette compétence nous échappe et qu'elle parte au niveau de l'intercommunalité.

D'autant plus que bon, il y avait des réticences, je le savais donc dans certaines communes même des vallées qui ne la souhaitaient pas. On m'a expliqué à plusieurs reprises, d'ailleurs, je crois que l'intercommunalité s'est très précipitée de faire une étude au niveau de cette prise de compétence, ce qui aurait pu nous éviter quelques peut-être milliers de francs pratiquement pour rien.

Voilà ce que je voulais dire tout simplement, c'est qu'aujourd'hui, on va parler de projets à venir mais un projet qui est important. Si je parle de ça, c'est parce qu'aujourd'hui on est en train de parler de quoi ? On est en train de parler de l'eau. Vous savez très bien qu'aujourd'hui ça va devenir une ressource très rare. C'est ce qu'on appelle l'or bleu. Et nous savons d'ailleurs que beaucoup de grosses entreprises sont très intéressées par ces problèmes. Problèmes intéressants d'ailleurs ! Je dirais l'opportunité qui se présente pour nous, c'est de pouvoir maintenir ce qu'on défend depuis des années : avoir cette compétence formidable qu'on a sur Oloron, avec un réseau, avec un château d'eau naturel qui est pratiquement inestimable. Parce que j'entends dire : oui mais attention, au niveau de L'Ourtau, on nous dit qu'il y a la sécheresse. Tout le monde sait que de toute manière c'est un château d'eau formidable ! On utilise qu'une source. Il y a des centaines de sources. Je dois dire aussi, que peut-être certaines, peut-être certains ne savent pas mais il y a un versant qui va sur Ogeu et l'eau d'Ogeu elle arrive de chez nous, elle arrive d'Oloron, elle arrive du Bager d'Oloron. Voilà pour les gens qui ne sont pas au courant, je leur apprend.

Il y a une source aussi qui aujourd'hui n'est plus utilisée, je l'ai évoquée l'autre jour en commission, c'est la source Médan. Alors la source Médan, tout le monde en a entendu parler, Toto Médan qui a d'ailleurs été un adjoint au maire d'Oloron et qui avait fait une démonstration qu'on pouvait utiliser une source qui soit n'était pas bonne et ça m'a été raconté mais il y a des documents qu'il était venu présenter pendant un conseil municipal et il avait fait une expérience avec un siphon pour démontrer qu'on pouvait utiliser cette source-là.

Non seulement il l'a fait au Conseil municipal, mais à l'époque, j'étais gamin, je devais avoir 7 ou 8 ans. Il l'a fait dans toutes les écoles d'Oloron, et il venait expliquer comment on pouvait utiliser cette source. Cette source existe tout le temps.

Alors j'en viens à ce que je voulais dire. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de sauver, je dis bien de sauver cette ressource naturelle. Voilà, il est gardé donc au sein de la ville d'Oloron Sainte-Marie nous y sommes très attachés. Nous avons une régie municipale de l'eau et de l'aménagement qui est très performante, qui est très sollicitée et je pense que nous allons avoir une réunion. Elle est programmée je crois Jean, le 2 octobre, pour prendre une décision.

Alors, je tiens à dire de suite, enfin que les choses soient bien claires. En ce qui me concerne, on dit la vallée d'Aspe pratiquement veut se retirer. Bon, elle veut garder sa compétence. Je veux dire que la ville d'Oloron doit garder sa compétence. Personnellement, je ne souhaite pas que cette compétence devienne intercommunale et je vais expliquer pourquoi. Parce qu'aujourd'hui nous avons la possibilité de pouvoir gérer. Demain avec l'intercommunalité nous ne gérerons peut-être plus. Et ce que je voulais dire par là, c'est qu'autour de nous, lorsque je parle des grandes entreprises, regardez ce que fait Ogeu avec qui on était, avec qui on va se retirer, on va voir une délibération, et Ogeu, qui c'est qui gère Ogeu ? gère Oloron ? La Saur.

Quand j'entends dire « Oui, mais Baretous pourrait peut-être venir ». Très bien. On me dit « voilà je sais qu'à Arette, il y a une régie municipale ». Sauf que la Pierre Saint-Martin c'est la Saur. Lorsque je parle de la vallée, lorsque je parle de la vallée de Josbaig, on me dit « oui, ce serait peut-être bien ». Sauf qu'on oublie de dire qu'il y a deux communes de cette vallée qui sont gérées aussi par la Saur. On est encerclé là. Alors le risque c'est d'accepter cette intercommunalité qu'on ne maîtrisera peut-être plus, parce qu'un jour, on ne sait pas comment, ça va se passer au niveau de la gouvernance. On peut très bien être balayé et se retrouver du jour au lendemain pratiquement obligé de faire appel à un grand groupe et ça, pour nous, ça serait catastrophique.

En plus, je termine avec ça. Nous avons la chance nous d'entretenir nos réseaux. On est exemplaire à ce niveau-là ! Jean, tu peux en témoigner puisque tu as vu ce que dit tout le monde y compris l'agence de l'eau. Je peux vous dire pour avoir prospecté certaines communes, je ne veux pas accabler les communes mais dire que des travaux n'ont pas été faits depuis des décennies, et aujourd'hui, il y a des réseaux entiers à réaliser.

Imaginez-vous un seul instant que l'on soit donc une régie intercommunale. Tous les travaux que l'on avait effectué pour la ville d'Oloron : terminé ! C'est terminé ! Cet argent-là, il faudra le placer donc pour améliorer tous ces réseaux !

Voilà. Et je tenais à dire et faire connaître mon point de vue. Moi de toute manière je défendrai la ville d'Oloron Sainte-Marie, mais il fallait le dire. Il fallait dire c'est important. C'est une décision importante qu'on va prendre.

M. le Maire : Bien, vous l'évoquerez je crois. Raymond, tu prends la parole ?

M. VILLALBA : Non, simplement, je suis très heureux d'écouter notre ami André parce qu'à une certaine époque, on voulait privatiser la régie de l'eau à Oloron. Pas toi mais quelqu'un qui était avec toi et quelqu'un qui était le responsable de votre équipe. Donc je suis très heureux et je pense qu'il faut se battre pour garder ce trésor qu'est l'eau. Il n'y a pas de problème. Et d'ailleurs aussi, il va y avoir peut-être une motion plus tard, on va voir ce qui va en ressortir. Merci André de défendre la régie de l'eau !

M. LABARTHE : C'est juste pour répondre à Raymond. Bon, Raymond, tu es dans le faux parce que la personne que tu dis, tu peux le citer, c'est Hervé LUCBEREILH, et je peux te dire une chose, et j'étais candidat avec lui, et il n'a jamais été question. On parlait dans la Lyonnaise des eaux, on sait très bien que ce n'était pas vrai. C'est absolument faux. D'ailleurs les preuves, j'étais Adjoint au Maire, à l'environnement et de suite les premières décisions qu'on a prises c'était justement contre ça.

M. le Maire : Bien. Allez, on ne va pas refaire le passé. Jean CONTOU-CARRÈRE ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, je te réponds André en 2-3 minutes parce que certaines personnes ne siègent pas au conseil d'exploitation ne sont pas au courant. La première chose c'est, si jamais s'il y a bien un point que nous avons en commun, c'est que nous sommes tous unanimes pour dire qu'effectivement nous souhaitons que l'eau reste en régie ou en syndicat, mais en aucun cas donné à la Saur par exemple ou autres services privés. Ça c'est le premier point.

Alors juste mais très vite, tu parlais d'une étude de transfert de compétences, il y a quelques mois de cela, c'était la loi qui disait qu'au 1er janvier 2026, le transfert de compétences était une obligation. Donc nous avons à ce moment-là avec la CCHB embauché une personne qui était chargée d'étudier ce qu'allait devenir cette bascule. Un cabinet d'étude avait été, et heureusement puisque si la loi avait été maintenue au 1er janvier, il aurait fallu basculer, consulté là pour travailler sur le devenir de cette bascule. Et puis la loi a changé et ce n'est plus une obligation, sauf que l'étude était déjà bien avancée, le cabinet avait bien travaillé et qu'un élément nouveau est arrivé, c'est-à-dire que l'agence de l'eau nous a expliqué très clairement qu'elle ne subventionnerait plus les régies ou les communes qui travailleraient seules leur terme exact c'est les communes qui ne sont pas à la bonne taille quelque part, à la bonne échelle. C'est leur terme exact. Donc ça veut dire que si effectivement nous choisissons de rester tout seul à ce moment-là, nous ne pourrions plus bénéficier de subventions de l'agence de l'eau. Je rappelle par exemple que sur les travaux de la source du L'Ourtau, 2 millions d'euros, nous sommes allés chercher 1 million d'euros, et ça a permis de ne pas avoir à augmenter le prix de l'eau ... Donc nous nous sommes dit puisque l'étude est en cours, autant essayer de la continuer pour essayer de faire une projection avec les éventuels syndicats et les éventuelles communes qui souhaitaient étudier ce que cela pouvait donner. Mais nous ne nous sommes en aucun cas engagés André, je te l'ai bien dit.

Et là effectivement, nous avons demandé avec Bernard à ce que le cabinet vienne présenter au conseil d'exploitation l'avancée de ces études, de façon bien précise avec les impacts sur les augmentations en termes de prix ... Tu parlais également des travaux sur la régie d'Oloron qui n'auraient pu lieu. Bien sûr qu'ils sont pris en compte et aujourd'hui sur le PPI jusqu'en

2030, nous avons à peu près 6 millions de travaux. Ces travaux sont bien évidemment pris en compte et tu le verras lors de la présentation. Mais aujourd'hui, rien n'est fait, aucune décision n'est prise. Voilà, c'est tout simplement de l'information qui sera donnée.

M. le Maire : Très bien. Bon, on va clore le dossier parce qu'il y a beaucoup de sujets encore. Donc je mets le rapport aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. CONTOU-CARRÈRE : Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 1^{er} septembre 2025,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget annexe de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

M. le Maire : Bien. Merci Jean. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTE EN 2025

M. LARTIGUE : Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par les collectivités mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes.

Pour les créances éteintes, l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif,
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur,
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

L'ordonnateur émet les mandats sur le compte 6542 « créances éteintes »

Les montant des créances éteintes proposés en 2025 par le comptable public s'élèvent à :

- budget principal de la Ville : 5 434,37 € (7 pièces sur la période 2013 – 2023),
- budget de l'eau potable : 1 257.20 € TTC (27 pièces des exercices 2020-2025),
- budget de l'assainissement : 1 730.91 € TTC (24 pièces des exercices 2020-2025).

Aussi, il y a lieu d'approuver l'admission en créances éteintes de ces créances irrécouvrables au vu des états consultables auprès de la Direction Générale des Services, transmis par le comptable public.

Les dépenses en résultant seront imputées au compte 6542 du budget principal de la ville.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DECIDER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes sur le budget principal de la ville pour un montant de 5 434,37 € TTC, sur le budget annexe de l'eau potable pour un montant de 1 257.20 € TTC et sur le budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 730.91 € TTC,
- **DIRE** que ces dépenses seront inscrites au compte 6542 du budget principal,
- **CHARGER** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Merci Stéphane. Pas de question ? pas de pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - CONVENTION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA CCHB A LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE AU TITRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT FAVORISANT LA MOBILITE : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

M. LARTIGUE : Il est rappelé qu'une convention portant sur le versement d'une aide financière au titre de travaux d'aménagement favorisant la mobilité a été conclue entre la CCHB et la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Conformément à l'article 5 (Modalités d'attribution) de ladite convention, une délibération concordante de la CCHB et de la commune doit être prise pour le dépôt de chaque projet.

Il est proposé de déposer une demande de financement dans le cadre de divers travaux portant sur l'aménagement de voirie, la signalisation et les voies hypercentres telles que détaillées dans les fiches ci-annexées.

Les travaux présentés favorisent et sécurisent les déplacements doux (piétons et vélos).

Le coût global HT, à la charge de la Ville, des opérations présentées est estimé à 1.058.582,52 €, le montant de l'aide financière est ainsi estimé à 469.834,15 €.

Il est précisé que, conformément à l'article 6 (Modalités de versement) de la convention, dans l'hypothèse où le coût final d'un projet serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCHB restera fixée au montant initial. Dans l'hypothèse où le coût final d'un projet serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCHB sera arrêtée sur le coût réel des travaux éligibles HT. Toutefois, le montant non versé sera réintégré au montant global de l'aide financière visée dans la convention.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VALIDER** le dépôt d'un dossier de financement dans le cadre de divers travaux portant sur l'aménagement de voirie, la signalisation et les voies hypercentres telles que détaillés dans les fiches ci-annexées,
- **DIRE** que le montant de cette aide est estimé à la somme de 469.834,15 €.

M. le Maire : Merci Stéphane. Est-ce que cette délibération appelle des commentaires ou des questions ? Sinon, je la mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

M. Le Maire : Il est exposé à votre assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité a été reçu au concours d'agent de maîtrise. La nomination à ce grade lui permet une évolution de carrière ainsi que dans les missions confiées.

S'agissant d'un concours, la nomination peut intervenir dès lors que les emplois sont créés par le Conseil municipal.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des équipes d'espaces verts,

Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable d'équipe adjoint relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Agents de maîtrise.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} octobre 2025**.

Votre assemblée est invitée à

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les missions de responsable d'équipe adjoint au sein des services Espaces verts à compter du 1^{er} octobre 2025 comme énoncé ci-dessus.

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, au budget, chapitre 012.

- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - NOMINATION SUR EMPLOI VACANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE BÂTIMENT ET RESSOURCES

M. le Maire : Lors du Conseil municipal du 20 juin 2025, votre assemblée a approuvé la création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du service Bâtiment et Ressources à compter du 1er septembre 2025.

Il est exposé à votre assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité a été reçu au concours d'agent de maîtrise. La nomination à ce grade lui permet une évolution de carrière ainsi que dans les missions confiées.

S'agissant d'un concours, la nomination peut intervenir dès lors que les emplois sont créés par le Conseil municipal.

Dans le cadre du départ à la retraite de l'agent en poste et de son remplacement dès sa prise de congés pré-retraite, il est proposé à votre assemblée la nomination de cet agent à compter du 1er octobre 2025.

Nomination d'un agent sur un emploi permanent à temps complet de Responsable d'équipe relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Agents de maîtrise.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.
La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1er octobre 2025.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la nomination d'un agent sur un emploi permanent de Responsable d'équipe relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Agents de maîtrise, à temps complet et vacant au tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2025 comme énoncé ci-dessus,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : J'imagine qu'il n'y a pas de réactions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE BATIMENT ET RESSOURCES

M. le Maire : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent.e polyvalent.e des Services techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'exécution de divers travaux :

- Petits travaux de bâtiment (plomberie, carrelage, maçonnerie),
- Exécution de chapes de mortier et dalles en béton,
- Travaux de plâtrerie (cloison en briques ou en placoplâtre, raccords d'enduit de plâtre),
- Pose de carrelage sur sols et murs,
- Petites réparations (changement chasse d'eau, joints...),
- Accomplir la préparation des supports (enduit et ponçage) et appliquer la peinture sur les surfaces.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au 1er octobre 2025.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'un.e Agent.e polyvalent.e des Services techniques au grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1er octobre 2025 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions de Technicien territorial sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Il n'y a pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION INTERNE

M. le Maire : Les décisions prises par Monsieur le Maire concernant les propositions d'avancement du personnel, inscrites au tableau d'avancement pour la promotion interne 2025 ont reçu deux avis favorables du Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Vu les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 27 juin 2025,

Considérant le tableau des effectifs,

Votre assemblée est invitée à :

- **NOMMER** un attaché territorial à temps complet sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs pour exercer les missions de Directeur du Pôle Vie de la Cité. (Sébastien ALLONGUE)
- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les missions de Directeur des Services Techniques, (David LADEUIX)
- **MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1er octobre 2025,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, chapitre 012.

M. le Maire : Pas de réaction ? pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mme BARBET : Oui, merci monsieur le maire. Donc elles sont au nombre de 8.

Votre assemblée est invitée à :

- **VOTER** les subventions exceptionnelles ci-après :

1 500 € à l'association « P.O.U.R » (Piémont Oloron Urgence Réfugiés) pour une aide exceptionnelle au fonctionnement des cours de français à l'ancienne école Labarraque,

400 € à l'association « DRÔLLERIE & CIES » pour une aide financière à l'organisation de leur manifestation « la rue des enfants » qui a eu lieu le 9 juillet 2025,

8 000 € à l'association « AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'OLORON SAINTE-MARIE » pour une aide financière à l'organisation des concerts des 5 et 6 septembre 2025 dans le cadre du challenge « Jonathan Lassus-David »,

2 100 € à l'association « COMITÉ ACTION SOCIALE DU HAUT-BÉARN » pour une participation aux dotations complémentaires de départs à la retraite,

1 200 € à l'association « JAZZ À OOLORON » pour une aide financière à l'organisation de la 31ème édition du festival des Rives et des Notes du 26 juin au 6 juillet 2025,

500 € à l'association « TRANSMETEM » pour le financement de la rencontre du 12 avril 2025 sur le statut de la langue basque et l'enseignement de l'histoire dans la communauté autonome de Navarre / Nafarroa,

5 000 € au « CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE » pour une aide financière à l'organisation de la Biennale de l'architecture à Oloron Sainte-Marie, les 9,10 et 11 octobre 2025,

400 € à l'association « FOYER RURAL - CENTRE NAUTIQUE DE SOEIX » pour une aide financière à la participation à la foire internationale de Bordeaux du 24 au 29 mai 2025.

Les crédits sont prévus au BP 2025 sur la ligne 65 748.

M. le Maire : Merci. Est-ce que vous avez des commentaires à faire par rapport à ces subventions ? Oui Daniel ?

M. LACRAMPE : Quelques interrogations concernant la subvention de 5000 € pour le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle Aquitaine. On a voté une subvention de 4000 €, c'était en juin je crois à la Communauté de Communes qui n'a pas appelé de commentaires particuliers. Quand on a reçu ce rapport numéro 14 et qu'on a vu cette subvention de 5000 € ça nous a quand même interpellé. Pourquoi ? Parce qu'on vous entend communiquer

à diverses reprises et à juste titre sans doute, sur cet événement majeur au cours de ce 4^{ème} trimestre de l'année 2025 sur le territoire d'Oloron. On a voulu en savoir un peu plus, et on vous a envoyé un mail en début de semaine auquel vous avez répondu immédiatement et on vous en remercie, en demandant si on pouvait avoir le programme de cette manifestation et si on pouvait surtout avoir la maquette financière avec le prévisionnel du budget pour savoir exactement en quoi ça consistait parce qu'on a entendu parler, et Anne vient de le répéter, qu'on allait croiser beaucoup d'architectes sur la ville d'Oloron, des étudiants mais sans autre précision.

Alors, dans la mesure où les documents que vous nous avez transmis font apparaître un budget pour ces 3 jours qui est de 200 000 €, 198 500 € exactement, avec pas mal de subventions. En quoi ça consiste exactement ? Combien de personnes sont attendues ? Alors ça aurait été bien d'ailleurs au passage qu'avec ce rapport on reçoive et le programme et la demande qui avait été faite par l'ordre des architectes pour cette manifestation, la demande de subvention pour qu'on ait ces documents en même temps.

Mais puisque vous nous les avez transmis et afin que tout le monde en soit informé, qu'est-ce que vous attendez exactement ? Qu'est-ce qui est attendu exactement de cette manifestation ? Combien d'architectes ? On a regardé le programme évidemment sur les 3 jours, mais ça consiste en quoi exactement ? Est-ce que quelqu'un peut nous donner des explications un peu plus précises ? Alors parce que je le répète, 200 000 € ce n'est pas rien pour 3 jours de congrès avec des subventions du Conseil Régional, de l'ordre des architectes bien sûr qui participent, ce qui est normal, mais beaucoup de subventions, beaucoup de sollicitations d'entreprises et autres. Donc il paraît assez normal et évident qu'on en sache un peu plus avant de voter cette subvention ou de s'abstenir ou de voter contre selon le cas.

M. le Maire : Le programme bien précis, bien défini, je crois qu'on ne l'a pas encore. On a les grandes lignes. Enfin, on a ce que tu as reçu, on l'a reçu hier. Si on se réfère à la biennale qui a eu lieu à Limoge, si on se réfère aux prévisions de l'Ordre des Architectes de Nouvelle Aquitaine, si l'on se réfère aux réservations d'hôtels, de gîtes qui sont déjà faites à Oloron essentiellement, mais également sur tout le pourtour d'Oloron, bon, on peut s'attendre entre 1500 et 1800 participants sur la durée de cette biennale là avec massivement des architectes mais aussi l'organisation de table ronde qui attire grosso modo les gens du métier et quelques personnalités possiblement également et beaucoup d'étudiants.

Le budget, il est détaillé là. Ce n'est pas un budget étonnant par rapport à la dimension de cette manifestation qui devait avoir lieu dans un premier temps à Biarritz et qui est arrivé à Oloron parce qu'ils ont voulu choisir un cadre un peu plus rural, territorial et rayonner sur le secteur avec la proximité de sites historiques qu'ils connaissaient aussi et singulièrement la diversité architecturale de la ville de d'Oloron qui les a séduits et attirés. Alors, est-ce qu'à ce moment, est-ce que à ce propos, il fallait écarter cette opportunité au motif d'une subvention de 5000 € par exemple ou quoi ? Non, il y a toujours une partie de risque. On a eu d'autres événements à Oloron même plus importants que ça avec la semaine cyclotouriste il y a quelques années avec 10 000 participants, avec les championnats de pétanque dont tout le monde se souvient ou pas, avec les parties de pelotes ...

Là, c'est une dimension qui, je crois, est de cet ordre, mais au niveau de l'architecture et je pense réellement que c'est les réalisations qui ont été faites maintenant, mais aussi avant. Le cadre de la médiathèque les fascine un peu, son pouvoir attractif, la rénovation de la friche les

attire aussi, et puis la diversité des paysages et des bâtiments dans le secteur et notamment Sainte-Croix. Sainte-Croix pour lequel il y a une véritable curiosité de la part de cette corporation.

Rajoutons qu'ils arrivent aussi avec des organisateurs, notamment des étudiants en architecture qui vont à la fois venir participer à des tables rondes mais aussi travailler sur l'organisation et que tout cela a un prix. Enfin, pour une manifestation de ce type-là, un budget comme ça ne m'étonne pas, mais il est financé en grande partie avec les subventions effectivement de la Région, de l'État.

M. LACRAMPE : Oui, le ministère de la culture, puis toute une série d'entreprises. Il est autofinancé, tu dis, en grande partie par qui ?

M. le Maire : Par le l'ordre des architectes,

M. LACRAMPE : 40 000 €

M. le Maire : Oui. Et puis par du Mécénat.

M. LACRAMPE : Je ne conteste pas de l'intérêt que ça peut représenter, mais je répète on peut quand même se poser certaines questions. On a beaucoup parlé de la friche ce soir, tu viens de l'évoquer, ce n'est pas moi, c'est toi en disant que ça les intéressait. Mais il n'y a rien de prévu dans la friche, puisqu'elle ne sera pas ouverte !

M. le Maire : Non, mais ça fait partie des éléments de curiosité, d'attractivité qui fait qu'Oloron a été choisie pour les recevoir, et moi je pense que l'opportunité ne se présentera pas de sitôt. C'est tous les 2 ans déjà, donc c'est intéressant.

Mme BISTUÉ : Par rapport à la friche, il y aura des visites et d'ailleurs quand ils sont venus repérer le territoire, ils sont déjà venus et il y a eu des publications à ce sujet, ils sont déjà venus dans la friche pour voir les travaux et la dimension qu'elle aura.

M. LACRAMPE : L'annonce de cette manifestation sauf si je me trompe, elle a été faite lorsqu'il y a eu l'inauguration du réseau de chaleur non ?

Non, elle a été faite lors des vœux au début du mois de janvier. D'accord.

Non, parce que tu disais qu'il y avait eu une première biennale à Limoges. Bon, mais ce sont des événements qu'on le retrouve un peu partout. Là, par exemple, il y a une biennale dans l'architecture 2025 là maintenant, du 9 septembre au 19 octobre.

Quelques autres questions dans les dépenses prévisionnelles. Je répète, je ne conteste pas l'intérêt que ça peut représenter, je ne conteste pas le l'intérêt de la manifestation, mais j'ai quand même des interrogations. Je vois une ligne dans leurs dépenses prévisionnelles : Prestataire événementiel 60 000 €. On sait ce que c'est ? On a une idée de ce que c'est ?

M. Le Maire : Oui Allez faire un tour sur le site de l'Ordre des Architectes et vous allez voir ce qui s'est passé à Limoges. Et c'est à peu près un copier - coller de ce qui s'est passé à

Limoges avec des spectacles, avec des conférences, avec la venue de conférenciers qui viennent de loin. Regardez un peu ça et vous trouverez les réponses peut-être.

Mme BISTUÉ : Il y aura aussi une fête populaire sur le pont Sainte-Claire. Voilà, ce sont des architectes.

M. LACRAMPE : Oui j'ai regardé le programme. Et s'il pleut, qu'est-ce qu'il y a de prévu ?

M. le Maire : Mais s'il pleut, on s'adapte.

M. ECHANIZ : Il s'agit d'un événement qui n'est pas géré par la Mairie d'Oloron. Donc, on n'a pas la réponse à toutes les questions techniques, et moi je pense fondamentalement qu'il s'agit de faire rayonner Oloron sur le plan architectural.

Mais bien au-delà, Bernard l'a dit, ça a aussi un apport économique pour le territoire, sur les chambres d'hôtes, sur les hôtels, sur les points de restauration. Mais on peut pas quand on veut redonner de l'image et de l'attractivité à Oloron faire la fine bouche sur un tel événement qui va drainer entre 1500 et je l'espère plus de personnes sur Oloron pendant 3 jours et pour 5000 € de subvention de la part de notre collectivité, je trouve ça quand même largement acceptable, quand on a vu par le passé dans d'autres collectivités avec beaucoup plus de subventions beaucoup plus importantes pour des événements avec des retombées économiques bien moins importantes.

M. LACRAMPE : Tout ça on le sait et la somme 4000 € par la Communauté de Communes, 5 000 € pour la ville, ce ne sont pas des sommes astronomiques, j'en conviens. Je répète, si on n'avait pas demandé ces renseignements, on nous faisait voter une subvention de 5000 € sans savoir ce que recouvrait cet événement. Et je répète, je ne cache pas qu'on a été assez étonné quand on a vu que pour 3 jours d'événement, il y avait un budget de 200 000 € avec des subventions dans une période où l'argent ...

M. ECHANIZ : pour une déambulation de brebis sur les Champs-Élysées, je t'invite à regarder le budget que le Conseil Départemental a mis.

M. LACRAMPE : On ne parle pas de cet événement-là, on parle de quelque chose qui concerne la ville d'Oloron. Tu viens de le rappeler tout à l'heure que c'était la ville d'Oloron. Voilà, c'est tout.

M. le Maire : On n'est pas les organisateurs, et puis ce n'est pas toi qui vas nous dire que ce n'est pas bien de faire rayonner Oloron Sainte-Marie.

M. LACRAMPE : Non, pas du tout, pas du tout, pas du tout.

Mme BISTUÉ : Et par rapport aux retombées économiques justement, les hôtels sont pleins, les chambres d'hôtes, tout est plein et justement j'ai vu passer un message où ils cherchaient à peu près 150 logements chez l'habitant.

M. le Maire : Oui Patrick ?

M. NAVARRO : Je répète quand même que les subventions exceptionnelles, elles sont discutées en commission des associations. Il y en a une tous les 3 mois et on aimerait bien que vous y assistiez. Depuis le début, vous avez toujours été absent de cette commission.

M. LACRAMPE : Pourquoi tu me regarde ?

M. NAVARRO : Je regarde l'opposition. Il y a quelqu'un de chez vous qui doit venir à cette commission.

Mme NAVARRO : J'étais là !

M. NAVARRO : Oui, mais quelqu'un du bord de Daniel, et il a brillé par son absence depuis le début du mandat. Il aurait eu toutes les explications par rapport aux 5 000 €.

M. LACRAMPE : Donc si je comprends bien, tout le monde, là autour de la table, à cette commission avait le programme qui est arrivé hier ? Elle a eu lieu quand cette commission ?

M. le Maire : Non, on n'avait pas le programme.

M. NAVARRO : Par contre à la demande de subvention, il y avait la demande de subvention, le financement et tout. Le programme non, mais pour que le financement qu'ils demandaient et les justificatifs, ils y sont, et à la commission des associations, on les regarde.

M. le Maire : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Karine ?

Mme NAVARRO : Je ne suis pas honnête, j'y étais.

M. LACRAMPE : Mais non, tu ne les as pas vu. Ce n'était certainement pas arrivé. Peut-être.

Mme NAVARRO : On est nouvellement membres de l'association avec Madame Asso, on a été convoqué le 5 juin, j'étais là, c'est même moi qui ai tapé le compte-rendu. Et on n'a pas eu le détail de tout le budget. On nous a parlé des 5000 € mais on n'a pas eu le détail de tout le budget. Même moi je ne l'ai pas eu.

M. LACRAMPE : je suis étonné que vous soyez étonné que je puisse poser ce genre de question que vous puissiez poser ce genre de question. Je suis pour le rayonnement de la ville de Oloron et pour cause je suis pour l'attractivité de la ville d'Oloron mais je suis également pour qu'il y ait une transparence des informations qui nous sont données lorsqu'on vote des subventions qui en soit ne sont peut-être pas très importantes mais par rapport à d'autres associations qui sont également en demande, elle est conséquente. Donc personnellement, je m'abstiendrai pour ces raisons-là de principe.

M. le Maire : D'accord. Très bien. Il n'y a pas d'autres questions ? Donc je mets le rapport aux voix. Donc qui s'abstient ? Oui, pardon Anne ? Anne avait demandé la parole.

Mme BARBET : Par rapport aux demandes de subvention exceptionnelles, là toutes les subventions sont passées. On n'est pas en attente de demande de subventions exceptionnelles d'associations. Que les choses soient claires.

M. le Maire : Bon, alors j'ai vu que Carine s'abstenait, Daniel aussi. Alors, qui s'abstient ? On vote le rapport là.

M. LACRAMPE : Oui. Mais moi je m'abstiens que sur cette subvention-là.

M. le Maire : Oui, mais vous vous abtenez. Donc qui est contre ? Mais ça sera expliqué. C'est toujours le dilemme, on n'a pas l'habitude de dégrouper ici. Ça peut se faire au Département, à la Région. Ici l'ai jamais vu faire ni dans ce mandat, ni dans les autres.

Mme BISTUÉ : Je m'excuse mais je reviens en toute cohérence, ça veut dire que sur les autres subventions, vous êtes au courant des budgets ?

M. LACRAMPE : N'essaies pas de dire ce qu'on n'a pas dit. On connaît la nature des manifestations et des besoins des autres associations. Celle-là on ne la connaissait pas du tout. C'est un événement nouveau. Vous, vous aviez communiqué, vous deviez le connaître mais pas nous.

Mme BISTUÉ : Mais là, tu as posé des questions, on a répondu.

M. LACRAMPE : Oui, mais je répète, sur le principe, ça manquait de clarté.

Le rapport est adopté à la, majorité par 26 voix pour, et 7 abstentions (Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT et Pierre BAHOU),

15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'OLORON SAINTE-MARIE- ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

M. BOURI : La Municipalité considère les temps périscolaires comme participant pleinement à l'épanouissement de chaque enfant scolarisé dans la ville.

Dans cet optique, un règlement intérieur a été élaboré en vue de sécuriser les conditions d'accueil, mais également de responsabiliser les familles vis-à-vis des temps périscolaires que la Commune met en place.

Ce règlement intérieur indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps ainsi que les obligations des familles qui y inscrivent leurs enfants.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le règlement intérieur des temps périscolaires de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour l'année 2025-2026, ci-annexé,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il des commentaires ? Oui, Madame DUPRIEZ ?

Mme DUPRIEZ : Bonjour, merci de me donner la parole. Juste, je voudrais dire qu'on est toujours avec des effectifs un peu faibles quand même. On a quand même moins 260 élèves en 8 ans. Je trouve que voilà, au niveau attractif, on n'a pas réussi tout le temps du mandat à mobiliser les familles et à leur permettre de s'installer sur Oloron et d'entrer dans nos écoles. C'est trop faible. Voilà ce que je voulais dire.

Et puis ce qui me gêne aussi, c'est que 1,5 % des dépenses d'équipement sont consacrées au scolaire. Ce n'est quand même pas beaucoup et je pense qu'on aurait pu faire un peu mieux. Voilà, le constat, moi je le fais. On nous a promis que ça allait bouger. Moi, j'ai cru, j'ai suivi, mais le résultat n'y est pas. C'est ce que je pense. Je voulais juste le dire pour cette rentrée scolaire. Je suis un peu dépitée. Voilà.

M. BOURI : Oui, simplement rappeler qu'il s'agit des temps périscolaires que la plupart des familles surtout à la pause méridienne fréquentent mais il ne s'agit pas de l'inscription sur le temps proprement scolaire dont nous assurons la médiation administrative et non pas l'organisation du travail.

Alors sur la question de la déprise démographique, la déprise démographique est générale en France. Elle est particulièrement accentuée depuis quelques années dans les Pyrénées Atlantiques. Et effectivement, il s'est trouvé que dans la précédente mandature, comme dans celle-ci, il y a eu de moins en moins d'enfants inscrits dans nos écoles en particulier. Il y a cependant des points extrêmement importants à relever. D'une part, la proportion des inscriptions entre les écoles publiques et les écoles privées a été nettement relevé au cours de ce mandat. Nous étions à 60 % d'enfants scolarisés en 2020 dans les écoles publiques, nous en sommes à 70 et un peu au-delà. Nous avons effectivement dans la proportion des enfants

scolarisés sur Oloron regagné des enfants scolarisés dans les écoles publiques. Deuxièmement, la déprise démographique qui concerne toute la France et les Pyrénées Atlantiques, le DASEN en Monsieur MALROUX le rappelait effectivement au CDEN en particulier et dans ses prestations de présentation de la rentrée, a été relativement forte encore dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle n'a pas été à Oloron Sainte-Marie où nous étions partis avec un étiage à 438 élèves identique à la rentrée 2024 et nous en sommes aujourd'hui à 440-45. Autrement dit, nous avons gagné quelques élèves, mais nous n'en faisons pas grand orgueil parce que c'est des installations qui sont venues. Par contre, nous sommes tout à fait satisfaits d'avoir limité cette déprise démographique qui n'a rien à voir avec la qualité de l'enseignement scolaire délivré dans chacune de écoles et surtout ici en compétence, la qualité du travail fournie par les agentes du service périscolaire. Merci.

Mme DUPRIEZ : Oui, alors ce n'était pas du tout mon propos. Ce n'est pas la qualité du travail que je connais un petit peu par ailleurs. Non, c'était juste le fait qu'on aurait pu avoir un peu plus d'ambition. C'est tout pour Oloron. C'est juste ce que je voulais dire pour les écoles publiques. Il y avait le label cité éducative qu'on aurait pu aussi demander, et ça aurait permis d'autres partenariats. Mais voilà, c'est des choix, vous les avez faits, il n'y a pas de souci.

Mme BISTUÉ : Le problème ce n'est pas tout à fait l'attractivité des écoles, mais c'est qu'il n'y a pas d'enfant !

M. BOURI : Je voudrai quand même continuer de répondre à un certain nombre de choses. Il s'agit effectivement du fait que par exemple un inspecteur général de l'éducation nationale désormais Sénateur de la commission culturelle des affaires culturelles et éducatives au Sénat, nous traite de conservateurs et voudrait que l'on bouscule plus l'éducation nationale. En tout cas, je l'ai lu par presse interposée, je ne sais pas si c'était vrai, mais si cela est vrai, je me demande ce qu'on fait pendant plus de 20 ans à la tête administrative de l'éducation nationale pour ne pas bouleverser plus sérieusement les modalités de transmission des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être pour nos enfants. Ça c'est une première chose.

La deuxième encore une fois, nous n'avons cessé avec Monsieur le Maire et Madame la première Adjointe de solliciter de la Direction des services Départemental et services de l'éducation nationale un certain nombre d'entretiens dans lesquels nous leur réclamions à chaque fois par exemple, le bilinguisme dans chacune de nos écoles publiques à l'image de ce qui se passe dans les écoles privées d'Oloron Sainte-Marie. Il y a ici une concurrence tout à fait déloyale, s'agissant et connaissant l'appétence évidemment des familles pour le bilinguisme dès la maternelle et qui est tout à fait favorable bien évidemment.

Nous n'avons cessé aussi de souscrire à toutes les propositions qui sont faites par l'éducation nationale notamment de signer la convention, seulement cette Marie l'a fait et la Communauté de communes du Haut-Béarn, s'agissant de souscrire à la proposition relativement électoraliste en mars 2022 au territoire éducatif rural qui fait que le territoire, n'est-ce pas, est largement gratifié de 10.000 € par an pour essayer de mener des actions complémentaires de réduction des inégalités scolaires alors même que pendant ce temps-là, l'éducation représentée par un DASEN ne cesse de baisser les moyens dévolus aux communes et à l'école.

Nous n'avons cessé de travailler auprès de l'éducation nationale et notamment en matière d'inclusion scolaire jusqu'au mois de mai avec Monsieur le Maire lorsque nous recevions

Monsieur le DSASEN pour une visite de courtoisie. Nous étions d'accord avec lui pour travailler à l'inclusion la meilleure qui soit, notamment à l'aide des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Mais il faut évidemment le concours de l'État et le concours de l'État, il se décide à Paris, au Sénat ou dans la haute Administration de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire : Monsieur BAHOUM demandé la parole.

Monsieur BAHOUM : Merci. Je crois effectivement que Madame DUPRIEZ pointe du doigt quand même un sujet d'importance majeure pour tout le pays, pas que pour ici bien entendu, qui est le profond bouleversement démographique que nous connaissons. Nous vieillissons tous, mais la France a un rythme accéléré et Oloron encore plus vite que dépasse encore plus vite ailleurs. Si je prends pour référence la moyenne d'âge d'Oloron qui se situe plutôt vers 50 ans quand elle est de 44 ans ailleurs.

Mais il n'y a pas de faute ici à pointer. C'est un constat démographique. C'est aussi implacable qu'une fiche communale. Mais ceci étant puisqu'on pose la question tous ensemble ici que faire face à ça en matière éducative ? Je pense que Monsieur BOURI enfin que Sami, mon ex-collègue a largement précisé des choses importantes. Ceci étant, il y a d'autres éléments que je souhaiterais soumettre à votre réflexion, surtout pour l'avenir parce que ça ne va pas se régler maintenant.

Clairement, on fait moins d'enfants en France, nettement moins qu'auparavant. On est en dessous du seuil de renouvellement et certes, Oloron s'est maintenu en termes de jeunes gens installés mais uniquement par le solde migratoire, qu'il soit interne à la France ou externe grâce à l'afflux d'étrangers. Mais sinon le solde naturel d'Oloron est très déficitaire. Le nombre de décès excède largement la natalité. Alors qu'est-ce qu'il nous reste ? Pourquoi est-ce qu'on fait moins d'enfants ? Parce que les jeunes générations, dont je fais presque encore partie, on n'a pas envie d'en faire !

Le patrimoine est verrouillé. Se loger est deux fois et demi plus cher en terme réel qu'auparavant avec les salaires qui ont certes progressé, mais certainement pas dans la même vitesse. Les inégalités de patrimoine en France avec un coefficient de 0,6 et quelques, sont à un niveau extrêmement élevé. Et donc lorsqu'il faut pouvoir envisager de fonder un foyer, une famille, il faut un petit peu se demander est-ce qu'on a les moyens matériels d'élever correctement des enfants ? En France, la réponse est clairement : nettement moins aujourd'hui que dans les années 80-90.

Donc ça c'est un constat qui peut avoir des réponses politiques, bien entendu au niveau national avec les lois sur les successions d'une part, d'autre part avec la fiscalité redistributive au moins pour les revenus, et troisièmement et à l'échelle locale avec une politique du logement, pas en construisant tout azimuth alors qu'on a des logements à rénover mais précisément premièrement en rénovant alors peut-être avec des moyens budgétaires plus conséquents notamment à l'échelle intercommunale. Non mais je préfère le dire maintenant. Bon ici on est à peu près à 6 % ça dépend comment on les compte, de 4 à 6 % de résidences secondaires sur Oloron. À Accous ou Lescun, on dépasse les 50 !

Mais comment voulez-vous qu'il y ait des jeunes gens qui viennent fonder une famille là-bas ? Est-ce que vous avez vu les prix de cession des logements à Lescun ? Qui va s'installer là-bas parmi des jeunes ? Il faut hériter combien de fois pour pouvoir acheter un logement dans un

village de montagne maintenant ? Donc quels sont nos leviers ici ? Le droit de préemption. Le droit de préemption, on peut faire la suggestion pour les prochains débats en commission, qu'au-delà d'un certain seuil de résidence secondaire, on bloque tout et on préempte nettement plus. C'est un des moyens. Le deuxième moyen, c'est des services quand même un minimum. Une maternité, ça peut aider quand même un territoire.

Bien entendu, la décision n'est pas que locale. On peut appuyer les mobilisations en cours. Troisièmement, la qualité de vie aussi. Elle passe par un certain nombre de choses qui ont déjà été soulignées comme la tranquillité publique tout à l'heure avec Monsieur le Capitaine de Police, ou encore la sécurité dans les déplacements pour les enfants.

Quand on discute avec des personnes qui ont eu le loisir de vivre très longtemps à Oloron, il nous raconte que la colline de Sainte-Croix était peuplée d'enfants dehors. Qui laisserait ses enfants dehors aujourd'hui ? Qui laisserait ses enfants dehors aujourd'hui avec toutes les voitures qu'il y a ? Aucun parent censé. Un des moyens aussi d'attirer des vocations à la maternité, c'est peut-être aussi de proposer un cadre de vie qui soit sain et sûr.

Mme BISTUÉ : Je voudrais juste revenir enfin sur le solde démographique naissances-décès. Il est négatif, mais quand même moi j'ai lu dans la presse, et on peut le constater dans nos chiffres, alors que dans le département il y a une déprise partout, Oloron sort son épingle du jeu et a quelques enfants en plus. Alors oui ce n'est peut-être pas beaucoup, mais en tout cas on n'en compte pas en moins, alors que partout on en compte en moins. Et pour avoir assisté au CDEN, les projections ne sont pas bonnes dans le département. Les projections c'est tous les ans encore moins. Mais on ne va pas être plus forts que tous les autres quand il n'y a pas d'enfant, il n'y a pas d'enfant pour les raisons que vient de dire Pierre BAHOU.

Mme DUPRIEZ : Oui, juste préciser que ce que dit Pierre BAHOU, c'est un ensemble. Je n'avais pas tout à fait terminé mon propos. Enfin, je n'aurais pas été aussi loin. Merci.

Mme BISTUÉ : Mais forcément que des familles se sont installées puisqu'on a gardé le même nombre d'enfants alors que partout il baisse. Je ne comprends pas d'où sortent ces chiffres.

Mme SAOUTER : Oui, parmi toutes les raisons que tu as pu évoquer, Pierre, je te rejoins, il y en a une que tu as évoquée rapidement mais qui est un élément quand même essentiel, c'est effectivement la fermeture de la maternité parce quel couple va vouloir s'installer à Lescun et prendre le risque au moment de l'accouchement, au moment des contractions, de faire autant de route jusqu'à Pau en plein hiver ? Alors, on dit qu'il y aura l'hélicoptère mais en plein hiver, l'hélicoptère ne pourra pas décoller. Donc effectivement, il y a des jeunes couples qui font le choix de ne pas ou de partir quand ils ont un projet d'enfant. Et en termes d'attractivité, puisqu'on parle toujours d'attractivité du territoire, à ce niveau-là, on ne l'est pas effectivement pour les jeunes couples qui auraient envie d'avoir des enfants quand ils savent qu'il y a des risques au moment de l'accouchement. On le sait, il y a eu des accouchements précipités dans les véhicules, sur des parkings et malheureusement, il y a eu des décès et il y en a de temps en temps. Par contre, c'est des chiffres que l'on ne dit pas. Personnellement, on est quelques-uns et quelques-unes ici à avoir participé au combat pour défendre la maternité, mais à un moment donné il y a beaucoup de gens qui ont baissé les bras et c'était dommage. Il y a un CPOP mais le service est mis en difficulté aussi puisqu'il y a des baisses aussi de subventions pour suivre notamment les jeunes gens.

Deuxième élément, il y en a qui font des enfants, mais on les fout à la porte. Avec la loi immigration qui se durcit, il y a plein de personnes qui sont en demande d'asile sur Oloron et ailleurs, qui avant pouvaient obtenir des papiers. Maintenant, ça sera extrêmement difficile de les obtenir puisque la loi a changé notamment par rapport aux obligations de maîtriser la langue française. Avant, ils avaient un certain temps pour acquérir un niveau minimal. Maintenant, c'est très restreint dans le temps. En plus, il y avait des organismes qui étaient habilités pour leur donner des cours de français. Le seul organisme sur Oloron que l'on avait perdu son habilitation.

Maintenant, c'est une boîte privée qui fait ça, et ça se fait par intelligence artificielle. Et autant vous dire qu'il faut tous qu'ils apprennent le français devant un ordinateur et avec une intelligence artificielle qui va corriger leur exercice. Donc j'en profite pour dire que l'augmentation de la subvention exceptionnelle qui est attribuée, c'est pour justement qu'ils fassent face à cette nouvelle difficulté parce qu'ils vont devoir mettre en place de nouvelles choses. Ça va leur coûter plus cher. Donc on compte toujours sur les associations pour rattraper ce que le gouvernement défait. Mais enfin, en tout cas, tout ça pour vous dire qu'on a des enfants qui sont sur notre territoire, qu'on essaie de chasser avec les parents, alors qu'ils remplissent nos écoles.

M. ECHANIZ : Oui, rapidement, mais Marie-Lyse, et Sami ont dit l'essentiel à Madame DUPRIEZ qui se fait l'écho de propos que l'on a pu lire dans la presse et j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec l'une des personnes qui s'était exprimée, c'est-à-dire le sénateur Max BRISSON qui s'est confondu en erreur dans les propos qui ont pu être rapportés parce qu'effectivement, mais ça a été dit et répété, Oloron Sainte-Marie est l'une des seules communes du département à gagner des élèves dans cette période où toutes les autres communes et tout le territoire national en perd. Donc je crois, avec toute notre modestie que la politique éducative menée par cette municipalité depuis 2020 a permis de faire face. Alors effectivement, on ne va pas gagner 100 ou 200 élèves quand tout le monde en perd, mais on a la possibilité aujourd'hui en cette rentrée de dire que nous avons conservé notre nombre d'élèves si ce n'est augmenté à la marge, et donc je crois que ce qu'a développé Sami jusqu'à présent a porté ces fruits, nous continuerons à nous engager pour faire en sorte que la baisse démographique nous atteigne le moins possible.

Pour rebondir sur les propos de Pierre très rapidement, effectivement, il y a un enjeu du logement et il existe aujourd'hui un certain nombre d'outils à la main des communes et notamment un qui est celui de la servitude de résidence principale que j'ai co-porté avec Anaïs GLEMER et qui est aujourd'hui effectif et dont un certain nombre de communes se saisissent, vous avez pu le voir cet été, qui permet aux communes de décider que toute nouvelle construction devra être de la résidence principale.

À l'heure de la limitation de l'artificialisation des sols, il est important de flécher ces logements vers du logement permanent et durable. Et je crois, sans vouloir rien dévoiler qu'un certain nombre de communes de la vallée d'Aspe ou en tout cas du territoire Haut-Béarnais et delà, s'intéresse à cette disposition qui je l'espère, la mettront en œuvre dans quelques semaines. Mais effectivement, il y a d'autres leviers. Le droit de préemption urbain renforcé, la fiscalité qui sera au cœur de nos débats dans quelques semaines à l'assemblée, et ce n'est pas un secret que je plaide comme d'autres pour renforcer le droit des Maires dans la fixation des taux sur les participations de propriétaires de résidences secondaires sans tomber dans un débat anti ou pro-résidence secondaire. Il faut en tant que profond décentralisateur, je crois

que nous en sommes un certain nombre ici, donner le pouvoir au Maire de pouvoir agir au plus près des besoins de leur territoire.

Mme DUPRIEZ : Alors, je ne voulais pas aller aussi loin, mais je voulais juste dire que le bilan était un petit peu en trompe l'œil et c'est surtout les dépenses. Il y a que 1,5 % des dépenses d'équipement qui ont été mis dans les écoles. Ça, je pense aussi que pour attirer aussi les familles, il faut maintenant du numérique, il faut des ordinateurs. C'est ce que je pense. C'est jusqu'au bout de ma pensée. Voilà.

M. BOURI : Sur cette question des équipements, chaque été au-delà évidemment des travaux que n'importe quelle mandature réaliserait de maintenance, évidemment il y a tous les travaux de type énergétiques, de type rénovations énergétiques, avec les changements d'huissierie réguliers de écoles, l'isolation thermique extérieure de l'école Navaro. On va en octobre changer la porte d'entrée de l'école Navaro. On a une politique qui est relativement dynamique, même si on aurait souhaité, mais effectivement les contraintes budgétaires sont là également, aller davantage au-delà. Mais on ne s'interdit pas, et j'imagine bien que chaque candidature aux prochaines municipales l'opposera comme tel, de s'engager davantage, toujours davantage pour le bâti, pour l'équipement, pour la renaturation de nos cours d'école aussi. C'est extrêmement important. Nous sommes sur ce chemin dès aujourd'hui, il y a quelques mois déjà et ça se poursuit. Bien évidemment qu'il faut toujours mieux équiper nos écoles. Vous avez entièrement raison Madame DUPRIEZ. Mais ce que je voulais dire, c'est que la délibération municipale qui vous est soumis concerne le règlement intérieur des temps périscolaires. Voilà.

M. le Maire : Bien. Alors, je crois qu'on peut passer au vote. Donc, qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES SOUS CONTRAT

M. BOURI : Dans le cadre de la politique relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, Oloron Sainte-Marie aide les écoles publiques et privées sous contrat qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves de la ville.

Une somme est attribuée à chaque école par année civile en fonction des effectifs.

Pour chaque classe transplantée en élémentaire, un plafonnement de 20% du montant global du séjour est octroyé (dans le cadre de l'enveloppe allouée à chaque école élémentaire).

Pour chaque classe transplantée en maternelle, l'aide est plafonnée au montant de l'enveloppe allouée à l'école maternelle.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.

Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

- 610 € à l'école Saint-Cricq élémentaire pour son séjour à Bious Artigues,
- 740 € à l'Externat Notre-Dame pour les séjours à Guchen et Panticosa,
- 1050 € à l'école Jeanne d'Arc pour les séjours à San Sébastien et à Saragosse,
- 480 € à l'école Calandreta pour les séjours à Pont de camps et Peyranère.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** un crédit de 2 880 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2025.

M. le Maire : Merci. Je vois qu'il n'y a pas de questions. Donc est-ce que quelqu'un est contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE AU PROJET ESTUDIAR

M. BOURI : Lors d'une rencontre le 8 octobre 2024, le Pays de Béarn a sollicité la Commune afin de travailler avec les principaux acteurs concernés, notamment les lycées, autour d'un projet pilote portant sur la problématique de la non-poursuite d'études des bachelier.e.s issu.e.s du territoire du Haut-Béarn.

Cette problématique nationale est particulièrement marquée sur le territoire du Haut-Béarn. Si les taux de réussite aux examens, et notamment au baccalauréat, se situent au-dessus de la moyenne départementale, le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur demeure, paradoxalement, en deçà des niveaux observés aux échelles départementale et nationale. Les premiers éléments issus du travail engagé depuis la signature de la convention « Territoire Educatif Rural » (TER) en 2022 confirment ce constat.

Il apparaît dès lors essentiel, pour l'avenir des jeunes haut-béarnais comme pour le développement du territoire, d'analyser plus finement les causes de ce phénomène afin d'identifier les leviers d'action les plus pertinents.

Les travaux menés conjointement par le Pays de Béarn, l'Agglomération de Pau, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) et la Ville d'Oloron Sainte-Marie, avec l'appui de plusieurs partenaires locaux, ont permis de poser les bases d'une étude sociologique, susceptible d'être lancée à la rentrée de septembre 2025.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

- Pays de Béarn : 10 000 €
- Ville d'Oloron Sainte-Marie : 5 000 €
- CCHB : 5 000 €
- SPACE : 20 000 €
- ACCES : 10 000 €

La participation financière de la Ville d'Oloron Sainte-Marie (5 000 €) serait inscrite sur l'exercice budgétaire 2026.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026.

M. le Maire : Voilà. Pierre BAHOU M a demandé la parole.

M. BAHOU M : Merci. Donc pour cette question particulièrement intéressante, est-ce qu'on peut dès à présent avoir quelques précisions ? Par exemple là, vus la masse salariale et les frais de déplacement qu'on pourrait engager, on peut au moins estimer à 8 ou 9 mois de travail d'un ou d'une chercheuse bien qualifiée, ce que ça représente au total ? d'une part.

Deuxièmement, est-ce qu'on sait dès à présent s'il s'agit principalement d'entretien avec une cohorte ? où est-ce que c'est quantitatif aussi ? ce qui serait tout aussi intéressant.

Troisièmement, puisqu'on en est de 5000 € est-ce qu'on peut suggérer quelques hypothèses à vérifier ? Parce qu'on a déjà entendu de retour de collègues ou d'élèves, un certain nombre d'éléments. Alors, par exemple, le coût du logement dans les centres universitaires, l'accès aux droits sociaux pour les financer, mais encore un potentiel sentiment d'humilité vis-à-vis des grandes villes dont on n'est pas issu, les liens, les attaches affectives et géologiques avec les Pyrénées, enfin ce genre de choses. Est-ce qu'on peut proposer quelques pistes à vérifier ?

M. BOURI : Tu imagines bien Pierre, que relativement équipé moi-même en matière d'études sociologiques, je ne manquerai pas de rapporter ce que tu viens de proposer et que j'avais évidemment conçu, à la Directrice du Département de Sociologie de l'UPPA bien évidemment, et je peux te mettre par ailleurs en lien avec Éveline BARTHOU sans souci. Quant au personnel qui vont diligenter l'étude, il s'agit d'un postdoc accompagné vraisemblablement d'un étudiant ou d'une étudiante en master 2 du département de sociologie également. Par rapport aux méthodes qui seront utilisées, il y a un mixte évidemment, des méthodes qualitatives avec l'entretien de l'observation participante, un questionnaire aussi qui lui pourra avoir une dimension quantitative, et puis il y a tout l'armement statistique qui est issu essentiellement de l'éducation nationale et qui a déjà été mobilisé. Mais sur les hypothèses, je vais bien te mettre en lien avec la directrice du département de sociologie de l'UPPA.

Par contre, ce qui est important aussi en termes de méthodes pour être un peu sûrs des résultats, effectivement il faut montrer une étude de type longitudinal avec des cohortes et non pas s'arrêter à 1 an. Là, nous engageons pour 1 an. Le département de sociologie cherche à dégager une étude sur au moins 3 ans pour avoir des résultats un peu sérieux. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler ici.

M. le Maire : Bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Daniel ?

M. LACRAMPE : Quels sont les points d'étape, les restitutions qui vont être opérées en cours d'opération ? C'est prévu ?

M. BOURI : Oui, bien évidemment, au bout de chaque temps d'étude, là j'imagine qu'on sera sur 6 mois, il y a un bilan de ce qui aura été diagnostiqué bien évidemment et des hypothèses de réalisation. Mais je pense quand même que ça, elle a beaucoup insisté là-dessus, elle demandera à ce qu'on puisse vérifier les résultats intermédiaires par la prolongation de l'étude pour qu'on soit sûr qu'il n'y ait pas un effet de génération comme on dit en sociologie, c'est-à-dire lié par exemple simplement aux bacheliers 2026 avec plus ou moins de d'orientation dans telle ou telle filière.

M. LACRAMPE : La démarche présente de l'intérêt effectivement.

M. le Maire : Merci. Je mets le rapport aux votes, donc qui s'abstient ? qui s'y oppose ? personne ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE AR 400 – LIGNE SOUTERRAINE HTA 20 000 VOLTS

M. CONTOU-CARRÈRE : Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à la gestion du domaine privé,

Vu le Code de l'énergie et notamment les dispositions relatives au développement et à la maintenance des réseaux publics de distribution d'électricité,

Vu le projet de convention de servitude établie par ENEDIS dans le cadre de la pose d'une ligne électrique souterraine haute tension (HTA) à 20 000 volts, référencée DD26/039270 GSH – LEGUG – LECLERC – CPI,

Vu Le plan de situation précisant les parcelles concernées (section AR, parcelle 400) sur le territoire de la commune d'Oloron Sainte-Marie,

CONSIDERANT que la société ENEDIS, concessionnaire du service public de distribution d'électricité, doit procéder à la pose d'un réseau électrique souterrain HTA,

CONSIDERANT que cette intervention nécessite l'établissement d'une servitude conventionnelle sur une parcelle appartenant à la commune, afin de permettre la pose, l'entretien, le contrôle, la réparation et le renouvellement des ouvrages,

CONSIDERANT que la convention précise les droits et obligations de chaque partie, notamment les modalités d'accès et d'intervention d'ENEDIS sur le terrain communal, sans indemnité ni redevance du fait de la gratuité acceptée de la servitude,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ci-annexée n° DD26/039270 GSH – LEGUG – LECLERC – CPI, conclue avec la société ENEDIS portant sur l'implantation d'une ligne électrique souterraine 20 kV sur la parcelle cadastrée section AR 400.

- **DIRE** que la présente servitude est consentie à titre gratuit, conformément aux dispositions contractuelles fixées par ENEDIS.

M. le Maire : Bon, je ne vois pas de doigt se lever, donc je mets le rapport aux voix. Qui s'abstient ? qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA SOCIETE TEREGA S.A - PARCELLE AE 115 – CARRERA DERUE ESCOR

M. CONTOU-CARRÈRE : Il est exposé à votre assemblée que la société TEREGA S.A a exprimé le souhait de pouvoir accéder à la parcelle AE 115 appartenant à la Commune d'Oloron Sainte-Marie afin de pouvoir réaliser des travaux de réfection et d'entretien de la clôture séparant cette parcelle et la parcelle cadastrée AE 218 lui appartenant.

La société TEREGA S.A entretiendra à sa charge une bande de terrain de la parcelle AE 115, tout le long de son grillage.

Elle devra également informer les services techniques de la commune pour tous travaux autres que du broyage et nettoyage afin de valider les modalités d'intervention.

À cette fin, une convention de servitude est proposée.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage ci-annexée.

M. le Maire : Bien merci. Même question, pas d'opposition, pas d'abstention. Donc le rapport est adopté à l'unanimité

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE, LE LYCEE AGRICOLE DE SOEIX ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) POUR LA MISE A DISPOSITION D'ARBRES A DES FINS PEDAGOGIQUES

M. MALEIG : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants ;

Vu la volonté partagée entre la Ville d'Oloron-Sainte-Marie, le Lycée Agricole de Soeix "lycée des métiers de montagne" et l'Office National des Forêts (ONF) de développer un partenariat pédagogique autour de l'apprentissage des techniques de grimpeurs et d'élagage ;

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'intérêt pédagogique de permettre aux élèves du Lycée Agricole de Soeix de bénéficier de mises en situation réelles, encadrées, dans un environnement forestier ou urbain ;

Considérant l'engagement de la commune à favoriser la formation professionnelle des jeunes et à valoriser les arbres du domaine public dans une logique de gestion durable et raisonnée ;

Considérant qu'il convient, à ce titre, de formaliser les conditions d'intervention des élèves et de leurs encadrants dans le cadre d'une convention tripartite avec les partenaires concernés ;

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la convention tripartite entre la Ville d'Oloron-Sainte-Marie, le Lycée Agricole de Soeix et l'Office National des Forêts (ONF), dont l'objet est de permettre l'accès à des arbres en milieu forestier et urbain à des fins pédagogiques, dans le cadre de l'apprentissage de l'élagage,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

M. le Maire : Bien, merci pour cette délibération intéressante qui met en présence à la fois les élus, les techniciens de la ville, le lycée de Soeix et puis l'ONF. Donc la convention est attachée à la délibération. Pas de questions particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Donc c'est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LARUNS POUR LA VENTE DE BOIS D'AFFOUAGE

M. MALEIG : **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et suivants relatifs à la coopération entre collectivités,

VU les dispositions du Code Forestier relatives à la gestion et à l'exploitation des forêts communales,

VU l'intérêt manifesté pour l'achat de bois d'affouage auprès de la commune d'Oloron Sainte-Marie par la commune voisine de Laruns.

CONSIDÉRANT que suite à la tempête Kirk, la commune dispose d'un volume suffisant de bois d'affouage issu de ses forêts communales pouvant être cédé à ces communes ou syndicats dans des conditions avantageuses, selon un principe de solidarité territoriale,

CONSIDÉRANT que la vente de bois d'affouage contribue à la valorisation des ressources forestières communales et au financement de leur entretien,

CONSIDÉRANT que le prix de vente a été fixé à 45 € la tonne, tarif jugé juste et équilibré par Office Nationale des Forêts, gestionnaire de la forêt communale.

Ouï cet exposé,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention type ci-annexée avec la Commune de Laruns ainsi que tout document y afférent,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce type de convention avec toute autre Commune de la Vallée d'Ossau qui en fait la demande, ainsi que tout document y afférent,
- **DIRE** que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget communal.

Juste une précision c'est que la commune de Laruns, avant que vous engagiez les trucs, est la plus grande commune forestière du département...

M. LABARTHE : Oloron, la seconde.

M. MALEIG : Voilà et du coup on les aide au vu de la tempête sur des bois. La demande est de 4 450 tonnes.

M. LABARTHE : Ma question n'a rien à voir avec Oloron. Je profite de l'occasion d'ailleurs parce que tu dis que c'est la plus la plus grande commune forestière du département. Tu as raison. Et la seconde c'est Oloron. Alors, on est toujours étonné quand on dit Oloron mais oui Oloron est la seconde commune forestière, c'est pour dire vraiment le patrimoine forestier que

l'on possède à Oloron et qu'il faut préserver bien entendu. Ma question elle était simple, je l'ai déjà posée d'ailleurs en aparté. C'est par rapport à tout ce bois qui reste un petit peu à liquider si on peut dire. Je voulais savoir si tous les affouagistes d'Oloron ont été bien servis ? Puisque certains demandaient à avoir peut-être deux ou trois stères de bois, de lots plutôt puisqu'il y avait un excès de bois.

Donc voilà. Alors, je voudrais savoir si tout le monde a été servi et si encore on préserve pour l'année suivante ? Donc, on a une possibilité de stocker et de préserver pour l'année suivante, ce qui nous empêchera de faire des coupes d'affouage. D'ailleurs, je crois qu'elles seront limitées de toute manière ...

M. MALEIG : Tout le monde a été servi, toutes les demandes ont été satisfaites. Ça c'est le premier point. Et le deuxième point, c'est que l'urgence c'est surtout d'évacuer tout le hêtre pour pas qu'il pourrisse parce que ça a une durée de stabilité très faible. Donc du coup, là on est en phase terminale et les choses sont bien goupillées et on a réussi à répondre à toutes les demandes qu'on a eu jusqu'à présent.

M. LABARTHE : Et au niveau de la trituration, est-ce que ça a fonctionné aussi ? Par rapport aux papeteries ?

M. MALEIG : Oui, on a optimisé du mieux qu'on pouvait toutes les ressources qu'on avait quelle que soit la qualité des bois. Il y aura un bilan qui sera fait, je pense qu'une fois qu'on aura tout terminé, parce que là, on a géré comme on a pu et au mieux qu'on ait pu le faire.

M. LABARTHE : C'est intéressant de savoir si la trituration déjà a pu stocker, ça nous permet quand même de préserver la ressource pour quelques temps.

M. MALEIG : Après, la problématique c'est qu'on avait beaucoup de hêtre sur la zone, donc on a évacué au maximum quoi.

M. BAHOUUM : Oui, ça c'est tout à fait trivial, ça n'a pas besoin d'être marqué... Je présume que c'est la commune de Laruns qui est venue ? ou alors c'est vous qui lui avez proposé pour justement évacuer ce hêtre ?

M. MALEIG : En fait, c'est une demande de la commune de Laruns parce qu'ils ont des zones très difficiles à exploiter. C'était compliqué, beaucoup plus coûteux d'exploiter du bois chez eux, alors qu'on avait de la ressource qui était périssable et qu'il fallait exploiter rapidement. Donc en fait c'est gagnant-gagnant pour tout le monde.

M. BAHOUUM : Est-ce qu'il a été, dans les échanges informels, évoqué une réciprocité le jour où malheureusement ils seront peut-être concernés par un épisode similaire ?

M. MALEIG : Oui. Alors ça n'a pas été évoqué, mais ça vient « de fait » puisque qu'entre les communes, il y a une entraide qui s'est faite autant sur la vallée d'Aspe que sur Laruns. Donc voilà, on espère fortement que ce qu'on a fait d'un côté sera fait de l'autre.

M. LABARTHE : Si tu permets, je vais répondre. J'ai été quand même Président des communes forestières des Pyrénées-Atlantiques pendant 8 ans. La solidarité, elle a toujours existé entre la ville d'Oloron et les vallées. On s'est toujours entraidé. D'ailleurs, on a mis en

place le plan « câble » qui permet une exploitation en montagne et exploitation écologique. Et d'ailleurs, j'étais Président à ce moment-là, et on a fait venir tous les écologistes du coin pour leur expliquer comment on allait pratiquer l'exploitation sans créer de pistes, et en tenant compte bien entendu de tout ce qui est des objets environnement, tout ce qu'il ne fallait pas toucher. Voilà, donc ça existe de tout temps. Je ne suis plus président mais c'est la continuité et il y a entre nous une solidarité. D'ailleurs, on fait partie du massif, c'est le massif haut-béarnais et puis le massif basque. On a toujours eu une grande solidarité et ça nous a permis d'ailleurs grâce donc à cette solidarité de mettre le plan câble en place notamment avec la Région, et je me rappelle ma première réunion avec le Président de la Région qui m'a dit c'est la première fois que je vois un élu des Pyrénées-Atlantiques, notre seul département en zone de montagne, qui vient me demander une subvention. Et bien, il m'a répondu immédiatement, je vais vous aider « tout l'argent part pour la sylviculture des Landes, donc et je vais vous aider », et il a tenu promesse. Je lui en suis reconnaissant.

M. le Maire : Il y a-t-il d'autres questions ? Non, donc je mets le rapport aux voix. Personne s'abstient j'imagine et personne n'est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

M. BOURI : En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 23 décembre 2024, le cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges).

Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, une convention-type a été rédigée dans le cadre de l'organisme coordinateur de la filière Emballages et papiers Graphiques (OCAPEM).

Cette convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été validée par les pouvoirs publics et est proposée à toutes communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure, seule, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la démarche sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec CITEO.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO ci-annexée.

Monsieur le Maire : Oui, Pierre BAHOUM ?

M. BAHOUM : Tout à l'heure, on a vu à l'occasion d'une délibération, passer un montant comme 54 000 € correspondant à des amendes, contraventions, notamment pour la délinquance et les délits routiers. Est-ce qu'on sait le volume approximatif des contraventions qui auraient pu être infligées aux délinquants en matière de déchets, puisqu'effectivement 3 € c'est le coût du nettoyage, mais le coût pour la collectivité et l'environnement dépasse malheureusement très largement ces 3 €. Quelques mégots qui se retrouvent dans l'estomac des cachalots c'est un préjudice bien plus conséquent. Donc voilà, est-ce qu'on peut avoir ces informations de la part soit de la Police municipale pour ce qui est donc le champ de ses interventions ? ou alors de la Gendarmerie pour les déchets qui sont un peu moins diffus peut-être ?

M. BOURI : On pourra effectivement aller chercher l'information. Je ne l'ai pas présentement, mais évidemment on peut aller la chercher. Ça me semble effectivement de très bonnes gestions municipales.

M. le Maire : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération à votre approbation. Donc qui s'abstient sur cette délibération ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'OLORON STE-MARIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SIAEP) D'OGEU-LES-BAINS

Monsieur le Maire : Il est rappelé à votre assemblée que la Commune d'Oloron Ste-Marie est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'Ogeu-les-Bains depuis 1962 (délibérations du 19 mars 1962 et du 11 avril 1962).

Il s'avère que les modalités de participation de la Commune ne correspondent pas à l'objet principal du syndicat puisque cela correspond à une activité de « vente en gros » et non à une mission de service direct au public de l'eau ou de l'assainissement. Autrement dit, la présence de la Commune au sein de ce syndicat ne peut se justifier par le seul fait qu'elle lui achète de l'eau « en gros ».

Le SIAEP d'Ogeu-les-Bains ayant pris récemment la compétence « assainissement » pour devenir le SIAEPA d'Ogeu-les-Bains, et à l'occasion de la mise à jour de ses statuts, il convient de régulariser la place de la Commune et de demander son retrait du syndicat.

Où cet exposé,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Oloron Ste-Marie n'est pas concernée par l'évolution des compétences du syndicat,

CONSIDÉRANT que seules les communes concernées par les compétences du syndicat peuvent en rester membres,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la demande de retrait de la Commune d'Oloron Ste-Marie du SIAEP d'Ogeu-les-Bains,
- **DEMANDER** au Comité syndical de bien vouloir approuver cette demande de retrait,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande de retrait.

M. le Maire : Pas de questions particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 – MOTION POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES D'OLORON SAINTE-MARIE ET CONTRE LES PRELEVEMENTS DE BIOMASSE SUR SON TERRITOIRE, INDUITS PAR LE PROJET E-CHO

M. BOURI : La commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite continuer de préserver et valoriser son milieu forestier. Cette orientation va notamment de pair avec le développement de son réseau de chaleur, reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) comme le bois énergie.

Pour répondre à ces objectifs, la commune d'Oloron Sainte-Marie a, par sa délibération n°8 du 12 décembre 2022, institué un Plan de gestion durable de la forêt avec l'ensemble des acteurs du territoire, plan valorisé et récompensé par le fonds WWF (Fonds Mondial pour la Nature France).

Le projet E-CHO

Révéle à la fin de l'année 2023, le projet E-CHO consiste en la réalisation de 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de 87 000 tonnes d'e-biokérosène par an, carburant à destination du transport aérien, de 28 000 tonnes par an de e-bionaphta, utilisée en chimie verte pour les carburants et de 60 000 tonnes d'hydrogène par an qui seront utilisées dans les process productifs des deux autres sites.

Ce projet est en cours d'étude, et fait l'objet d'une concertation continue, diligentée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Pour son approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy évalue son besoin annuel en biomasse (bois sec) à 300 000 tonnes par an, soit plusieurs milliers d'hectares de forêt, environ un million d'arbres. Pour ce faire, elle envisage de mobiliser le bois issu des forêts locales, comprises dans un rayon de 200 kms autour du site de production. Les massifs forestiers oloronais sont donc inclus dans le périmètre de ce projet.

Ainsi, ce projet porte le risque très élevé de venir contrer notre stratégie de gestion locale, durable et raisonnée de la ressource bois, stratégie portée par notre plan de gestion.

Il pourrait par exemple déstabiliser l'économie d'exploitation de notre forêt par l'application de prix d'achat supérieurs aux prix de marché actuels et anticipés, prix augmentés du fait de la forte croissance de la demande. Le projet entrerait en concurrence directe avec l'approvisionnement en bois énergie de notre réseau de chaleur, mais également avec tous les projets raisonnés, frugaux, existant dans ce rayon de 200 kms. Nombre de ceux à venir seraient également empêchés.

Rappelons ici que la consommation oloronaise (et de Bidos) de bois, essentiellement des déchets à valoriser, est prévue à hauteur de 4000 t /an. La mobilisation de bois par le projet E-CHO s'établit dès lors à un volume annuel environ 75 fois supérieur. Cela aurait très probablement une incidence sur la gestion de notre forêt, ainsi que sur celles des parcelles privées, incitant, dans une perspective de rentabilité de très court terme, à réaliser des coupes rases, une pratique opposée à notre gestion forestière, durable et à couvert continu.

Complémentairement, le projet E-CHO nécessite l'utilisation très importante de ressources en eau, ce dans un contexte de raréfaction de la ressource.

En effet, le prélèvement nécessaire en eau dans les gaves est actuellement évalué à entre 6 et 7 millions de m³ annuels, l'équivalent de la consommation de la ville de Pau. Ces eaux seraient utilisées dans le processus de fabrication, puis environ 4 millions de m³ seraient rejetés à une température plus élevée. Cette utilisation de la ressource en eau inquiète également l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui s'est prononcée contre le projet, notamment parce que les perspectives de quantités d'eau disponible sur le bassin sont estimées à la baisse de plus de 40% en 2050. A l'heure si éprouvante du réchauffement climatique, de plus en plus patent sur notre territoire qui vit des épisodes de sécheresse plus fréquents, et qui incite l'ensemble des acteurs, au besoin par arrêté préfectoral, à faire montre de sobriété de leur consommation d'eau, y compris pour les usages agricoles si importants pour notre économie, ce projet apparaît comme particulièrement néfaste.

Fondamentalement, au-delà du caractère disproportionné au regard des disponibilités territoriales, des prélèvements en ressources forestières et en eau, outre son orientation contraire aux politiques publiques menées, notamment les nôtres, le projet aurait également des impacts négatifs significatifs sur les régulations écosystémiques, tant pour la forêt que pour les réseaux hydriques. Par exemple, la forêt pourrait devenir émettrice nette de CO₂, plutôt que de jouer son rôle de puits de carbone.

Pour ces raisons, au moins, nous affirmons notre volonté de protéger les ressources forestières et hydriques afin qu'elles puissent permettre la résilience écosystémique du territoire (carbone, ressources, biodiversité) ; nous exprimons notre vive inquiétude au regard de la concurrence disproportionnée de ce projet avec ceux de notre territoire.

Votre assemblée est invitée à :

- **SE PRONONCER** pour une gestion territoriale de la ressource forestière, conforme aux exigences portées par l'État et notre commune, à propos du changement climatique,
- **SE PRONONCER** contre le caractère assurément excessif des prélèvements de biomasse sur la forêt, tels que prévus par le Projet E-CHO de l'entreprise Elyse Energy, du fait des volumes envisagés, de leur concurrence disproportionnée vis-à-vis des projets locaux, de leurs impacts sur notre biomasse et le climat.

M. le Maire : Merci Sami. Alors, est-ce que l'intervention de Sami amène des questions ? Oui, André LABARTHE ? Est-ce qu'il y aura d'autres intervenants ?

M. LABARTHE : Moi je ne comprends pas du tout le sens de cette délibération, donc de cette motion. Je ne vois pas en quoi elle concerne Oloron Sainte-Marie. Je vais rappeler quand même que la forêt communale d'Oloron Sainte-Marie est la propriété privée de la commune. Aujourd'hui, le pouvoir de décision, il est chez nous, c'est le Conseil municipal et le Maire. De toute manière, on fait allusion donc à cette industrie là, mais si on décide de ne pas vendre, on ne vendra pas. Ce n'est pas l'ONF qui décide, c'est nous. L'ONF est un prestataire, il travaille avec nous, c'est un conseiller, il nous aide mais nous sommes les patrons. Je tiens à le dire parce que j'étais Président des communes forestières pendant 8 ans. Il faut savoir que dans les Pyrénées Atlantiques, c'est le seul département comme ça de la chaîne des Pyrénées. Il n'y a pas de forêt domaniale. La seule forêt domaniale qu'il y a, c'est le bois de Bastard. C'est le bois de Pau. Elle appartient à l'État. Le reste ce sont des communes, ce sont les

propriétaires, ce sont les Conseils municipaux et le Maire qui décident. On ne peut pas empêcher à une commune si elle souhaite en Vallée d'Aspe ou quoi que ce soit, s'il arrive une situation comme il y a eu à Oloron avec un stock de bois, de le vendre ! Elle en aura besoin ! Donc on ne va pas lui donner.

En ce qui concerne l'exploitation d'Oloron, on a toujours été là-dessus très net. Il est hors de question de faire de l'exploitation à ce niveau-là. On se contente simplement de faire de l'affouage. On vend du bois d'œuvre. Il a un marché. Ensuite, on a ce qu'on appelle le bois de feu, c'est de la trituration et c'est de l'affouage pour les citoyens oloronais. Et on limite à ça ! Jamais on ne s'engagera là, à moins que vous décidiez vous du jour au lendemain à le faire. Mais cette motion de toute manière, elle ne tient pas. On nous obligerait à le faire parce qu'on n'est pas propriétaire, je comprendrai. Il y a des secteurs des communes où on est sur un terrain privé et le bois appartient à la commune. Bon, ça arrive. Mais là on est entièrement propriétaire ! Je vous ai dit tout à l'heure, nous sommes la 2ème commune forestière des Pyrénées-Atlantiques. Et donc je vous dis il n'y a aucun danger. Alors après je ne sais pas, dans les vallées mais ils feront individuellement s'ils décident de le faire. Ce n'est pas parce qu'on a fait une motion sur Oloron que ça empêchera aux élus de vendre. Mais il faut le savoir, personne ni le préfet ni quoi que ce soit, personne ne peut nous obliger ! C'est le domaine privé de la Commune d'Oloron Sainte-Marie. Nous sommes les patrons.

M.le Maire : On le sait, on ne peut pas parler à la place de Sami mais je pense que la motion qu'il a proposé prend un contexte, prend un cadre plus large que celui d'Oloron. Pierre BAHOU ?

M. BAHOU : Je crois que dans d'autres débats autour d'autres motions, il y a toujours, il me semble le débat de l'intérêt à réaliser cette motion. Un des premiers intérêts, c'est qu'il puisse y avoir une raison « locale » qui intéresse notre commune. Finalement on pourrait se rallier à votre analyse Monsieur LABARTHE, mais moi je vais vous en donner !

On partage avec le bassin de Lac une même embouchure de notre gave d'Oloron. Et donc quand vous prélevez des quantités aussi, ce n'est même pas « déraisonnable » qui convient, mais absurde et stupide ! De telles quantités d'eau pour un projet inepte comme celui-ci, ça a des répercussions sur la température des eaux entre autres problèmes, et ça met en danger les quelques centaines de saumons pour ne citer que cette espèce, qui tente encore de remonter notre cours d'eau. Donc là, nous avons un intérêt tout spécial à agir ici, c'est que nous sommes quand même responsables de l'état du gave d'Ossau pour tout ce qui est la partie du Bager et du Gave d'aspe avant de remonter un peu plus loin. Et donc rien que pour ça, rien que pour les saumons, nous avons intérêt à soutenir cette motion.

Mais deuxièmement, sur notre marché du bois, nous sommes ici des consommateurs, il y a un certain nombre de personnes qui achètent leur bois, certes avec l'affouage mais encore sur le marché du bois. On peut considérer en dépit du fait que ça ne soit pas parfaitement homogène, qu'il y a un grand marché du bois. Si vous arrivez ici avec des consommations aussi déraisonnables et absurdes, vous allez nécessairement renchérir le prix du bois et partant finalement une source de chauffage accessible encore pour un certain nombre de foyers, qui plus est, je me demande encore si les 8 et quelques 1000 m³ sauf nécessaires, pour notre centrale à biomasse, 4000 sont prélevés sur le temps long avec nos propres ressources, les autres proviennent bien des communes limitrophes d'Oloron et du marché du bois en général ? Si on arrive avec des acteurs aussi pantagruéliques pour le bois, combien

ça va nous coûter finalement le fonctionnement de notre centrale biomasse ? Donc pour simplement avoir un marché raisonnable du bois, on a intérêt à soutenir cette motion.

Troisièmement, puisqu'on parle des forêts, elles me font de plus en plus pitié, autres des frênes atteints de chalarose complètement déplumés, des chênes qui se mettent en défense dès la 2ème semaine du mois d'août à cause de la sécheresse, cette année particulièrement mais encore et surtout à cause des canicules ce qui fait un effet catalyseur sur la sécheresse. Ces dérèglements climatiques ont des effets terribles sur notre forêt. On peut même se demander quelle est la part imputable lors d'un événement comme la tempête Kirk au bouleversement climatique ? Donc une atmosphère, une seule atmosphère. Qu'est-ce que c'est que ce projet ? du bio-kérozène ? Qu'est-ce que c'est ? C'est encore plus d'avions ? encore plus de passagers ? Toute l'aéronautique pour les passagers profite au 10ème le plus fortuné de la planète. Alors, c'est quoi le but ? Envoyer des ministres de l'éducation incompétent à Ibiza rapidement ? Non, parce que si c'est que ça, on peut largement se passer de la plupart des vols. Oui, il y a des babioles, il y a des choses qui ne servent à rien et je suis désolé, l'aéronautique tous azimuts, toujours plus haut, toujours plus nombreux, va nous amener finalement à la catastrophe. On a déjà commencé cette catastrophe-là. Il ne s'agit pas de remettre une pièce dans la machine. Pour ceci, nous avons un intérêt tout spécial ici à agir. Il s'agit de protéger notre forêt, notre environnement, tout simplement nos chances de survie. On veut qu'il y ait plus d'enfants, il faudrait peut-être mettre les bouchées doubles pour la préservation, ne serait-ce qu'à moyen terme de la planète. Nous sommes des élus ici. Nous avons à charge de défendre la Constitution, surtout à l'avenir, mais encore dès à présent. Dans la Constitution, il y a depuis 2005 la charte de l'environnement. Dans la charte de l'environnement, clairement le développement doit être compatible avec la préservation de l'environnement et il est du devoir de chacun de préserver l'environnement. Rien que pour cela, nous avons un intérêt tout spécial à agir et à soutenir cette motion dont je remercie les rédacteurs et les rédactrices. Et à titre tout personnel, je me réjouis d'être un pisse vinaigre surtout quand on considère l'espèce de fausse d'aisance qui sert d'appareil phonatoire à la personne qui l'a proféré.

Mme SAOUTER : Pierre, tu as fait l'effort au départ effectivement, de voir en quoi c'est notre souhait directement et bien évidemment il y a des répercussions en direct. Et puis moi je rejoins surtout sur le dernier point. Je suis toujours étonné que l'on dise mais non mais on n'a rien à dire parce que « ça ne touche pas notre territoire » mais comment on peut dire que notre forêt ne sera pas touchée ? Donc cette histoire d'entreprise qui effectivement est une catastrophe d'un point de vue écologique ne nous concerne pas ?

À un moment donné, on avait parlé du nuage au-dessus de Tchernobyl qui ne devait pas bouger. On n'était pas concerné, c'était bloqué par la frontière et donc on a laissé passer des préventions au niveau sanitaire. Et maintenant, on va dire comme notre forêt n'est pas touchée, nous le climat qui va se détériorer à cause de ça, on ne va pas être touché ? Donc là, c'est une motion qui appelle à la responsabilité collective. Il y a plein de collectivités qui ont délibéré, plein de communes qui sont nos voisines Saint-Goin, Navarrenx, Agnos Précilhon, Saucède et d'autres. Bon, il y en a plein qui ont délibéré.

Tu disais pour prendre l'avion, c'est pour produire 1 % du carburant aérien alternatif. Au départ, c'était ça le projet, maintenant c'est inférieur à 1 %, parce que les compagnies aériennes ne peuvent pas incorporer assez de carburants alternatifs dans les moteurs d'avion. Ils n'ont pas les moyens de tout refaire. Donc de toute façon, c'est un projet juste pour 1 % de

biocarburant. C'est complètement démesuré vu l'impact que ça va avoir sur l'environnement. Donc je pense que même si ça ne touche pas directement notre forêt, ça nous touche de toute façon et encore une fois, parlons en termes de responsabilité collective et pour nos enfants à venir.

M. LABARTHE : Ce que je lis, c'est par rapport au projet. Moi je ne veux pas le comprendre, je n'ai pas dit que de toute manière que j'étais favorable à ce projet-là. Voilà, je suis en train d'expliquer, j'ai écouté un petit peu tout ce que vous avez dit, mais s'il y a un problème vraiment avec ce projet, ce n'est pas la ville d'Oloron, il faut qu'elle s'adresse ailleurs. Il faut qu'elle s'adresse au bassin de Lacq, il faut qu'elle s'adresse à l'intercommunalité de Lacq, qu'elle parraine à ce projet-là. Voilà. Et nous avons justement avec Lacq, nous avons aussi des réciprocités.

Vous parlez du gave d'Oloron, ce n'est pas le gave d'Oloron qui est touché, c'est le gave de Pau ! C'est le bassin de Lacq, c'est le gave de Pau. Vous parlez de défendre le saumon. Ça fait 30 ans que je me vois avec eux. J'ai fait des colloques ici. Même Bernard UTHURRY, les a présidés à un moment donné, je faisais venir les gars de l'INRA ici ! Donc je connais bien le sujet et le réchauffement des eaux. Moi je sais très bien de toute manière qu'il y ait une usine ou pas, on sait très bien que le saumon d'Atlantique est condamné. On sait que les saumons à partir de certaines températures ne peuvent plus se reproduire c'est déjà le cas. Alors, il ne faut pas se faire d'illusions.

Mais je ne défends pas ça, je défends l'environnement mais je dis ce projet-là, il ne doit pas être débattu à Oloron, il doit être débattu sur le bassin de Lacq ! C'est eux qui vont amener ce projet-là et les communes ici qui ne voudront pas vendre, elles se battront et personne ne pourra leur imposer. C'est ce que je voulais dire. On est quand même assez fort pour dire on ne veut pas de ce projet-là. On n'a pas besoin d'une motion pour ça.

M. le Maire : André merci. Merci. On a le droit d'échanger quand même quel que soient les opinions des uns et des autres. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Stéphane LARTIGUE ? Est-ce qu'il y aura d'autres prises de parole après ?

M. LARTIGUE : Alors, je suis dans une situation un peu délicate puisque ce projet, moi je le suis depuis 3 ans dans le cadre de mon activité professionnelle. Pour comprendre ce projet il faut se poser deux questions. La première question c'est pourquoi ce projet ? Pourquoi ce projet arrive aujourd'hui sur la table ? Et quand on aura répondu à cette question, on pourra dire comment on le met en œuvre si on trouve que ça a du sens.

L'UE a fixé une trajectoire pour réduire nos EGES (émission de gaz à effet de serre) dans l'ensemble des secteurs (industrie, agriculture, logement, mobilités...) afin d'être en accord avec la trajectoire fixée de la COP 21 en 2015 à Paris et ainsi limiter le réchauffement climatique à + 1.5 degrés sur le siècle. La trajectoire est la suivante : réduire de 55% en 2030 nos EGES par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Force est de constater que nous n'y arrivons pas, nous sommes plutôt sur une trajectoire à + 4 degrés aujourd'hui. Le projet ECHO sur le bassin de Lacq s'inscrit dans ce cadre-là. Il s'agit d'un projet environnemental de décarbonation des mobilités lourdes (avion et maritime). Il s'inscrit dans le pacte vert Européen, sa déclinaison nationale, France nation verte il est soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et L'ADEME (agence de l'environnement et maîtrise de l'énergie).

La loi ReFuel votée en septembre 2023 au parlement européen impose aux compagnies aériennes de substituer au kérozène des carburants aériens durables (CAD). – Karima DELLY – députée européenne EELV – porteuse de la loi a qualifié l'adoption de cette loi de « loi historique ». Elle disait à l'époque que pour réduire notre empreinte carbone sur l'avion (5% des EGES mondiales) il faut marcher sur deux jambes : La sobriété, avant tout, puis l'arrêt du kérozène et l'arrivée des CAD.

La sobriété, on peut s'accorder là-dessus, ça ne fonctionne pas aujourd'hui. Le nombre de passagers utilisant l'avion dans le monde en 2024 : 5 milliards. Ce nombre est en augmentation chaque année de 200 millions depuis le covid. Le FLYGSKAM (honte de prendre l'avion) ça ne marche pas !

Les CAD doivent être une alternative au kérozène conformément aux préconisations du GIEC. Pour cela ils doivent apporter la preuve auprès d'organismes indépendants qu'ils sont générateurs de – 70% d'EGES par rapport à l'utilisation de kérozène.

Par ailleurs et l'actualité raisonne ces jours-ci, l'Etat voit également un intérêt stratégique dans ce projet avec notamment la souveraineté nationale en matière de carburant pour faire voler les rafales si nécessaire (25% des besoins pour la défense et la sécurité civile). On peut au moins s'accorder sur le pourquoi du projet et préciser que les CAD sont une alternative concrète au kérozène. Mais sur le comment ? Le bilan carbone, ainsi que les besoins en biomasse forestière et en eau du projet, figurent parmi les trois thématiques les plus abordées lors de la phase de concertation préalable. Ils interrogent nous sommes bien sûr d'accord là-dessus. Je vous livre l'étendue de mes connaissances actuelles sur le sujet :

Tout d'abord sur la preuve que la technologie utilisée par Elyse Energie fait baisser de 70% les EGES sur l'ensemble de la chaîne de production. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a mandaté un cabinet externe, Carbone 4 (*fondé en 2007 par Jean-Marc JANCOVICI*), afin de produire un avis d'expert indépendant sur la méthode d'analyse retenue et ses conclusions. L'avis d'expert confirme la pertinence et la conformité de la méthode utilisée par Elyse Energy : « La méthode RED est adaptée, le contenu carbone du e-biokérosène produit varie autour du seuil réglementaire à savoir les 70% les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, en comparaison aux carburants conventionnels ».

Ensuite, Il est évident que le porteur de projet doit apporter les preuves que l'utilisation des ressources en biomasse en eau, est durable. Le projet estimé à 2 milliards d'euro, doit répondre à un certain nombre de questions légitimes à la fois pour les associations environnementales qui s'inquiètent de l'ampleur du projet mais aussi pour les investisseurs qui n'imaginent pas un projet à cette hauteur sans avoir l'assurance de sa pérennité. Il est important de dire que le projet, aujourd'hui, en est au stade des études. Aujourd'hui le GO n'est pas donné. Nous sommes aujourd'hui dans ce temps.

La prochaine étape, ce sera le dépôt du DDAE, Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour un ICPE. L'ICPE, c'est l'installation classée pour la protection de l'environnement. Cette étude-là va durer 18 mois. Cette étude qui démarrerait en fin d'année va permettre pendant 18 mois au service de l'État mais aussi à toute personne qui serait intéressée au projet ou personnes publiques associées d'analyser le projet, vérifier que les ressources sont suffisantes et permettre donc de voir si le projet peut aller encore en avant. Alors moi je suis, je le redis

Je ne suis pas expert, mais je me renseigne depuis trois ans et les éléments en ma possession sont vérifiables. Les données que je porte ce soir au débat, j'en donnerai à chaque fois les sources à la fois sur la biomasse et sur l'eau.

Concernant la biomasse, le projet fait état de 300 000 t/an. Sur ces 300 000 t/an seulement 30% représente des bois sur pied, soit environ 100 000t. Les 70% complémentaires sont de l'économie circulaire (déchets agricoles et bois déchets – cf Seosse).

Une évaluation indépendante, réalisée par le cabinet SOLAGRO pour le compte de la Commission nationale du débat public (CNDP), a confirmé les disponibilités des ressources. La Préfecture a mis en place une cellule biomasse pour étudier la faisabilité de tous les projets utilisant de la biomasse. Ce travail est en cours. La prochaine réunion est fixée au 2 octobre. Le schéma régional biomasse région Nouvelle Aquitaine voté en 2022 (*site région Nouvelle Aquitaine*) précise que la biomasse disponible supplémentaire est de 2 130 000 tonne/an sans que la filière bois soit en difficulté.

Le projet ne prévoit pas de coupes rases (qui sont interdites par la réglementation) et compte s'appuyer sur les filières sylvicoles classiques qui opèrent déjà. Les vieilles forêts sont bien sûr préservées. Ici à Oloron, nous avons déjà pris toutes les mesures pour protéger nos vieilles forêts. Plan de gestion de la forêt. Droit de l'arbre. Convention WWF. Aucun bois sur pied ne viendra de nos forêts oloronaises, tu le disais André, si nous ne le souhaitons pas. Comparaison n'est pas raison, IKEA prélève chaque année 20 millions de tonnes de bois pour réaliser des meubles non durables.

S'agissant de l'eau nécessaire au projet, sur le bassin de Lacq jusqu'en 2009, avec des usines comme Péchiney et Célanèse, la consommation d'eau prélevée dans le gave de Pau, dépassait les 110 millions de m³/an. Depuis le départ de ces usines la consommation se situe en deçà de 20 millions par an (*cf donnée syndicat Adour Garonne*). L'arrivée d'ECHO rajoute 7 millions dont la moitié est reversée au milieu naturel. Les porteurs de projet ont pris en compte les remontées issues du débat public, et ce sont saisis des interrogations, notamment la température de rejet sur laquelle ils travaillent.

Après il faut être précis, l'agence de l'eau Adour Garonne ne s'est pas prononcé contre le projet. L'Agence a rédigé une contribution au sein de la CNDP dans son cahier d'acteur disponible sur le site de la concertation, l'Agence précise que le "débit de prélèvement annoncé de 0.27m³/s semble compatible avec le débit minimum du cours d'eau", tout en appelant à préciser le rythme des prélèvements (ce sera fait pour le DDAE) et de travailler à la réduction des besoins et à la réutilisation des eaux industrielles. Dans cette optique, le projet a d'ores et déjà annoncé une baisse de 25% des besoins. L'Agence de l'eau sera amenée en revanche à se prononcer dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale pour faire part de ses interrogations et soulever plusieurs points de vigilance vis-à-vis d'une "consommation en eau non négligeable". En aucun cas de délibération de l'agence contre à ma connaissance.

Au final, je suis un peu long, excusez-moi, c'est tout à fait normal que ce projet interroge. J'invite les personnes qui souhaitent avoir une position tranchée sur le sujet à vérifier les sources, à se documenter, à patienter également et à appréhender ce projet étape après étape. La prochaine étape sera le DDAE (18 mois).

Rabelais disait *science sans conscience n'est que péril de l'âme*. Ce projet ne se fera pas coûte que coûte. Il doit franchir les étapes classiques et nécessaires à sa validation par des organismes sérieux et totalement indépendants.

A titre personnel, j'ai confiance à la fois envers les porteurs de projet et également envers les organismes de contrôle qu'impose un projet de cette ampleur. Aussi, je voterai contre cette motion.

Monsieur le Maire : Merci Stéphane. Qui veut prendre la parole ? Sami BOURI ?

M. BOURI : Oui, merci Stéphane d'avoir exposé un certain nombre d'arguments qui sont extrêmement importants parce qu'il y a évidemment un réel débat à la fois scientifique, technologique mais aussi de projet de société. Notre groupe en est à vraiment actionner la prudence, la précaution et je le répète, nous ne sommes pas les seuls puisqu'un certain nombre de collectivités locales se sont prononcées des termes beaucoup plus tranchés que la proposition que nous vous faisons ce soir contre ce projet. Alors, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque qui n'est pas dirigée par notre groupe, loin de là, n'est-ce pas ? la Communauté de Communes Cœur Haute-Landes, un certain nombre de communes également ont fait ce pas. Nous vous proposons effectivement d'actionner le principe de précaution, il est temps maintenant car c'est un projet de civilisation. On ne pourra pas continuer de penser qu'on peut sans arrêt sans discontinuer aujourd'hui substituer du capital technologique au capital naturel pour reprendre un débat effectivement d'économiste Pierre, c'est-à-dire de penser que les solutions technologiques, aussi savantes soient-elles, aussi sophistiquées soient-elles, aussi bien préparé soient-elles, pourront mettre un terme aux évolutions que déplore rapport après rapport les experts du groupe international sur le climat quand même. Voilà, à un moment donné, tu divises par deux la consommation d'un moteur, tu multiplies par 3 le nombre de moteurs, ça fait quand même toujours du plus. Et ce type de projet est vraiment surdimensionné en soi-même et pour le territoire. Et nous le répétons, nous souhaitons, nous travaillons pour une autre poursuite de l'industrialisation mais sur un autre mode que celui-ci.

M. BAHOUUM : Oui, c'est vrai. Ce sont quand même des sujets graves et importants. Je ne vais pas rappeler des arguments qui ont déjà été dit, mais effectivement c'est un projet de civilisation. Il est en cela assez emblématique. Il faut quand même bien prendre un peu de recul et se demander dans quel abîme est-ce que notre course effrénée est en train de nous entraîner.

On parle du transport aéronautique, du transport maritime, on fait effectivement déplacer un nombre de marchandises et de consommations intermédiaires pour livrer des marchandises finies alors qu'on aurait pu les produire sur place. Mais qu'est-ce que cette course effrénée nous a apporté à Oloron ? Le moustique tigre, la pyrale du buis, le frelon asiatique, la renouée du Japon. Voilà un petit peu aussi les coûts externes des « toujours plus vite, plus loin, plus nombreux ». Ah, j'oubliais bien entendu une pandémie, une pandémie qu'on a bien connue et qui n'a été disséminée au-delà des prophylaxies aux frontières que grâce bien entendu au transport essentiellement aérien et un tout petit peu maritime. Et là, on nous dit, finalement on va passer au biokérosène, ça va diminuer de tant de pourcentage nos émissions de gaz à effet de serre...mais 1 km parcouru par un passager en avion actuellement c'est 120/130 g de CO₂ par km ! c'est-à-dire que si vous parcourez 5 000 km en avion, c'est comme si vous, à titre strictement personnel, vous preniez une voiture thermique et vous faisiez ces 5000 km.

En prenant l'hypothèse des plus complètement invraisemblables, on substituerait donc par de la biomasse l'essentiel de notre kérozène. Ça reste quand même 1/4 de 120 g de CO₂ par kilomètre par personne. C'est totalement insoutenable !

Le GIEC qui sont, me semble-t-il des scientifiques nous le dit, on est en train de se fracasser ! Et qu'est-ce qu'on est en train de faire là avec ce genre de méga projet ? Appuyer sur l'accélérateur. Il n'y a pas d'autre solution qu'au-delà de la sobriété, le rationnement de la matière. Si vous voulez vraiment quelque chose pour freiner les dépenses énergétiques du secteur aéronautique, ce sont des quotas. Les quotas durables à l'échelle de la planète du transport aéronautique à l'heure actuelle, c'est un voyage dans toute une vie. Voilà. Tout le reste ce sont des œillères sur le mur vers lequel nous fonçons à grande vitesse. Donc merci pour cette motion encore une fois. J'espère qu'elle passera

M. LABARTHE : Je dis juste un petit mot là, après je n'interviens plus. Alors, je viens d'entendre il y a les Landes. Les Landes de toute manière c'étaient tous des propriétaires privés, donc ils peuvent voter la motion, de toute manière, ils ne sont pas concernés. Moi ce que je voulais dire, c'est que ça va nous mettre dans l'embarras vis-à-vis de nos vallées. Moi je ne suis pas sûr que les communes forestières de la vallée d'Aspe, de la vallée d'Ossau et même ailleurs, même de la Soule, ne se retournent pas contre nous. Pourquoi ? Parce qu'ils vont vous dire la même chose que moi. Nous sommes propriétaires, c'est nous qui décidons. Et la meilleure solution pour faire face à ce projet, c'est que toutes les communes forestières prennent une décision ferme au sein de leurs Conseils municipaux, et décident qu'il est hors de question de venir à ce moment-là alimenter ce projet, c'est tout.

Mais après, il y a une autre possibilité, c'est l'intercommunalité qui doit s'en occuper parce que ça comprend Oloron. Il y a les vallées, il y a intercommunalité, c'est à l'intercommunalité d'Oloron d'interroger l'intercommunalité de la vallée du bassin de Lacq !

M. Le Maire : Le débat arrive aussi à l'intercommunalité. J'en parlerai dans 2 minutes.

M. LABARTHE : A ce moment-là, on verra bien quelle est la décision. Là aujourd'hui, moi je ne suis pas favorable non plus à ces projets-là. Je ne veux pas dire que je suis vraiment un fan, je dénonce ça puisque je le dis, en prenant en compte que nous sommes les propriétaires et que nous devons prendre la décision nous-même. Et je vais aller plus loin, on va voir avec l'intercommunalité comment ça va se passer ! Il faut savoir aussi que quand on parle de la forêt des Pyrénées-Atlantiques, vous avez énormément de propriétaires privés ! et eux décideront de faire ce qu'ils veulent ! Ils sont propriétaires au même titre que nous nous sommes propriétaires au niveau de la commune. Autant quand vous avez des agriculteurs qui ont du bois ou autres mais même des personnes qui ne sont pas agriculteurs et qui ont des bois, s'ils ont envie de le vendre, ils le vendront.

M. le Maire : Stéphane tu avais levé la main

M. LARTIGUE : Juste pour répondre à Pierre. Il me semble qu'il y a deux écologies, j'allais dire qui s'opposent, mais ce n'est pas le bon terme. Une écologie de conviction, la vôtre, et qui parle, j'entends à demi-mots de décroissance et je le dis en plein mot alors, et pour ça je vous respecte parce que vous mettez en accord vos actes et vos paroles...je vous vois passer en vélo, voilà, ...et une autre écologie je pense de responsabilité qui prend aussi le contexte mondial et le contexte dans lequel nous sommes.

Je parlais tout à l'heure d'augmentation de plus de 200 millions de passagers par an. J'aimerais moi aussi qu'on soit tous conscients qu'il faut être plus sobre et plus et moins consommateur et moins producteur d'émission de gaz de serre. Mais force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Donc il faut, je le redis une fois, à mon avis marcher sur deux jambes. Une seule jambe, ça ne marche pas. On se casse la gueule.

Monsieur le Maire : Merci. Si n'y a pas d'autres prise de parole, je veux bien dire quelques mots. D'abord d'une manière générale et pour en avoir signé peut-être quelques centaines, je mesure difficilement le destin d'une motion.

Voilà, on est ici dans le cadre d'une discussion plutôt d'échanges d'abord qui va se conclure par un vote qui peut rendre les choses un petit peu clivantes surtout à l'approche d'élections. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et je peux vous dire, puisqu'on parlait de la Communauté de Communes il y a quelques minutes André, à la Communauté de Communes, les réactions pour ce projet sont plutôt méfiantes, plutôt empreintes de préoccupation et elles sont transpartisanes, je vous le garantis.

Après, je valide complètement les termes qui ont été choisis par les rédacteurs de cette motion qui vise à protéger les forêts. Nous avons nous-mêmes il n'y a pas si longtemps que ça beaucoup réfléchi et agi en début de ce mandat pour construire avec l'Office National de la Biodiversité, avec l'Office National des Forêts, avec le Conservatoire des Espaces Naturels, avec le WWF, avec les associations environnementales au premier plan, avec les élus, avec les techniciens de la mairie, avec les usagers de la forêt, les randonneurs, les pêcheurs, les chasseurs, les vététistes... Nous avons conçu un plan de gestion qui répond finalement semble-t-il, aux préoccupations qui sont exprimées dans cette motion avec un seul objectif, c'est préserver nos forêts qui sont des éléments essentiels d'équilibre du vivant.

Nous avons pour la forêt d'Oloron mis en place des règles qui coupent court à toute velléité de coupes rases avec des clauses de révision, un plan de gestion avec des clauses de révision quinquennales ou plus s'il le faut en cas de catastrophe par exemple ou de tempête qui protègent les ripisylves qui considèrent le rôle éminent de la forêt dans les écosystèmes naturels, les arbres et même les arbres dits « morts » puisque les arbres morts continuent à avoir une utilité dans le paysage pour la reproduction des écosystèmes faunistique et floristique entre autres et les équilibres.

Nous avons aussi lancé l'expérimentation d'essences plus adaptées, plus résilientes vis-à-vis du réchauffement climatique, pas pour planter les arbres pour les faire cramer dans des dans des chaufferies. Nous avons en commun considéré que les précautions environnementales et Stéphane vient de le dire aussi, commencent par de la sobriété énergétique quels que soient les carburants. Fussent-ils des énergies renouvelables ? Donc j'entends l'inquiétude, je l'entends et puis je la partage sincèrement.

Le rapport de la commission du Débat National Public dont la neutralité est réelle, la commission du débat public, ce n'est pas Anne qui va me démentir, est caractérisée en général pour la neutralité des garants qui s'en occupent. Ce rapport à date émet des alertes sérieuses relatives notamment, ça a été dit, à la volumétrie des consommations de bois et des consommations d'eau. J'y vois dans ce rapport des alertes, mais j'y trouve aussi matière à prendre en compte des questions qui sont restées à ce jour sans réponse.

Nous avons convenu justement à la Communauté de Communes d'organiser une réunion avec les porteurs du projet. Nous avons envisagé la possibilité que les garants de la commission nationale du débat public puissent être présents, mais pour des raisons déontologiques, ils ne pouvaient pas être présents. Et puis je pense qu'ils nous ont dit qu'ils seraient assaillis de questions auxquelles ils n'étaient pas légitimes à répondre compte tenu de leur neutralité, et qu'il y avait davantage de questions à poser que de réponse à des questions déjà posées. Donc ça n'a pas pu se faire pour des raisons de calendrier.

Nous avons opté pour assister à une réunion publique qui devait se dérouler à Mourenx dans les tout prochains jours. Je crois que c'était le 22 ou le 23. Il se trouve cette réunion a été reportée et l'ensemble du dispositif a été reporté puisque l'État notamment a considéré qu'il y avait plus de questions posées que de questions auxquelles il avait été répondu et qu'en tous les cas on était loin d'avoir regroupé tous les paramètres qui puissent permettre aux porteurs de projets d'aller vers la demande d'autorisation environnementale qui prend du temps et qui est propre à ce type de grands projets.

Dans cette incertitude, entre nous, parce qu'on fait aussi de la démocratie participative entre nous, le groupe majoritaire, j'avais suggéré que cette motion se transforme en une discussion. C'est ce qui se fait en fait, mais une discussion qui ne soit pas obligatoirement sanctionnée par un vote parce que je vous assure que les destins des motions s'empilent quelque part, mais qu'une discussion, ce qui a été le cas franchement ce soir puisse avoir lieu. Bon, c'est resté au stade de motion parce que j'ai été mis en minorité et j'accepte ça dans mon groupe puisque c'est le ressort de la démocratie et de la démocratie participative.

Ce que je voulais dire, c'est qu'absolument rien dans mon esprit ne s'écarte de la volonté qui fut la nôtre en 2022 de construire notre plan de gestion des forêts tel que je l'ai résumé en quelques mots tout à l'heure. Après, que nous nous soyons écoutés pendant plusieurs mois, voire un an et demi, nous avons su avec des réticences et des regards en chien de faïence de temps en temps parce que chacun campait sur ses certitudes et puis que les changements impliquent des changements d'habitude et c'est ça en fait qui est le plus difficile à « tabasser » comme on dit. C'est les habitudes même s'il y a l'urgence climatique. Voilà, on voit par exemple des gens qui le prônent et puis qui ne s'empêchent pas de prendre les avions.

J'avais suggéré avec la Députée européenne dont tu as parlé tout à l'heure qui est venue ici l'an dernier lors d'une conférence sur les nuisances de l'aéroport d'Orly, dans l'époque où j'avais d'autres responsabilités, qu'il y ait un quota de voyages et qu'entre autres ceux qui s'était bien « gavés » de voyage pour aller, après tout c'est légitime, voir des civilisations un petit peu lointaines on ne peut pas y aller toujours avec une pirogue puissent laisser la place aux générations plus jeunes pour qu'elles puissent elles-mêmes aller découvrir ce qui se passe au-delà des océans. Je m'étais fait copieusement siffler par des gens qui pourtant venaient se plaindre des nuisances aéroportuaires de Paris. Mais ça c'est les paradoxes de notre société. Après que nous soyons écoutés pendant plusieurs mois, nous avons su mettre en place un réseau de chaleur urbain, un vrai projet de substitution aux énergies fossiles, considérant qu'il faut aussi être sobre dans leur utilisation, et qu'il ne soit pas un projet écocide parce qu'il y avait effectivement un plan de gestion que j'ai la faiblesse de penser relativement vertueux.

A plus grande échelle d'ailleurs, le projet qui est évoqué ici, le projet ÉCHO, à mon avis, il doit suivre la même trajectoire, le même cheminement sur un espace beaucoup plus vaste certes, mais avec les mêmes précautions puisque ce sont les mêmes ressorts, donc globalement des cahiers des charges qui impliquent que le bois ne doit pas venir de forêts où les coupes rases sont autorisées, où les ripisylves ne sont pas protégées, où la faune et la flore ne sont pas protégées non plus, où les randonneurs ne peuvent plus aller marcher... À partir de là, ce projet il se fera ou il ne se fera pas, il faudra accentuer notre vigilance.

Pour ce qui me concerne, en prenant en compte de nombreuses questions qui n'ont pas encore obtenu de réponse, en prenant en compte que le calendrier a été décalé, que la vigilance doit plus que jamais rester de mise, considérant également le destin que j'observe des motions, moi je m'abstiendrai sur ce sujet. C'est une position complètement personnelle que j'assume, qui n'engage véritablement personne. C'est un peu la traduction de ce que je pense des motions et mon abstention, elle se fait en toute conscience. Que mes amis puissent en assumer une autre eux-mêmes en toute conscience. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Mme SAOUTER : Ne pas oublier quand même que toutes les études qui sont menées, l'appel à la commission nationale du débat public coûte énormément d'argent et cet argent ce sont les subventions publiques.

M. le Maire : Très bien. Plus personne ne veut intervenir. Donc on passe vote au vote. Donc sur la motion proposée par Sami, au nom du collectif, et débattu par un certain nombre d'entre vous, d'entre nous, qui est contre la motion ? qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité par 21 voix pour, 8 voix contre (M. Stéphane LARTIGUE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT et 4 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE, M. Jacques MAISONNEUVE, et M. Frédéric LOUSTAU),

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Allez, bonne soirée à tous et bonne soirée à tous les téléspectateurs qui nous ont suivi jusqu'au bout.

La séance est levée à 22H35.

**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**



**La Secrétaire,
Mme Monique ASSO**

